

Université de Neuchâtel
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Sciences de l'Antiquité

Langue et Littérature Latines
Histoire des idées

Les religions

de l'empereur Julien :

pratiques, croyances et politiques

Mémoire sous la direction de
M. Jean-Jacques Aubert

Martin Allisson
Place du Temple 17
2016 Cortaillod
Tél. 032 / 841 68 60
Martin.allisson@unine.ch

Février 2002

Les religions de l'empereur Julien : pratiques, croyances et politiques

0.	<u>TABLE DES MATIÈRES</u>	p. 1
I.	<u>INTRODUCTION</u>	p. 5
I.1.	<u>Le monde de Julien</u>	p. 5
I.2.	<u>La vie de Julien</u>	p. 7
I.3.	<u>Les sources</u>	p. 7
I.3.i.	<u>Julien sous la plume de Julien</u>	p. 8
I.3.i.1.	Lettres	p. 8
I.3.i.2.	Discours d'éloges	p. 8
I.3.i.3.	Discours de consolation	p. 8
I.3.i.4.	Lettres politiques	p. 8
I.3.i.5.	Discours philosophiques	p. 9
I.3.i.6.	Discours théologiques	p. 9
I.3.i.7.	<i>Les Césars</i>	p. 9
I.3.i.8.	<i>Misopogon</i>	p. 9
I.3.i.9.	<i>Contre les Galiléens</i>	p. 9
I.3.i.10.	Les lois	p. 10
I.3.ii.	<u>Julien par ses contemporains</u>	p. 10
I.3.ii.1.	Libanios	p. 10
I.3.ii.2.	Ammien Marcellin	p. 11
I.3.ii.3.	Grégoire de Nazianze	p. 11
I.3.iii.	<u>Autres témoignages</u>	p. 11
II.	<u>LE PARCOURS RELIGIEUX DE JULIEN</u>	p. 12
II.1.	<u>L'éducation chrétienne de Julien</u>	p. 12

II.2. <u>Retour aux religions traditionnelles</u>	p. 14
II.2.i. <u>Les pratiques religieuses personnelles de l'empereur</u>	p. 14
II.2.ii. <u>Les fondements philosophiques de la religion de Julien</u>	p. 16
II.2.iii. <u>Divination, rêves et oracles</u>	p. 18
II.2.iv. <u>L'évolution du discours de Julien sur les dieux</u> <u>– le panthéon de Julien</u>	p. 20
II.2.v. <u>Initiations ?</u>	p. 22
II.2.vi. <u>La mission de Julien : restauration et réforme de la religion</u>	p. 23
II.2.vi.1. Les temples et les sanctuaires	p. 25
II.2.vi.2. Redéfinition du clergé et de ses charges	p. 26
II.2.vi.2.1. Première mission du clergé : exercer la philanthropie	p. 27
II.2.vi.2.2. Deuxième mission du clergé : faire exemple de piété	p. 28
II.2.vi.2.3. Troisième mission du clergé : préserver la pureté	p. 29
II.2.vi.3. L'importance de la tradition	p. 31
II.2.vii. <u>Julien théologien</u>	p. 32
II.2.vii.1. L'utilisation et la signification des mythes	p. 32
II.2.vii.2. Julien mythographe	p. 33
II.2.viii. <u>Julien, adorateur des dieux : une première synthèse</u>	p. 40
II.3. <u>Le christianisme par les yeux de Julien</u>	p. 40
II.3.i. <u>Πολεμῶ τῷ Χῖ</u>	p. 40
II.3.ii. <u>Une clef de compréhension : le rapport de Julien au judaïsme</u>	p. 41
II.3.iii. <u>Les attaques contre les chrétiens dans le vocabulaire de Julien</u>	p. 42
II.3.iv. <u>Critiques générales contre le christianisme</u>	p. 44
II.3.iv.1. Une religion régionale	p. 44
II.3.iv.2. Une religion nouvelle	p. 45

II.3.iv.3.	Une religion irrationnelle	p. 45
II.3.iv.4.	Double apostasie	p. 46
II.3.iv.5.	La religion des pauvres, des esclaves et des sots	p. 47
II.3.v.	<u>Critiques particulières des dogmes, symboles, rites, comportements et genres de vie chrétiens</u>	p. 48
II.3.v.1.	La croix et la divinité de Jésus	p. 48
II.3.v.2.	Le comble de l'ignominie : le baptême et la rémission des péchés	p. 49
II.3.v.3.	La charité chrétienne	p. 50
II.3.v.4.	Le martyre	p. 50
II.3.v.5.	Le monachisme	p. 51
II.3.v.6.	Les hérésies	p. 51
II.4.	<u>Réminiscences chrétiennes chez Julien</u>	p. 52
II.5.	<u>Législation impériale concernant les chrétiens</u>	p. 54
II.5.i.	<u>La manière douce</u>	p. 55
II.5.i.1.	Retour des exilés	p. 55
II.5.i.2.	Reconversion	p. 56
II.5.i.3.	Donner la préférence aux adorateurs des dieux	p. 57
II.5.ii.	<u>La fin de la douceur</u>	p. 57
II.5.ii.1.	Révocation des privilèges	p. 58
II.5.ii.2.	Confiscations	p. 58
II.5.ii.3.	La destruction des édifices chrétiens	p. 59
II.5.ii.4.	<i>De professoribus</i>	p. 59
III.	<u>CONCLUSION</u>	p. 62
IV.	<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	p. 63
IV.1.	<u>Sources primaires</u>	p. 63

IV.1.1. <u>Julien</u>	p. 63
IV.1.2. <u>Libanios</u>	p. 63
IV.1.3. <u>Grégoire de Nazianze</u>	p. 64
IV.1.4. <u>Nouveau Testament</u>	p. 64
IV.1.5. <u>Ammien Marcellin</u>	p. 64
IV.1.6. <u>Code de Théodose</u>	p. 64
IV.2. <u>Sources secondaires</u>	p. 64
IV.2.1. <u>Sur Julien</u>	p. 64
IV.2.2. <u>Religion</u>	p. 65
IV.2.3. <u>Philosophie</u>	p. 65

*Par les dieux, jamais, ni à toi, ni à personne je n'ai rien écrit que je me refuse à étaler devant les yeux de tous*¹.

Je profiterai donc de l'autorisation de Julien – qui s'adresse ici à son oncle - pour étaler, encore une fois, aux yeux de tous, ses lettres et ses écrits.

Julien témoigne de la lutte qui a opposé la religion traditionnelle de l'Empire romain au christianisme, lutte qui a pris un visage nouveau au début du quatrième siècle de notre ère.

Nous possédons de Julien un nombre important d'écrits qui comportent de nombreuses références aux conceptions religieuses de leur auteur. Nous avons gardé également des témoignages, directs ou indirects, des lois qui ont été promulguées par Julien dans le domaine religieux.

L'objet de ce travail sera de déterminer si le Julien religieux que l'on peut percevoir dans les lettres est le même que celui qui transparaît au travers de ses textes de loi. Dans quelle mesure Julien l'individu, avec ses croyances et ses convictions, a-t-il pu influencer Julien l'empereur ? Je travaillerai également sur les attaques de Julien contre le christianisme, au niveau des mots, mais aussi au niveau doctrinal.

J'ai aussi tenté d'analyser, dans la mesure du possible, les écrits de Julien ou les actions qui lui sont attribuées – de manière sûre – afin d'y déceler les vestiges, s'ils existent, de son éducation chrétienne. Je crois pouvoir mettre en évidence quatre points qui n'avaient pas été assez mis en avant par la critique, montrant Julien – encore une fois - comme ayant été très influencé par son éducation chrétienne.

Je me suis donc basé sur les textes de Julien, dont la langue maternelle et la langue d'écriture était le grec et je prie mon lecteur de m'excuser par avance de n'avoir pas poussé l'étude de ces textes jusqu'à son extrême limite, étant helléniste – à mon grand regret - davantage par intérêt que par réelle compétence. J'utiliserai donc largement les traductions modernes de ces ouvrages, en renvoyant par endroit au texte original; je prie également mon lecteur d'excuser les éventuelles fautes de grec qu'il trouverait dans les extraits ou mots que je cite.

J'utiliserai également d'autres textes antiques que je décrirai plus loin.

J'ai essayé le plus possible de ne pas utiliser l'expression *paganisme* et ses dérivés pour parler de la religion traditionnelle de l'Empire. Pourtant, s'il m'est arrivé tout de même d'utiliser ces termes, je prie mon lecteur de ne pas y voir un quelconque jugement de valeur, mais bien une commodité de langage.

I.1. Le monde de Julien

D'un point de vue moderne, l'époque où se situe le sujet de mes recherches est celle des bouleversements religieux. Il convient donc de rappeler en quelques mots le contexte historique et religieux de l'arrivée de Julien au pouvoir afin de pouvoir mieux situer sa politique en matières religieuses et ses propres conceptions.

Au début du quatrième siècle, les persécutions contre les chrétiens appartenaient au passé et une certaine tolérance s'était installée; la religion chrétienne obtint ensuite une réelle sympathie de la part de l'empereur Constantin, qui fit d'énormes dons à l'Eglise et exempta le clergé chrétien de ses obligations civiques, ce qui est reflété dans le code de Théodose². Il ordonna même la construction d'églises chrétiennes³. Puis le pouvoir s'attaqua véritablement à

¹ Julien, lettre 80, p. 89, l. 11-13, traduction de Bidez (1924).

² Cod. Theod. XVI. 2.1-7, avec des précautions prises pour limiter les abus.

³ Cf. Eusèbe, *Histoire Ecclésiastique*, X.

la religion traditionnelle, mais de façon non systématique⁴ : Constantin resta pourtant *Pontifex Maximus*, tandis que la plupart des prêtres de la religion traditionnelle restèrent en place.

Constance quant à lui ordonna⁵ à partir de 346, l'interdiction des sacrifices et la fermeture des temples, menaçant de mort les contrevenants – il est d'ailleurs intéressant que le dernier de ces décrets comporte le nom de Julien, alors César. De persécuté, le christianisme devint alors persécuteur

A cette époque, le christianisme n'est absolument pas un mouvement unifié – l'a-t-il d'ailleurs jamais été ? : les différentes factions s'affrontent et s'entredéchirent.

En plus de cela, le christianisme n'est pas non plus la religion majoritaire de l'Empire. Au quatrième siècle, le christianisme est certes en train de gagner des adeptes et de l'importance, mais une majorité de la population de l'Empire est toujours fidèle aux dieux traditionnels.

"Au milieu du troisième siècle, honorer les dieux païens c'était encore compter sur leur protection, dans les cités et les combats, chez soi ou dans les voyages à l'étranger. C'étaient de vieux compagnons éprouvés dont l'ancienneté même était source de respect auprès des jeunes et des vieux, auprès des empereurs et de leurs sujets, dans Rome et dans les provinces". C'est ainsi que R. L. Fox⁶ caractérise la religion traditionnelle de l'Empire romain au troisième siècle. Cette religion traditionnelle se définit, de manière un peu tautologique par l'importance de la tradition, par son ancienneté, par ses actes culturels. Ses adeptes accomplissaient des rites, mais ne professaient ni foi ni doctrine.

La généralisation est d'ailleurs difficile pour ne pas dire impossible. En effet, la religion de l'Empire n'est pas une, mais elle est multiple, comme le sont les cultures qui sont représentées par les sujets de cette énorme espace qu'est l'Empire romain. Il n'y a pas de concurrence entre les différents cultes : les adeptes d'un culte particulier rendent un hommage spécial au dieu qu'ils ont choisi, mais n'excluent absolument pas les autres.

Selon Fox, cependant, il est possible de dégager un fonds commun parmi ces multiples particularités locales⁷ : "De la (Grande) Bretagne à la Syrie les cultes païens avaient pour but d'honorer les dieux et d'éviter les malheurs qui pouvaient résulter de la colère des dieux qu'on avait négligés." On évitait ces malheurs, ou on tentait de s'attirer la faveur des dieux par des offrandes qui pouvaient prendre des formes matérielles (sacrifices d'animaux, offrandes de nourritures, libations) ou celles de prières.

Pour R. MacMullen⁸, il y a quatre caractères essentiels pour définir la religion traditionnelle de l'Empire : "la croyance à l'existence d'êtres surnaturels innombrables, l'espoir qu'ils étaient bienveillants et exauceraient les prières (sauf ceux que l'on pouvait rendre malfaisants par des invocations magiques), la croyance qu'un ou plusieurs d'entre eux protégeaient particulièrement chaque endroit et chaque peuple, et un substrat de rites relatifs aux espoirs et aux craintes de la vie qui ne s'adressaient à aucun être en particulier". En plus de cela, la particularité de cette religion par rapport au christianisme est de n'avoir pas de centre unique ni de chef ni de doctrine unifiée : la variété était une caractéristique fondamentale.

La religion traditionnelle de l'Empire n'accordait aucune place aux textes sacrés, à la doctrine et aux instances dirigeantes⁹. Elle avait une structure bien plus souple – et tolérante – que le christianisme.

⁴ Comme le soulignent M. Beard, J. North, S. Price, *Religions of Rome*, Cambridge : Cambridge University Press, 1998, p. 372.

⁵ Cod. Theod. XVI.10.4-6.

⁶ R. Lane Fox, *Païens et chrétiens, la religion et la vie religieuse dans l'Empire Romain de la mort de Commode au Concile de Nicée*, Toulouse : Presse Universitaires du Mirail. 1997 (trad. Française par R. Alimi, M. Montabrut et E. Pailler; éd. orig. : *Pagans and Christians*, Harmondsworth : Viking, 1986), p. 15.

⁷ Fox (1986, 1997), p. 41.

⁸ R. MacMullen, *Christianisme et Paganisme du IV^e au VIII^e siècle*, Paris : Les Belles-Lettres, 1998 (trad. française par F. Regnot; éd. orig. : *Christianity and paganism in the Fourth to Eighth Centuries*, New Haven [etc.] : Yale University Press, 1997), p. 53.

⁹ Cf. MacMullen (1997, 1998), p. 151 et Beard, etc. (1998), p. 284.

En résumé, à l'arrivée de Julien au pouvoir, les dieux traditionnels ne sont pas encore morts et enterrés. Le christianisme est en expansion, mais il n'est pas majoritaire. Rien n'était donc joué.

I.2. La vie de Julien

Julien est né en 332 à Constantinople¹⁰, il est le fruit du deuxième mariage de Jules Constance, le demi-frère de Constantin, avec la chrétienne Basilina, qui meurt en lui donnant naissance. Il est élevé dans la religion chrétienne¹¹.

Après la mort de Constantin, en septembre 337, il échappe avec son demi-frère Gallus au massacre qui tuera son père et plusieurs autres membres de la famille impériale – il en gardera d'ailleurs rancœur contre son cousin Constance, alors Auguste d'Orient.

Il poursuivra son éducation sous haute surveillance avec des maîtres chrétiens, ainsi qu'un pédagogue, Mardonius, un esclave scythe auquel Julien gardera toute son affection. Il est séparé ensuite de celui-ci, puis placé en résidence surveillée durant six ans dans le domaine impérial de Macellum¹², en Cappadoce. Gallus devient ensuite César en Orient et lui-même obtient plus de liberté.

A Nicomédie, il fréquente des maîtres néoplatoniciens et il s'initie à la théurgie et aux doctrines de Jamblique. Julien fixe lui-même à l'année 351 son "retour" à la religion traditionnelle.

En 354, Gallus est exécuté et Julien est appelé à la cour de Constance à Milan, où il restera sept mois. Julien reçoit, grâce à l'impératrice Eusébie, l'autorisation de se rendre à Athènes, au cours de l'été 355, pour y compléter sa formation philosophique. Ce séjour est pourtant écourté par son appel au poste de César en novembre 355 par un Constance toujours méfiant. Il se rend donc en Gaule où il obtiendra de nombreux succès militaires, malgré les intrigues des partisans de Constance.

En février 360, l'armée de Julien le proclame Auguste – à son corps défendant, selon lui¹³ - et il tente de négocier avec Constance une certaine collaboration. Constance refuse et une guerre est évitée de justesse par la mort de ce dernier, le 3 novembre 361.

Julien devient alors seul Auguste et le restera jusqu'au 26 juin 363, où blessé par une arme de provenance inconnue, peut-être romaine¹⁴, il meurt pendant son expédition contre les Perses, après vingt mois de règne.

I.3. Les sources

Avant d'aborder le véritable sujet de mon travail, il convient de donner une description succincte du corpus de textes sur lequel j'ai travaillé. Je commencerai par les textes de Julien lui-même, puis je présenterai quelques auteurs contemporains ou de peu postérieurs.

¹⁰ Il existe de nombreuses biographies de Julien; voir notamment J. Bidez, *La Vie de l'Empereur Julien*, Paris : Les Belles Lettres, 1930; P. Athanassiadi-Fowden, *Julian and Hellenism*, Oxford : Clarendon Press, 1981; la "notice biographique sur l'Empereur Julien", in R. Braun et J. Richer (éds) *L'empereur Julien, de l'histoire à la légende (331-1715)*, Paris : Belles Lettres, 1978; G. W. Bowersock, *Julian the Apostate*, Londres : Duckworth, 1978.

¹¹ Voir section II.1. L'éducation chrétienne de Julien, p. 12-14.

¹² Pour la datation de ce séjour, voir J. Bouffartigue, *L'Empereur Julien et la culture de son temps*, Paris : Institut d'Études Augustiniennes, 1992, qui fait le point des différentes théories.

¹³ Voir II.2.vi. La mission de Julien, p. 23-24.

¹⁴ Voir Bowersock (1978), p. 116-117 pour un résumé des diverses possibilités à ce sujet. Chez Ammien Marcellin, il n'y a pas d'indications quant à la provenance de l'arme; chez Libanios, par contre, le coupable était du côté des armées romaines, suivant qu'il le définit en XVIII.274 comme un Romain ou en XXIV.6 comme un Sarrazin; chez Grégoire de Nazianze, V.13, on trouve quatre hypothèses qui circulaient à son époque : Julien aurait été tué par 1° une arme Perse, 2° un soldat Romain, 3° un Barbare, 4° un Sarrazin.

I.3.i. Julien sous la plume de Julien

L'empereur Julien ayant laissé une œuvre relativement abondante, un petit panorama d'ensemble pourra aider à s'y retrouver¹⁵.

I.3.i.1. Lettres

Un grand ensemble de lettres de Julien nous a été préservé. Julien y traite de nombreux thèmes officiels, mais on a également de sa main des lettres plus personnelles.

Ce corpus nous est parvenu parce que ces lettres ont d'abord été conservées comme témoins du règne de Julien puis parce que certaines ont été réunies avec d'autres pour servir de modèles épistolaires. J. Bidez, en les éditant a opéré un tri entre les lettres qu'il considérait comme authentiques et celles que la tradition a peu à peu ajoutées à celles-ci. Son choix n'a pas été remis en cause depuis lors. Certains historiens comme Ammien Marcellin, ou plus tard Socrate ou Sozomène ont intégré à leurs écrits des lettres de Julien, reconstituées par eux, parfois sur la base de documents authentiques qui ne nous sont pas parvenus.

I.3.i.2. Discours d'éloges

Nous avons de Julien trois éloges, écrits alors que Julien n'était encore que César : deux d'entre eux ont été rédigés en l'honneur de Constance. Le second semble être une réécriture plus élaborée du premier, incluant une dissertation sur l'art d'être souverain.

Le dernier est un éloge en l'honneur d'Eusébie, la femme de Constance, pour la remercier des faveurs qu'elle lui avait accordées.

Ces discours sont inspirés du style des devanciers de Julien¹⁶.

I.3.i.3. Discours de consolation

A l'occasion du départ loin des Gaules de son ami Salluste, Julien a écrit un discours

" ΕΠΙ ΤΗΘΑΔΙΕ ΤΟΥ ΠΑΡΑΤΟΥ ΣΑΛΟΥΣΤΙΟΥ ΠΑΡΑΜΥΘΗΤΙΚΟΣ ΕΙΣ ΕΑΥΤΟΝ
(consolation pour lui-même pour le départ de l'excellent Salluste). Rédigé alors que Julien n'était encore que César, ce texte est un discours philosophique. Ce discours ne sera pas beaucoup utilisé dans le cadre de ce travail.

I.3.i.4. Lettres politiques

Après avoir accepté le titre d'Auguste ainsi que la pourpre impériale que lui offrait son armée, Julien a écrit une série de lettres aux grandes villes de l'Empire afin de s'expliquer. Une seule de ces lettres nous a été conservée dans la formulation de Julien, c'est la *Lettre au Sénat et au peuple d'Athènes*. Des témoignages antiques nous permettent de reconstruire, en partie, certaines des lettres qui ont été perdues, ainsi que les lettres que Julien a écrites à Constance à cette époque-là¹⁷.

¹⁵ Sans notice contraire, les références sont données par rapport aux pages de l'édition de Spanheim (1696); comme certains textes n'ont pas été édités par Spanheim, dans ces cas-là, les références sont données aux pages de l'édition de Bidez (1924).

¹⁶ cf. Bidez (1932), p. 4-5 : éloges à rapprochés des discours de Thémistios et de Libanios, ainsi que de ceux de Dion Chrysostome (id., p. 111 sq.).

¹⁷ Cf. J. Bidez et F. Cumont, *Imp. Caesaris Flavii Claudii Juliani Epistulae Leges Poematia Fragmenta Varia*, Paris : Les Belles-Lettres, 1922, n° 17, 20-22, p. 19-27.

I.3.i.5. Discours philosophiques

Plusieurs discours philosophiques ont été écrits par Julien.

Le discours intitulé *A Thémistius* est une réflexion philosophique, sous forme de lettre, sur la royauté. Une étude approfondie dépasserait le cadre de ce travail, bien que ce texte puisse apporter quelques éléments, ici ou là.

Le discours *Contre Héracléios* a été écrit à *chaud* peu après une conférence publique d'un homme qui se disait être un philosophe cynique, et qui avait présenté un mythe le mettant lui-même en scène ainsi que Julien, et qui, selon l'empereur, n'était qu'un blasphème envers les dieux. Ce discours expose certaines vues de Julien concernant la philosophie et l'utilisation des mythes. J'étudierai en détail un extrait de ce texte¹⁸.

Le discours *Contre les Cyniques ignorants* est un cours de philosophie à l'intention des philosophes cyniques contemporains de Julien.

I.3.i.6. Discours théologiques

Bien que la formation d'une théologie païenne ait intéressé Julien dans bon nombre de ses écrits qui nous ont été conservés, Julien a également écrit une série de discours plus spécifiquement théologiques.

Le *Discours sur la Mère des Dieux*, a été composé à l'occasion des festivités en l'honneur de Cybèle; son but est de définir la nature de la Mère des dieux et d'Attis, ainsi que d'étudier et expliquer les rites qui les entourent.

Le discours *Sur Hélios-Roi* est une réflexion sur la nature du dieu Hélios et sur son action dans le monde.

I.3.i.7. *Les Césars*

Les *Césars*, texte qui ressortit au genre de la satire ménippée, est une œuvre par laquelle Julien veut porter un regard satirique sur les actions des empereurs qui l'ont précédé. Ce texte sera utilisé pour analyser certains avis de Julien concernant les actes de ses prédécesseurs à la tête de l'Empire. Les visions de Marc-Aurèle ou d'Alexandre sont intéressantes, mais je me pencherai plus particulièrement sur les portraits d'Auguste et de Constantin.

I.3.i.8. *Misopogon*

Le *Misopogon* – l'ennemi de la barbe - est une œuvre désillusionnée, amère. Julien répond aux critiques qui lui sont faites, plus ou moins ouvertement, dans la ville d'Antioche. Julien prend acte de l'échec de ses réformes dans cette ville, sous la forme d'un autoportrait grinçant.

I.3.i.9. *Contre les Galiléens*

Malheureusement conservé de manière fragmentaire, le livre de Julien contre les chrétiens nous intéressera pourtant au plus haut point dans ce travail : Julien y présente ses réflexions et les arguments qu'il oppose au christianisme. On y peut lire également son opinion concernant le judaïsme et le dieu des Hébreux. Le *Contre les Galiléens*, dont le titre même n'est pas sûr, a dû être écrit durant le dernier hiver de Julien, comme en témoigne Libanios dans son discours funèbre en son honneur :

¹⁸ Cf. section II.2.vii.2. : Julien mythographe, p. 33-40.

*Pendant l'hiver qui rend les nuits plus longues, sans parler de ses autres ouvrages nombreux et superbes, il s'en prit aux livres qui font de l'homme de Palestine un dieu et un fils de dieu. Une longue discussion et la force de ses arguments firent voir que ces récits n'étaient qu'un risible radotage, et il se montra sur le sujet plus savant que le vieillard de Tyr (il s'agit ici de Porphyre, et de son *Contra Christianos*). Puisse le Tyrien être bienveillant et qu'il accepte volontiers ce jugement qui le déclare inférieur à son fils spirituel.*¹⁹

Julien semble donc s'être inspiré des textes de Porphyre²⁰, mais aussi de ceux de Celse²¹, ses prédécesseurs.

Les fragments du texte de Julien²² qui nous sont parvenus ont été conservés par Cyrille d'Alexandrie qui les a intégrés dans une réfutation du paganisme et une apologie du christianisme, son *Contre Julien*, écrit dans les années 430-440²³.

I.3.i.10. Les lois

Une partie de l'œuvre législative de Julien nous a évidemment été conservée par les compilations de Théodose et de Justinien, mais également par des témoignages d'auteurs contemporains ou un peu postérieurs, ainsi que par les propres écrits de Julien.

Les lois de Julien dont nous avons le plus de témoignages directs (par les compilations juridiques) portent d'avantage sur des problèmes d'administration de l'Empire - tels que le système des postes, les taxes, les cités, etc. - que sur la religion.

Les lois religieuses, qui seront celles qui m'intéresseront le plus dans ce travail, seront donc principalement à rechercher en dehors des codes, dans les textes de Julien et de ses contemporains.

I.3.ii. Julien par ses contemporains

I.3.ii.1. Libanios

Rhéteur païen né en 314 à Antioche, Libanios, après avoir étudié à Athènes, enseigna la rhétorique à Constantinople, puis à Nicomédie. C'est dans cette dernière ville que Julien eut ses premiers contacts indirects avec lui, en suivant son enseignement *par correspondance* grâce aux notes d'un de ses élèves. Il demeura ensuite à Antioche jusqu'à la fin de sa vie.

¹⁹ Libanios, *Disc.* XVIII. 178; cf. également pour la date du *Contra Galileos* (*CG*), le témoignage de Jérôme dans sa lettre 70 – *Julianus Augustus VII libros in expeditione Partica aduersum Christum euomuit* (Julien Auguste pendant son expédition contre les Parthes a vomi sept livres contre le Christ) – qui pourtant ne semble pas fiable, puisque le fait remarquable de l'écriture d'un livre pendant une expédition militaire ne serait passé inaperçu ni de Libanios, ni d'Ammien Marcellin, et même si l'expression de Jérôme voulait désigner les préparatifs de la guerre, le chiffre sept pour le nombre de livres est contredit par Cyrille d'Alexandrie. En plus de cela, dans la suite du texte, Jérôme semble accepter la version étrange de la mort de Julien selon laquelle il se serait tué lui-même sur sa propre épée.

²⁰ Le philosophe Porphyre a vécu entre 232/3 et environ 305 apr. J.-C.

²¹ La critique du christianisme de Celse a été écrite vers 178-180 apr. J.-C.; voir note 23.

²² Le *CG* n'a pas été réédité complètement avec traduction française depuis 1863, mais en anglais (W. C. Wright, 1923), en italien (A. Rostagni, 1920; G. Freda, 1977). Je donnerai les références au *CG* par rapport à l'édition Wright qui s'appuie sur l'édition Spanheim de 1696.

²³ A propos de la date de cet ouvrage, voir la discussion de P. Evieux, dans l'introduction l'édition du *Contre Julien*, Paris : Cerf, Sources Chrétiennes n° 322, 1985; la nécessité d'une réfutation de l'ouvrage de Julien septante ans après la mort de celui-ci est perceptible au travers des lois contre le paganisme qui nous ont été conservées et qui le présentent comme encore très vivace à cette époque-là (Cod. Theod., XVI.10.22, XVI.10.23, XVI.10.25; Nouvelle Theod., III, du 31 janvier 438; Cod. Just., I.11.7). On notera que le traité de Celse contre les chrétiens nous a été également conservé de la même façon, à cause de sa réfutation dans le traité d'Origène, *Contre Celse*.

Libanios a laissé une œuvre importante, dont des discours en l'honneur de Julien ou qui lui étaient destinés sous forme de requêtes²⁴, ainsi que des lettres. Il est un témoin important, puisqu'il a vécu à Antioche dans l'intimité de Julien.

I.3.ii.2. Ammien Marcellin

Le païen Ammien Marcellin, né entre 330 et 335, à Antioche, est Grec, bien qu'il écrive en latin. Militaire, il servit un temps sous Julien en Gaule, mais n'était pas présent, parce que rappelé à la frontière perse, lors de la proclamation de Paris. Il prit par contre part à la guerre contre les Perses qui fut fatale à l'empereur. Ses *Histoires* – dont les livres XV à XXV décrivent la vie de Julien, en tant que César d'abord, puis en tant qu'empereur - n'ont pas été écrites à chaud, mais bien plus tard, entre 385 et 392²⁵, et dénotent un grand enthousiasme en faveur de Julien. Cependant, Ammien n'hésite pas non plus à présenter les aspects négatifs de l'homme qu'il admire.

I.3.ii.3. Grégoire de Nazianze

Le chrétien Grégoire de Nazianze est un contemporain de Julien puisqu'il est né en 329²⁶. Il a eu l'occasion de le rencontrer à Athènes puisqu'ils y ont séjourné simultanément pendant leurs études respectives. En plus de cela, comme le souligne J. Bernardi²⁷, son frère, Césaire a été pendant un temps à la cour de Julien. Le portrait que trace Grégoire de Nazianze dans ses discours IV et V *Contre Julien*, écrits peu après la mort de l'empereur, n'est guère objectif, ou en tout cas hautement caricatural. Pourtant, il est très probable que le texte de Grégoire de Nazianze peut nous donner des informations précieuses concernant le règne de Julien, celui-ci ayant certainement voulu utiliser des faits réels comme armes contre l'empereur qu'il considérait comme un dangereux renégat.

I.3.iii. Autres témoignages

Bien sûr, il existe d'autres témoignages, le plus souvent chrétiens, sur le règne et les actions de Julien, notamment sur ses initiatives en matière religieuse puisqu'elles ont particulièrement choqué les esprits des *Galiléens*.

On signalera en passant l'historien Socrate (c. 380 – c. 450) qui écrivit une histoire de l'Eglise qui prend la suite de celle d'Eusèbe de Césarée; Théodoret (393 – 460), qui écrivit également une histoire de l'Eglise, Sozomène qui s'inspira largement de Socrate pour la sienne, et bien d'autres. Ces ouvrages ne seront pas utilisés dans ce travail²⁸.

²⁴ Ces *Julianic Orations* ont été rassemblés par A. F. Norman dans la collection Loeb; ce sont ces discours de Libanios que j'utiliserai parfois pour étayer mes arguments.

²⁵ Selon J. Fontaine, "Le Julien d'Ammien Marcellin", in Braun/Richer (1978), p. 31-65.

²⁶ Selon *The Oxford Classical Dictionary*, S. Hornblower and A. Spawforth (eds.), Oxford : Oxford University Press, 1996.

²⁷ J. Bernardi (éd.), *Grégoire de Nazianze, Discours 4-5 contre Julien*, Sources Chrétiennes n° 309, Paris : Cerf, 1983.

²⁸ Bowersock (1978), chap. 1, p. 1-11, sur les différents textes qui permettent d'approcher le règne de Julien. Je remercie également M. Martin Steinrück qui a mis à ma disposition sa traduction provisoire des *Vies de philosophes et de sophistes* du païen, Eunape de Sardes, qui a vécu aux environs de 348 apr. J.-C; n'ayant pas pu, par manque de temps, l'utiliser aussi complètement que je l'aurais voulu, j'y ferai quelques renvois en note.

II. LE PARCOURS RELIGIEUX DE JULIEN

II.1. L'éducation chrétienne de Julien

De mère chrétienne²⁹, Julien a lui-même été chrétien jusqu'à l'âge de vingt ans comme il le dit lui-même :

Comme vous j'ai marché dans cette voie-là jusqu'à l'âge de vingt ans, et voici qu'avec l'aide des dieux, je marche dans celle-ci depuis douze années déjà³⁰.

Dans son discours sur *Hélios-Roi*, il qualifie cette époque de christianisme de temps de ténèbres (σκότοι³¹).

Outre les leçons de son pédagogue Mardonios, très probablement un païen³², Julien a suivi pendant les premières années de sa vie les enseignements de l'évêque arien de Nicomédie, Eusèbe, qui semble-t-il, était un parent de Julien³³. A Macellum, en Cappadoce, Julien nous décrit³⁴ son éducation comme étroitement surveillée : il reçoit donc toujours à ce moment-là une éducation chrétienne, dispensée par des personnes qui proviennent de l'entourage de Constance, un milieu arien³⁵. C'est également pendant cette période que Julien a eu l'occasion d'utiliser la bibliothèque de Georges de Cappadoce – arien également –, contenant aussi bien des volumes chrétiens que païens, et d'en copier certains volumes.

Les uns aiment les chevaux, d'autres les oiseaux, d'autres les bêtes fauves; moi dès mon enfance, je me suis épris d'un désir passionné de posséder des livres. [...] Rends-moi donc un service personnel (il s'adresse à Ecdicius, préfet d'Egypte), en retrouvant tous les livres de Georges. Il en avait beaucoup sur la philosophie, beaucoup sur la rhétorique, et de plus beaucoup sur les doctrines des impies Galiléens [...] Je connais, pour ma part, les livres de Georges, si pas tous, du moins en grande partie. Car il m'en a communiqué quelques-uns lorsque j'étais en Cappadoce pour que j'en eusse une copie, puis il les a repris.³⁶

Julien a donc indubitablement suivi une éducation chrétienne, de tendance arienne. Mais l'on peut se poser une question légitime : a-t-il jamais été réellement chrétien ?

En préambule, on fera attention à ne pas confondre les notions modernes de ferveur religieuse et la notion antique de *religio*, de respect des rites.

Sur le christianisme de Julien, les avis divergent autant chez les auteurs anciens que les auteurs modernes³⁷ :

²⁹ Bidez (*Vie*, 1924), déclare que son père, Jules Constance, devait également être un "chrétien sans doute".

³⁰ Julien, lettre 111, 434 D 5 – 435 A 1, traduction de Bidez (1924); cf. section II.2.iv. : L'évolution du discours de Julien sur les dieux, p. 20.

³¹ Julien, *Hélios-Roi*, 131 A 5.

³² On n'a aucun témoignage – pas même de Julien – sur les convictions religieuses de Mardonios. Pour Bowersock (1978), p. 24, Mardonios est plus probablement un chrétien puisqu'il a été le tuteur de la mère de Julien, au sein d'une maison chrétienne. Comme Julien vante surtout le côté païen de son enseignement, cela ne me semble pas évident. W. Koch, "Comment l'empereur Julien tâcha de fonder une église païenne" in *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, Vol. 6, 1927, p. 136, est d'avis que Mardonios devait être païen.

³³ Bidez (*Vie*, 1924), p. 9 et p. 16-17; cf. Ammien, XXII.IX.4.

³⁴ Julien, *Lettre au Sénat et au peuple d'Athènes*, 271 C-D.

³⁵ Les ariens, à la suite d'Arius, refusaient d'accorder à Jésus une complète divinité : ils le considéraient comme créé par Dieu avant la création du monde. Jésus n'est donc pas, selon les ariens, dieu par nature, mais une créature, susceptible de changement, bien qu'il soit au-dessus des autres créatures, en tant que créature directe de Dieu. Il y a donc une idée hiérarchique dans cette forme de christianisme qui est sans doute la forme la plus proche de la pensée grecque.

³⁶ Julien, lettre 107, 377 D – 378 C, traduction de Bidez (1924).

³⁷ Bidez (*Vie*, 1924), 1^{ère} partie, chap. V, p. 27-34, croit à la sincérité; avec moins d'enthousiasme, Bowersock (1978), chap. 3, p. 21-32, va dans le même sens; la question n'intéresse pas réellement Bouffartigue (1992), qui parle pourtant de "conversion", op. cit., p. 169; par contre, pour René Braun, "Julien et le christianisme", in Braun/Richer (1978), p. 159-188, les convictions de Julien n'ont jamais été très profondes. Il se fait l'écho des auteurs allant dans le même sens, p. 159-160; Athanassiadi (1981) va dans le même sens, p. 24 sq.

Déjà, les auteurs contemporains de Julien n'étaient pas d'accord entre eux. Pour Libanios, la jeunesse de Julien était une période d'errance : il écrit que Julien a rejeté son erreur (τὴν πλάνην³⁸) et compare la jeunesse de celui-ci avec les errances (πλάνοι) d'Ulysse³⁹. Il parle même de "haine violente contre les dieux" (τὸ σφοδρὸν μῖσος κατὰ πᾶν θεῶν⁴⁰). Cela montre, à mon avis, que dans l'esprit de Libanios, Julien s'est réellement trompé, donc que Julien a dans sa jeunesse, cru et montré par ses actes, que le christianisme était la bonne voie.

Pour Ammien Marcellin, par contre, Julien était *a rudimentis pueritiae primis inclinior* [...] *erga numinum cultum*⁴¹ (assez incliné dès les premiers débuts de son enfance envers le culte des dieux) et que cette inclination a grandi peu à peu jusqu'à sa véritable adhésion, qui dut d'abord rester secrète. Et selon lui, ces pratiques secrètes ont continué jusqu'à ce qu'il puisse dévoiler sans danger ses véritables sentiments⁴².

Franchement partisan et absolument partial, le témoignage de Grégoire de Nazianze ne nous permettra pas de trancher : s'il aborde le sujet de l'éducation chrétienne de Julien - nous apprenant que Julien a été baptisé⁴³, qu'il a occupé la fonction de lecteur⁴⁴, qu'il a financé la construction de monuments en l'honneur des martyrs⁴⁵, qu'il a été un disciple du Christ⁴⁶ - c'est surtout pour finalement en conclure que celui-ci n'a jamais véritablement été un chrétien⁴⁷.

Pour trancher le problème, peut-être suffirait-il de reprendre ce que Julien lui-même déclare à propos de son éducation chrétienne. Les paroles mêmes de Julien me paraissent être assez claires : on l'a vu, Julien a marché sur la voie du christianisme⁴⁸, c'était réellement pour lui une période sombre de sa vie qu'il préfère oublier ("Oublions ce temps de ténèbres⁴⁹"), il était malade : dans son mythe autobiographique, les dieux, quand ils parlent de Julien, utilisent les expressions suivantes :

(Zeus confie ici Julien à Hélios) *Jure donc, par mon sceptre et par le tien, de prendre un soin particulier de lui, de le guider et de le soigner de sa maladie. Il est infecté, tu le vois, par une sorte de fumée, de crasse et de suie.*⁵⁰

Ailleurs, Julien déclare même qu'à cette époque il a critiqué la religion traditionnelle :

*J'ai entendu maintes et maintes fois chuchoter cela (il s'agit des propos impies des chrétiens concernant les prescriptions religieuses du culte de la Mère des dieux), et même je l'ai dit autrefois*⁵¹.

Même s'il est toujours difficile d'évaluer les croyances de quelqu'un, surtout une fois que celles-ci ont été reniées, Julien a effectivement été chrétien pendant les deux tiers de sa vie. Je crois même qu'il est possible d'affirmer, au vu des passages ci-dessus – mais on pourra

³⁸ Libanios, *Disc.* XIII.12 et *Disc.* XII.69.

³⁹ Libanios, *Disc.* XXIV.35; voir également la référence plus neutre à l'éducation chrétienne de Julien dans *Disc.* XVIII.12.

⁴⁰ Libanios, *Disc.* XIII.11.

⁴¹ Ammien, XXII.V.1.

⁴² Ammien, XXI.II.4-5.

⁴³ Grégoire de Nazianze, *Disc.* IV.52 : une initiation païenne sanglante est ici opposée à l'initiation chrétienne (baptême) que Julien a reçue. La référence de Grégoire de Nazianze au baptême de Julien fait dire à Bernardi (1983), p. 18, que "d'une façon paradoxale, Julien avait été en quelque sort le premier des empereurs chrétiens, puisqu'il fut le premier à recevoir le baptême autrement qu'à l'article de la mort."

⁴⁴ Grégoire de Nazianze, *Disc.* IV.23

⁴⁵ Grégoire de Nazianze, *Disc.* IV.24. cf. IV.25-27 où Grégoire raconte une tentative de construction infructueuse qui prouverait justement que Julien la piété de Julien n'était pas sincère.

⁴⁶ ὁ Χριστοῦ μαθητής, Grégoire de Nazianze, *Disc.* IV.52, où il dit également que Julien a partagé avec les Galiléens le nom de chrétien, même idée en IV.109. Apostasie en V.3.

⁴⁷ Grégoire de Nazianze, *Disc.* IV.27; IV.30, où la dissimulation de Julien est mise en avant.

⁴⁸ Julien, lettre 111, 434 D 5 – 435 A 1, citée au début de cette section II.1, p. 12.

⁴⁹ Julien, *Hélios-Roi*, 131 A 5, traduction de Bouffartigue (1992).

⁵⁰ Julien, *Contre Héracléios*, 229 C, traduction de Rochefort (1963); voir également mon étude du mythe dont est tiré cette citation, voir section II.2.vii.2. Julien mythographe, p. 33-40.

⁵¹ Julien, *Sur la Mère des dieux*, 174 B, traduction de Rochefort (1963).

certainement en tirer une autre interprétation -, qu'il y a adhéré complètement⁵² et qu'il en a été déçu. En effet, si Julien avoue s'être trompé de voie, c'est très certainement qu'il pense s'être réellement égaré dans le christianisme, donc qu'il y a pleinement adhéré. Je ne pense pas que Julien utiliserait ces termes-là s'il avait vraiment fait *comme si* pendant tout ce temps. Et même si Julien parle d'un moment précis⁵³ pour son retour à la religion traditionnelle, il semble plus probable que cette conversion a été un processus qui se soit fait sur un temps relativement long, durant lequel Julien abandonnait progressivement les idées chrétiennes qu'on lui avait inculquées pour se tourner vers les idées véhiculées par les livres classiques qu'il lisait.

II.2. Retour aux religions traditionnelles

Pour Julien, son retour vers les dieux traditionnels de l'Empire romain est précisément datable, comme on l'a vu plus haut. Nous ne savons pas exactement quelles sont les circonstances exactes auxquelles renvoie cette date : Julien avait vingt ans, et a vu ce retour comme une véritable conversion⁵⁴. Pourtant, cette conversion a été semble-t-il un long processus⁵⁵.

Quoi qu'il en soit, au moment où Julien écrit, il est définitivement retourné aux traditions religieuses de ces ancêtres, ou en tout cas à ce qu'il croit être la religion traditionnelle des Grecs et des Romains qui l'ont précédé.

II.2.1 Les pratiques religieuses personnelles de l'empereur

[...] *Je frissonne (πέφρικα) devant les dieux, je les aime (φιλω), je les vénère (σέβω) et je les crains; en un mot j'éprouve à leur égard tous les sentiments que l'on ressent pour de bons maîtres, pour des précepteurs, des pères et des tuteurs, bref pour tous ceux qui ont des titres semblables*⁵⁶.

Les différents textes de Julien nous permettent d'avoir un aperçu de ses propres croyances et de la façon dont il vivait sa religiosité, ou tout au moins de la façon dont il présentait sa foi et l'impression qu'il voulait donner à son lecteur. Libanios disait de lui que la religion était son premier souci⁵⁷.

Pour Julien, tout homme doit s'en remettre à Dieu, qu'il soit un roi ou un simple particulier : il faut demeurer fidèle au culte prescrit par la loi. Cette idée apparaît déjà dans le discours *De la Royauté*⁵⁸ où il faut peut-être comprendre ces remarques comme une critique de la religion de Constance.

Comme il le rappelle dans le *Misopogon*, il n'y a pas d'autre route (οὐδὲ ἄλλην ὁδὸν) à suivre que "celle qui conduit aux temples des dieux"⁵⁹.

Il arrive à Julien de sacrifier plusieurs fois par jour :

⁵² Peut-être m'objectera-t-on, cette citation de Julien du *discours sur Hélios-Roi* (130 C, traduction de Lacombrade (1964)) : "J'ai été pénétré dès mon enfance, d'un amour passionné pour les rayons de ce dieu (le soleil-Hélios)"; je ne crois pourtant pas que cet amour du soleil comme force de la nature – peut-être même alors, comme manifestation de la création du dieu chrétien - est incompatible avec une véritable implication dans la religion chrétienne.

⁵³ Voir la citation du début de cette section, p. 12, où Julien donne une "date".

⁵⁴ Assimilable à celle de Paul sur la route de Damas, Actes 9.1-18; cf. Bouffartigue (1992), p. 169, qui discute d'une intuition de Bidez; voir également plus loin ma section II.4. Réminiscences chrétiennes chez Julien.

⁵⁵ Cf. Koch (1927), qui, malgré son titre, discute surtout des causes de la conversion de Julien – je trouve personnellement que les causes d'une conversion religieuse – étant une expérience personnelle - soient plutôt difficiles à établir, pour qui que ce soit.

⁵⁶ Julien, *Contre Héracléios*, 212 B 5 – C 3, traduction de Rochefort (1963).

⁵⁷ Libanios, *Disc.* XII.69.

⁵⁸ Julien, *De la Royauté*, 69 D 5 sq.

⁵⁹ Julien, *Misopogon*, 354 C 7 – D 1. Voir section II.4, p. 54, mon étude du terme ὁδὸς chez Julien.

*Je sacrifiai le soir, puis de grand matin, comme j'ai l'habitude de le faire presque chaque jour*⁶⁰.

La pratique de l'empereur semble bien loin de la déclaration suivante :

*Toutes les offrandes, grandes et petites, faites aux dieux dans un esprit de sainteté ont une égale vertu, et que sans la sainteté non seulement une hécatombe, mais – j'en atteste les dieux – la chiliombe offerte à Olympie sont des frais inutiles, et rien d'autres*⁶¹.

En effet, le nombre des sacrifices auquel l'empereur procédait ne passait pas inaperçu : chez Libanios, ces nombreux sacrifices⁶² sont avant tout un signe de la piété de Julien. Ces rites sont parfois même réalisés par sa propre main, dont ses doigts gardaient la preuve⁶³, signes d'une pratique fréquente. La raison invoquée – et ici Libanios semble vouloir citer les propres mots de l'empereur – est que c'est absurde de remettre de main à main des messages à ses futurs gouverneurs et de ne pas remplir, avec les mêmes mains, ses obligations envers les dieux. Julien est même dit effectuer chaque jour les sacrifices que d'autres accomplissent une fois par mois⁶⁴, ou même qu'il a effectué plus de sacrifices en dix ans que tous les Grecs réunis⁶⁵.

Ammien Marcellin considère cet étalage comme exagéré : *hostiarum [...] sanguine plurimo aras crebritate nimia perfundebat*⁶⁶ (Il arrosait les autels du sang très abondant des victimes avec une fréquence excessive), mais il est en même temps impressionné par la *ingenita pietas*⁶⁷ (piété innée) de Julien. Ammien explique qu'on le traitait de *victimarius*⁶⁸ ; comme un écho, ou une preuve de ce sobriquet, Ammien donne également beaucoup d'exemples de sacrifices⁶⁹, qui oscillent entre le respect et la réprobation.

Julien est un homme pieux, mais il désire montrer à plusieurs endroits de ses textes qu'il n'est pas homme à succomber aux superstitions : par exemple, il ne craint pas la foudre ni les autres signes du ciel⁷⁰, il se moque⁷¹ des superstitions qui entourent l'obélisque qui repose dans le sable d'Alexandrie et il n'a pas voulu dissoudre l'assemblée qui écoutait les blasphèmes d'Héracléios⁷² pour ne pas que l'on croie qu'il céda à une superstition. Il affirme haut et fort qu'il ne faut pas croire à la lettre ce que racontent les mythes, que leurs récits ne sont pas ceux d'événements qui ont réellement eu lieu un jour⁷³.

Ammien Marcellin décrit pourtant Julien comme un homme *superstitiosus magis quam sacrorum legitimus observator*⁷⁴ (plutôt superstitieux que quelqu'un qui observait de façon légitime les rites sacrés).

Les différents sens des mots latins *superstitio* et *religio* sont subtiles et ont un peu évolué au cours du temps⁷⁵ : tandis que le mot *religio* concerne un comportement conforme, *superstitio* pouvait avoir le sens d'un comportement excessif, c'est-à-dire des pratiques religieuses irrégulières, mais également une dévotion excessive. C'est ce deuxième sens qu'Ammien a

⁶⁰ Julien, lettre 98, 401 B 1-3, traduction de Bidez (1924); la même idée mais sous forme de critique dans la bouche des habitants d'Antioche dans le *Misopogon*, 346 B – C.

⁶¹ Julien, *Contre Héracléios*, 213 D – 214 A, traduction de Rochefort (1963).

⁶² Libanios, *Disc.* I.121, XVII.4, XVIII.1 et 121.

⁶³ Libanios, *Disc.* XII.82

⁶⁴ Libanios, *Disc.* XII.80

⁶⁵ Libanios, *Disc.* XXIV.35

⁶⁶ Ammien, XXII.XII.6

⁶⁷ Ammien, XXIII.V.8

⁶⁸ Ammine, XXII.XIV.3

⁶⁹ Voir notamment Ammien, XXIII.III.2 et 7, XXIV.VI.13, XXIV.VIII.4.

⁷⁰ Julien, *Contre Héracléios*, 212 b.

⁷¹ Julien, lettre 59, 443 C.

⁷² Julien, *Contre Héracléios*, 204 b.

⁷³ Voir section II.2.vii.1. L'utilisation et la signification des mythes, p. 32-33.

⁷⁴ Ammien, XXV. IV. 17

⁷⁵ Cf. Beard, etc. (1998), chap. 5.1

dans l'esprit : Julien ne suivait donc pas exactement la *religio* telle qu'elle était définie, il ne transgressait pas non plus les lois religieuses, mais il les poussait trop loin.

Pour Julien, chaque homme possède de façon innée une idée de la divinité. La religion fait partie de l'homme, c'est ce qu'écrit Julien à la fin de sa vie, lors de la rédaction du *Contra Galileos*:

*La connaissance de Dieu ne s'enseigne pas, au contraire elle est naturelle chez l'homme : que la preuve nous en soit d'abord donnée par le fait que l'aspiration au divin est commune à tous les hommes, qu'elle s'exprime tant en privé qu'en public et tant individuellement que collectivement. Car tous, sans avoir reçu le moindre enseignement, nous en sommes venus à croire en quelque divinité, dont nous pouvons difficilement nous faire une idée précise, et quant à ceux qui en savent quelque chose, il leur est impossible de le dire à tout le monde*⁷⁶.

L'être humain a en lui une idée naturelle du divin, parce que sa propre âme est un élément divin. C'est ce que découvrira quiconque enquêtera sur la nature de son âme, suivant le précepte primordial de la philosophie "connais-toi toi-même", comme Julien le répète souvent tout au long de ses écrits⁷⁷.

II.2.ii. Les fondements philosophiques de la religion de Julien

Pour Julien, la religion est indissociable de la philosophie, il est donc indispensable d'en discuter brièvement.

Julien est ambigu concernant sa propre éducation philosophique⁷⁸; dans les éloges qu'il a écrits en tant que César, il se décrit comme un philosophe⁷⁹, et se défend d'être un rhéteur⁸⁰; il est un homme pour qui la philosophie est son *occupation* (ἐπιτηδεύμα) et sa *loi* (νόμος)⁸¹.

Pour lui, "il n'y a rien de plus délicieux ou de plus profitable aux hommes que de philosopher à loisir loin du souci des affaires"⁸².

Même si la philosophie occupe une place très importante chez Julien – "moi qui ne suis épris que de philosophie"⁸³ –, celui-ci n'a pas pu terminer sa formation philosophique, comme il le rappelle ironiquement :

*Jusqu'à cette classe (celle des philosophes) je ne suis pas moi-même parvenu, bien que, dans mon ignorance, j'aie souhaité d'y être accueilli et reçu*⁸⁴.

Constance l'a appelé à la charge de César avant qu'il n'en ait eu la possibilité. Il n'a pu entrer que dans le vestibule de la philosophie⁸⁵. Mais il a très certainement poursuivi ses études philosophiques, dans la mesure où l'exercice du pouvoir lui en laissait le temps, grâce aux philosophes néoplatoniciens qu'il a fait venir auprès de lui, à sa cour.

C'est donc le néoplatonisme de Jamblique qui constitue la base philosophique de la religion et des actions de Julien⁸⁶. Julien est un véritable fan de Jamblique⁸⁷ : il a suivi le début de la formation néoplatonicienne avec des disciples de ce philosophe, et ce sont également des

⁷⁶ Julien, *CG*, 52 B, traduction de Gérard (1995).

⁷⁷ Julien, *Contre les Cyniques Ignorants*, 183 B-C; application pratique dans la *Lettre à Thémistius*, 260 C, où grâce à ce principe, il montre qu'il ne se sent pas capable d'être roi, parce que pour cela il faut avoir une nature divine.

⁷⁸ Eunape de Sardes donne quelques indications sur cette formation, *Vies*, 7.1.5.

⁷⁹ Julien, *Eloge d'Eusébie*, où il évoque sa passion pour la philosophie, 123 D 8 – 124 7; *Au sénat et au peuple d'Athènes*, 271 D7 – 272 A 3.

⁸⁰ Julien, *Eloge de Constance*, 2 A; *Eloge d'Eusébie*, 126 C; *De la royauté*, 79 C.

⁸¹ Julien, *Eloge de Constance*, 3 C.

⁸² Julien lettre 8, 441 A 2-3, traduction de Bidez (1924).

⁸³ Julien, *Lettre à Thémistius*, 254 B 3-4, traduction de Rochefort (1963).

⁸⁴ Julien, *Misopogon*, 359 A, traduction de Lacombrade (1964).

⁸⁵ Julien, *Contre Héracléios*, 235 D.

⁸⁶ Cf. R. T. Wallis, *Neoplatonism*, Londres : Duckworth, 1972, p. 94-96.

⁸⁷ Voir citation de la lettre 12 de Julien, Bidez (1924), I. 12-14, dans ma section II.2.iii, p. 20.

philosophes néoplatoniciens – Maxime d'Ephèse et Priscus - qui gravitent dans son entourage une fois devenu empereur. Selon R. E. Witt⁸⁸, la dette de Julien envers Jamblique ne peut malheureusement pas être évaluée avec exactitude, en partie parce que l'œuvre de Jamblique ne nous est parvenue que sous forme fragmentaire.

Il n'y a selon Julien qu'une fin et qu'un principe en philosophie : le principe, c'est la connaissance de soi, le fameux *γνῶθι σεαυτόν*⁸⁹ (connais-toi toi-même). La fin, le but ultime de la philosophie, c'est se rendre semblable aux dieux⁹⁰.

La philosophie de Julien montre l'éclectisme des conceptions néoplatoniciennes de son époque :

*Que personne ne vienne donc nous diviser la philosophie en plusieurs branches, ni la découper en plusieurs parties; et plus encore que l'on n'aille pas faire une pluralité de ce qui est un : de même que la vérité est unique (ἀλήθεια μία), de même est la philosophie. Et il n'est nullement étonnant que par bien des routes (ὁδούς) nous nous acheminions vers elle*⁹¹.

*C'est un fait que la philosophie est une, et que tous les sages, pour ainsi dire, tendent à une fin unique et y parviennent par des voies différentes*⁹².

Les néoplatoniciens cherchaient en effet à montrer que Platon détenait la vérité, mais que cette vérité peut aussi être décelée chez les autres philosophes et dans la mythologie⁹³.

Dans les écrits de Julien lui-même, on trouve de nombreuses allusions à Platon, mais aussi aux autres grandes écoles⁹⁴ :

*La doctrine péripatéticienne n'est pas, comme certains le disent, moins noble que celle des stoïciens. Il n'y a entre elles deux, à mon avis, qu'une seule différence : celle-ci est plus exaltée et inconsidérée*⁹⁵; *l'autre demande que l'on persévère dans ses décisions, mais avec tact et jugement*⁹⁶.

En plus de cela, le mode de vie austère⁹⁷ de Julien – nourriture frugale⁹⁸, peu de vin⁹⁹, nuits sur une simple paille¹⁰⁰, abstinence sexuelle¹⁰¹, pas de spectacles¹⁰², volonté de s'exposer à des conditions extrêmes¹⁰³ - rappelle l'idéal de vie ascétique des cyniques, parmi lesquels Julien s'intègre : "nous qui avons hérité de son bâton" (celui de Diogène le Cynique)¹⁰⁴.

⁸⁸ R. E. Witt, "Iamblichus as a Forerunner of Julian", in *De Jamblique à Proclus*, Entretiens sur l'Antiquité classique, tome XXI, Genève : Fondation Hardt, 1975, pp. 62-63.

⁸⁹ Julien, *Contre Héracléios*, 211 B, 225 D; *CG*, 171 D; *Contre les Cyniques Ignorants*, 183 A – 185 C.

⁹⁰ Cette idée revient dans les *Césars*, 333 C, lorsque Julien décrit avec admiration le but de la vie de Marc-Aurèle, qui était d'imiter les dieux; cf. *CG*. 171 D.

⁹¹ Julien, *Contre les Cyniques Ignorants*, 184 C, traduction de Rochefort (1963); Julien revient sur cette idée dans la suite du texte.

⁹² Julien, *Contre les Cyniques Ignorants*, 186 C, traduction de Rochefort (1963).

⁹³ Wallis (1972), p. 2-3.

⁹⁴ Cf. Bouffartigue (1992), p. 170-281, où il dresse un inventaire des allusions et citations de Julien concernant différents philosophes.

⁹⁵ Ce qui pourrait être considéré comme un jugement de valeur voilé, malgré ce que vient de dire Julien dans la phrase précédente.

⁹⁶ Julien, lettre 14, 385 D - 386 A, traduction de Bidez (1924).

⁹⁷ Julien, *Eloge d'Eusébie*, 121 C; lettre 17, conservée par Ammien Marcellin, XX.VIII.5; Libanios, *Disc.* XII, 94-101; cf. Bowersock (1978), p. 14-15.

⁹⁸ Julien, *Misopogon*, 340 B. Dans le *Discours sur la Mère des dieux*, 175 B – 177 C, Julien prend à son compte les interdictions alimentaires du culte de la Mère des dieux (utilisation de la première personne). Voir également Libanios, *Disc.* XIII.44; Grégoire de Nazianze, *Disc.* IV.71 et V.41 (où il se moque de Julien, sous prétexte que tout le monde est capable, particulièrement les chrétiens, de vivre la vie qu'il menait); Ammien Marcellin, XVI.V.1 et XXV.IV.4

⁹⁹ Julien, lettre 4, 428 A; Libanios, *Disc.* XVIII.171.

¹⁰⁰ Julien, *Misopogon*, 340 B; sa sobriété en matière de sommeil est également vantée par Libanios, *Disc.* XII.94; Ammien Marcellin, XXV.IV.5.

¹⁰¹ Julien en parle peu, voir cependant les allusions pudiques du *Misopogon*, 338 D, 345 D 1, 367 B 7 (anaphrodisie); voir également Libanios, *Disc.* XII.95 et *Disc.* XVIII.179; Ammien Marcellin, XXV.IV.2-3.

¹⁰² Julien, *Misopogon*, 339 D - 340 A, 351 A – D, 354 D, 365 D; voir aussi Libanios, *Disc.* XVIII.170.

¹⁰³ Julien, *Misopogon*, 341 C – 342 A.

¹⁰⁴ Julien, *Contre les Cyniques Ignorants*, 181 B 5-6.

Julien se pose même en professeur de philosophie et dispense un cours de philosophie cynique¹⁰⁵.

Mais cet éclectisme philosophique n'est pas universel, puisque Julien se refuse à accepter les doctrines d'Epicure et de Pyrrhon¹⁰⁶. Il semble logique qu'un ascète et un croyant fervent comme Julien ne pouvait pas donner son accord au matérialisme épicurien ou au scepticisme le plus radical.

Dans la philosophie néoplatonicienne, celle de Jamblique notamment, on accorde une grande importance à la théurgie :

*Meilleure que toute sagesse et toute science humaine, elle (la théurgie) concentre en elle les avantages de la divination, les forces purificatrices de l'accomplissement des rites et tous les effets sans exception de l'inspiration qui rend possédé du divin*¹⁰⁷.

De manière schématique, on peut séparer la théurgie en deux branches : la τελεστική ou l'art de fabriquer des statues animées, et la transe médiumnique¹⁰⁸.

Les dieux ne peuvent pas être contraints, mais ils sont invoqués par le théurge et cette invocation fonctionne par ce que les dieux accordent à celui-ci une partie de la puissance divine. Les dieux ne sont donc pas forcés à descendre dans le monde sensible, mais c'est l'adorateur qui est purifié par eux et tiré vers eux dans la sphère intelligible¹⁰⁹.

Le philosophe néoplatonicien est un théurge, il recherche, interprète et utilise les signes laissés par les dieux dans le monde. Grâce à cela, il est capable d'accomplir les rituels religieux et de s'unir avec la divinité¹¹⁰.

La religion et la philosophie sont donc très étroitement liées dans le néoplatonisme : on peut même aller jusqu'à dire¹¹¹, qu'il n'y a pas de différence entre les deux.

II.2.iii. Divination, rêves et oracles

Les prédictions, la divination, les songes et les oracles occupent une très grande place dans la vie et dans la religion de Julien¹¹², comme ils occupent d'ailleurs une place importante dans la mentalité antique tardive¹¹³.

Julien interroge souvent les dieux¹¹⁴ et s'en remet à leurs décisions¹¹⁵.

Les dieux parlent souvent à Julien en rêve : par exemple, lorsque Julien hésitait à envoyer une lettre pleine de lamentations sur son propre sort, les dieux l'en ont dissuadé en rêve¹¹⁶.

Dans une lettre, Julien raconte un rêve :

Je rêvais que, planté dans un vaste triclinium, un arbre très haut penchait vers le sol. De ses racines s'élevait une autre pousse, petite et jeune encore, et toute fleurie. J'étais

¹⁰⁵ L'ensemble du *Contre les Cyniques Ignorants* est un cours de philosophie à l'intention des cyniques du temps de Julien, mais voir plus particulièrement 187 C – 188 C et 202 A – 203 B.

¹⁰⁶ Sur Epicure : Julien, lettre 89b, 301 C; *Lettre à Thémistius*, 255 B – C et 259 B; voir également *Contre les Cyniques Ignorants*, 195 B 7 sq., où Julien semble, pour une fois, en accord avec Epicure. Sur Pyrrhon : Julien, lettre 89b, 301 C.; voir également ma section II.2.vi.2.3, p. 29.

¹⁰⁷ Proclus, *Myst.* III. 3, cité par E. Des Places, "La Religion de Jamblique", in *De Jamblique à Proclus, Entretiens sur l'Antiquité Classique*, tome XXI Vandoeuvres-Genève : fondation Hardt. 1975, p. 79.

¹⁰⁸ Des Places (1975), p. 80.

¹⁰⁹ Cf. Wallis (1972), p. 121.

¹¹⁰ Cf. H. D. Saffrey, "ΣΥΜΒΟΛΗ / SIGNUM dans la littérature platonicienne et la théurgie" in *Le Néoplatonisme après Plotin*, Paris : Vrin. 2000, p. 141.

¹¹¹ Cf. Wallis (1972), p. 130.

¹¹² Cf. Bowersock (1978), p. 17-18. Cette importance des oracles est également un thème très important dans les références à Julien que fait Eunape de Sardes dans ses *Vies*.

¹¹³ Cf. J. Amat, *Songes et visions : l'au-delà dans la littérature latine tardive*, Paris : Études augustiniennes, 1985, p. 211-212.

¹¹⁴ Julien, lettre 26, 415 A 5-6; lettre 98, 399 D.

¹¹⁵ Julien, lettre 28, 382 B-C, lettre 40, Bidez (1924), p. 64, l. 26; lettre 59, 443 B 4; lettre 87, Bidez (1924), p. 149; lettre 98, 399 D; 401 B 3.

¹¹⁶ Julien, *Au Sénat et au peuple d'Athènes*, 275 B 4 sq.

*plein d'angoisse, craignant pour cette plante débile qu'on ne l'arrachât avec la grande. Or, lorsque je fus tout près, je vis le grand arbre étendu sur le sol, tandis que le petit restait debout, mais soulevé hors de terre. A cette vue, mon anxiété redoubla : "Quel dommage pour cet arbre !" dis-je; "son rejeton même est en danger de périr." Alors quelqu'un de tout à fait inconnu me dit : "Regarde-bien et rassure-toi. La racine demeurant en terre, la petite pousse survit intacte, et elle ne fera que s'affermir davantage."*¹¹⁷

Ce rêve, d'après lui, annonce l'avenir : il sera lui-même la petite pousse qui survivra à l'abattement de Constance.

Usant d'un lieu-commun de la littérature antique tardive¹¹⁸, Ammien Marcellin donne lui aussi une grande importance aux rêves prophétiques et aux visions dans le cadre de son récit de la vie de Julien, : à plusieurs reprises¹¹⁹, il le présente comme ayant des rêves prophétiques durant son sommeil. C'est par exemple grâce à l'apparition du Génie de l'Empire dans une vision nocturne¹²⁰ que les dernières réticences de Julien auraient été balayées et que Julien se serait décidé à accepter la pourpre impériale que lui offraient ses soldats. C'est également par une nouvelle apparition de ce Génie¹²¹ que Julien aurait appris – ou plutôt aurait dû apprendre, puisqu'il n'en a pas tenu compte – sa mort prochaine. Ces rêves tiennent une telle place qu'Ammien indique même leur absence: à deux reprises¹²², il parle du sommeil calme de Julien pour souligner le fait que durant cette nuit-là il n'ait pas été troublé par des songes, qui sinon, devaient revenir souvent.

Ammien fait également de nombreuses allusions¹²³ à des présages ou des oracles; le plus souvent pour montrer que Julien n'en tenait pas compte, de façon très imprudente, sous l'influence des philosophes de son entourage¹²⁴.

Julien déclare avoir accepté la pourpre et le titre d'Auguste parce que les dieux lui en avaient donné l'ordre par des signes¹²⁵. Ailleurs, Julien parle d'un signe des dieux au moment même où il est en train d'écrire¹²⁶, peut-être un mouvement spasmodique du corps que l'on interprétait comme un message des dieux.

L'étude des signes des dieux, la divination, tenait une grande place dans la philosophie et la religion des néoplatoniciens¹²⁷, ainsi que dans la religion traditionnelle. Les néoplatoniciens se basaient notamment sur des textes qui ne nous ont été transmis que par les citations qu'ils en font dans leurs propres œuvres, les *Oracles Chaldaïques*. Cet ouvrage, qui nous est donc presque inconnu, devait être un très important livre de référence - une sorte de bible¹²⁸ - pour les néoplatoniciens, puisqu'ils y font de nombreuses fois référence, et qu'ils en tirent quelques citations. Malheureusement, on n'en sait pas beaucoup plus. Cette compilation aurait été rédigée par un homonyme de Julien, Julien le Chaldéen ou son fils, Julien le Théurge – qui

¹¹⁷ Julien, lettre 14, 384 B – C, traduction de Bidez (1924).

¹¹⁸ Cf. J. Amat, *op. cit.* (note 113), notamment pp. 211-212; voir également P. Cox Miller, *Dreams in late antiquity : studies in the imagination of a culture*, Princeton : Princeton University Press, 1994 et C. Walde, *Die Traumdarstellungen in der griechisch-römischen Dichtung*, München : Saur, 2001.

¹¹⁹ Références aux rêves : Ammien, XX.V.10; XXI.I.6; XXI.II.2; XXIII.III.2; XXV.II.3.

¹²⁰ Ammien, XX.V.10.

¹²¹ Ammien, XXV.II.3.

¹²² Ammien, XXIII.III.6 (quieta nocte); XXIII.III.7 (somno per otium capto).

¹²³ Ammien, XV.XVIII.21-22; XVI.XI.1; XXI.I.6; XXI.II.1; XXIII.III.6; XXIII.V.6-13; XXIV.I.11; XXIV.VI.7; XXV.II.3; XXV.III.9 et 19.

¹²⁴ XXIII.V.10-11.

¹²⁵ Julien, *Au Sénat et au peuple d'Athènes*, 284 C sq.; cf. section II.2.vi, p. 23-24.

¹²⁶ Julien, lettre 12, Bidez (1924), p. 19, l. 4-6. Cf. Saffrey (2000), p. 129 : H. D. Saffrey y étudie ce passage en le rapprochant d'un passage de l'*Apologie de Socrate*, 40 A – B.

¹²⁷ Cf. Saffrey (2000), p. 127-141.

¹²⁸ Selon le mot de Saffrey (2000), p. 133.

auraient vécu durant le règne de Marc-Aurèle - ou par l'un et l'autre en collaboration¹²⁹. Julien cite par cinq fois ces *Oracles*¹³⁰, et déclare, en s'adressant à Priscos :

*Cherche pour moi tout ce que Jamblique a écrit sur mon homonyme [...]. Pour ma part, je raffole de Jamblique en philosophie et de mon homonyme en théosophie et [...], auprès de ceux-là, à mes yeux, les autres ne comptent pas.*¹³¹

Il n'hésite pas à citer quelquefois des oracles dans ses propres textes¹³².

II.2.iv. L'évolution du discours de Julien sur les dieux – le panthéon de Julien

Comme il a été dit plus haut¹³³, Julien a été élevé dans le christianisme. Il a ensuite été initié peu à peu aux religions traditionnelles.

*J'ai marché dans cette voie-là (le christianisme) jusqu'à l'âge de vingt ans, et voici qu'avec l'aide des dieux, je marche dans celle-ci depuis douze années déjà*¹³⁴.

Au moment où Julien écrit en tant que César, il s'exprime avec beaucoup de prudence concernant la religion. Son premier éloge de Constance ne comporte quasiment aucune référence religieuse.

Plus tard, il emploie des expressions religieusement neutres, susceptibles de ne pas choquer ses lecteurs, tels que ὁ θεός (dieu)¹³⁵, ὁ δαίμων (démon)¹³⁶ ou de moins en moins chrétiennes, tels πρὸς φιλίου Διός (par Zeus bienveillant)¹³⁷ ou ὁ Ζεὺς (Zeus)¹³⁸, ὁ ἡμίθεος ou ὁ ἥρωας (demi-dieu, héros)¹³⁹, ὁ Σκάμανδρος (le dieu Scamandre)¹⁴⁰, ἡ Ἀθηνᾶ (Athéna)¹⁴¹, οἱ θεοί (les dieux)¹⁴², ὁ δημιουργός¹⁴³ (demiurge), ὁ Ποσειδῶν (Poséidon)¹⁴⁴, ὁ Ἀπόλλων (Apollon)¹⁴⁵.

Lorsque Julien accède à la pourpre impériale, il n'a plus aucune raison de cacher ses véritables sentiments religieux. Ce fait transparaît dans ses pratiques, mais aussi dans ses textes.

Après avoir révélé ses vraies convictions religieuses, Julien cite dans ses textes un certain nombre de déesses et de dieux. Je ne m'intéresserai pas à dresser une liste et des statistiques concernant ces mentions : J. Bouffartigue a tenté l'exercice et on pourra se reporter à son travail¹⁴⁶.

Pour Julien, les dieux sont très présents dans le monde¹⁴⁷. S'ils apportaient leur secours aux héros des temps anciens, ils ne négligeront pas les hommes de ce temps-ci, s'ils font preuve

¹²⁹ Selon E. Des Places, "Les Mystères d'Égypte de Jamblique et les *Oracles Chaldaïques*", in *Études platoniciennes : 1929-1979*, Leiden : E.J. Brill, 1981; p. 355-56.

¹³⁰ Inventaire des citations chez Bouffartigue (1992), p. 306.

¹³¹ Julien, lettre 12, Bidez (1924), p. 19, l. 2-4 et 12-14, traduction de Bidez (1924).

¹³² Voir Bouffartigue (1992), p. 301-309, qui dresse une liste des citations d'oracles chez Julien.

¹³³ Voir II.1. L'éducation chrétienne de Julien, p. 12-14.

¹³⁴ Julien, lettre 111, 434 D 5 – 435 A 1, traduction de Bidez (1924); cf. section II.1 : L'éducation chrétienne de Julien, p. 22.

¹³⁵ Julien, *Eloge d'Eusébie*, 117 A 1; *De la royauté*, 59 B 5; 68 C 5; 69 A 1; 70 A sq.; 89 A 7; 92 B 1; 101 A 1; *Sur le départ de Salluste*, 249 B sq.; 250 A 7; 250 D 2; 252 C 7.

¹³⁶ Julien, *Éloge d'Eusébie*, 118 C 1-2; *De la royauté*, 59 A 2; 69 A 2; 70 B 3; 85 C 4; 90 C 2; 92 A 7; *Sur le départ de Salluste*, 242 D 8; cette expression est pourtant le plus souvent prise dans son sens traditionnel de divinité, bon ou mauvais génie.

¹³⁷ Julien, *Eloge d'Eusébie*, 128 D 6; *De la royauté*, 96 A 4-5.

¹³⁸ Julien, *De la royauté*, 67 D; 72 A 5; 80 A 6; 83 A sq.

¹³⁹ Julien, *De la royauté*, 46 B 1; 51 A 6; 54 C 6.

¹⁴⁰ Julien, *De la royauté*, 60 C – 61 A.

¹⁴¹ Julien, *De la royauté*, 68 A sq.

¹⁴² Julien, *De la royauté*, 82 C 5; 86 A 3 et 5; 89 A 6; 90 A 3; 92 B 3.

¹⁴³ Julien, *De la royauté*, 90 A 7.

¹⁴⁴ Julien, *De la royauté*, 98 A 2.

¹⁴⁵ Julien, *Sur le départ de Salluste*, 251 A 2.

¹⁴⁶ Cf. Bouffartigue (1992), pp. 646-651.

¹⁴⁷ Julien, *Sur le Départ de Salluste*, 250 A. Cet interventionnisme divin est tout à fait contraire à ce que pensaient les épicuriens, avec qui Julien est d'ailleurs en parfait désaccord; cf. II.2.ii : les fondements philosophiques de la religion de Julien, p. 18.

des mêmes vertus. Leur présence est d'ailleurs visible tous les jours et toutes les nuits, puisque les astres sont des dieux visibles¹⁴⁸, images des dieux intelligibles¹⁴⁹.

De façon schématique, la structure du monde de Julien, qui s'appuie sur la vision de Jamblique, est triple et hiérarchique¹⁵⁰ : d'abord il y a, au sommet, le monde intelligible - κόσμος νοητός – gouverné par l'Un, le Bien, increé et éternel, principe de toutes choses; ensuite le royaume des dieux intellectuels - θεοί νοεροί -, avec à sa tête Hélios, médiateur entre le monde intelligible et les dieux intelligents; et finalement le monde sensible et ses dieux visibles, les astres, dirigés par le soleil visible qui conserve les êtres sensibles.

Pour Julien, il est évident que nous sommes tous "dépendants du ciel et des dieux qui y sont visibles¹⁵¹".

L'idée selon laquelle il ne faut pas croire les textes mythologiques qui présentent les dieux invisibles comme des êtres à formes humaines est chère à Julien. Elle apparaît dès le *deuxième éloge à Constance*¹⁵², se retrouve ensuite dans le *Contre Héracléios*¹⁵³. Il semble que Julien ait voulu ici combattre une erreur commune qui transformaient les dieux en des hommes supérieurs¹⁵⁴.

Même si Julien mentionne¹⁵⁵ le dieu suprême intelligible du néo-platonisme de Jamblique – l'Un ou le Bien -, c'est au dieu issu de celui-ci, un dieu tout-puissant, auquel Julien apporte la plus grande vénération. Ce dieu, c'est Zeus-Hélios (les deux sont en effet généralement confondus). Mithra est aussi une manifestation d'Hélios¹⁵⁶, même si celui-ci n'est pas cité souvent dans les textes de Julien. Apollon est également associé¹⁵⁷ ou assimilé¹⁵⁸ à Hélios.

Tous les hommes sont des descendants d'Hélios, mais, pour Julien qui aime à répéter cette idée¹⁵⁹, cela est d'autant plus vrai à son propos. Son indulgence pour certains empereurs, dans l'œuvre satirique des *Césars*, serait peut-être due à leur fidélité au culte de Sol Invictus¹⁶⁰.

Autour de ces dieux principaux, la Mère des dieux et Attis ont également une place importante, qui a été analysée par Julien dans le *discours sur la Mère des dieux*. Athéna¹⁶¹, la providence divine, est une émanation de Hélios-Zeus; elle est aussi la déification de l'intelligence, et c'est elle qui a permis aux hommes de développer leurs sciences et leurs techniques.

On peut même voir dans le panthéon de Julien des réminiscences de son christianisme¹⁶², puisqu'il accorde une grande importance à trois dieux-sauveurs, Asclépios, Dionysos et Héraclès, qui occupe des fonctions salvatrices dans le monde, mais à qui Julien refuse la souffrance qu'a enduré le Christ des chrétiens¹⁶³.

¹⁴⁸ Julien, *Sur la Mère des dieux*, 170 C – D; *Hélios-Roi*, 131 C et 146 D.

¹⁴⁹ Julien, *CG*, 65 A-B.

¹⁵⁰ On trouvera cette conception, d'origine néoplatonicienne, dans Julien, *Hélios-Roi*, 132 C – 133 C.

¹⁵¹ Julien, *CG*, 52 C, traduction de Gérard (1995).

¹⁵² Julien, *De la Royauté*, 82 C – 83 A.

¹⁵³ Julien, *Contre Héracléios*, 222 C - D.

¹⁵⁴ Peut-être faut-il voir ceci également en relation avec une des critiques que Julien oppose aux chrétiens, selon laquelle ceux-ci adoreraient un homme (mort) plutôt qu'un dieu; voir section II.3.v.1. La croix et la divinité de Jésus, p. 48-49.

¹⁵⁵ Julien, *Hélios-Roi*, 132 C - D.

¹⁵⁶ Le protecteur de Julien est soit Hélios (Julien, *Contre Héracléios*, 233 D – 234 C), soit Mithra (*Césars*, 336 C, où Mithra est présenté comme le père et la divinité tutélaire de Julien).

¹⁵⁷ Julien, *Hélios-Roi*, 152 D

¹⁵⁸ Julien, *Hélios-Roi*, 149 C

¹⁵⁹ Julien, *Contre Héracléios*, 229 C : "Il est de ta lignée" (Zeus s'adresse à Hélios en désignant Julien), 232 D : "tu descends du dieu que voici (Hélios)"; *Césars*, 336 C : "Mithra, ton père"; voir mon étude du mythe autobiographique de Julien dans le *Contre Héracléios*, section II.2.vii.2, p. 33-40.

¹⁶⁰ Selon Lacombrade (1964), p. 16, qui prend l'exemple du peu de reproche que fait Julien à Commode (312 C) et Elagabal (313 A), malgré les crimes de l'un et de la folie de l'autre.

¹⁶¹ Julien, *Hélios-Roi*, 149 B – C; 149 D – 150 A; lettre 89b, 289 D; *Misopogon*, où c'est Athéna (la vierge sans mère) qui a mis heureusement fin aux peines de sa mère; *CG*, 235 C.

¹⁶² Voir section II.4. Réminiscences chrétiennes chez Julien, p. 52-54.

¹⁶³ Julien, *Contre Héracléios*, 220 A; *CG*, 44 A-B; cf. Bouffartigue (1992), p. 649. Voir également *Thémistius*, 253 C – 254 A, texte que je cite section II.2.vi. : La mission de Julien, p. 24.

Comme le montre pourtant J. Bouffartigue¹⁶⁴, l'organisation divine chez Julien est adaptable aux circonstances : il en présente quatre versions différentes dans le *Contre Héracléios*, le discours sur *la Mère des dieux*, le discours sur *Hélios-Roi* et le *Contre les Galiléens*. Il a tenté de faire entrer tous les dieux classiques dans sa théologie, que l'on peut qualifier de nouvelle et qui accorde une bonne place aux dieux orientaux, tels que Mithra, Cybèle, Attis. La religion de Julien n'est donc pas si traditionnelle que ça, malgré son insistance sur ce point¹⁶⁵.

On peut pourtant reprendre l'avis de Libanios¹⁶⁶ concernant les sacrifices de Julien et l'appliquer à son système théologique : Julien n'oubliait aucun dieu - ou plutôt, avait l'intention de tous les y intégrer. Bien entendu, cette attitude est très différente des religions juive ou chrétienne, qui, elles, refusaient absolument tout autre dieu que leur Dieu propre.

II.2.v. Initiations ?

Julien a-t-il été initié à l'un ou l'autre culte à mystères, et si oui auxquels ? C'est évidemment une question à laquelle il est difficile de répondre pour plusieurs raisons : tout d'abord, les spécificités des cultes à mystères devaient être tenues secrètes par les initiés, c'est pour cette raison que ces cultes ne nous sont que peu connus. Ensuite, Julien écrit à une époque où certains secrets ambiants commencent à être connus de tous et où la littérature chrétienne, par exemple, commence à critiquer, sur la base de ces connaissances, les cultes à mystères. Finalement, les sources écrites décrivant ces cultes étant peu nombreuses, il est difficile de reconstruire, à partir du matériel archéologique, les caractéristiques de ces différents cultes. Les termes relatifs au culte à mystères – tels *μυστήριον* (mystère), *μύστης* (initié) ou *ἀμύητος* (non-initié), *τελεστικός* (relatif aux initiations) et d'autres - apparaissent souvent dans les écrits de Julien.

On retrouve ces termes avec plus de fréquences dans quelques endroits bien spécifiques : dans le *Contre Héracléios*, où Julien explique que le mythe a une valeur initiatique¹⁶⁷ et qu'il est recommandé aux aspirants philosophes, à l'exemple des grands maîtres, de s'initier à tous les mystères religieux¹⁶⁸. À nouveau ici, la religion et la philosophie sont présentées comme étroitement imbriquées.

L'utilisation simple de ces termes ne prouve pourtant rien, mais il semble cependant que de nombreux indices d'initiations que Julien aurait lui-même reçues peuvent être identifiés.

Toujours dans le *Contre Héracléios*¹⁶⁹, Julien s'adresse aux cyniques comme à des non-initiés (*ἀμύητοι*), se mettant lui-même dans la position de l'initié ou de l'initiateur qui va révéler certains secrets.

Lorsque, dans le *Discours sur la Mère des Dieux*, il discute des rites et des mystères entourant le culte d'Attis, il parle de ces choses à la première personne du pluriel, s'incluant ainsi dans le cercle de "ceux qui savent".

Julien introduit ainsi sa discussion sur Hélios dans les premières lignes de son discours *sur Hélios-Roi* :

*Je suis un compagnon du roi Hélios (Εἰμι τοῦ βασιλέως ὀπαδὸς Ἡλίου). Et si je garde à part moi, à titre privé, les preuves les plus sûres de cette appartenance, voici ce que je puis dire sans encourir de sacrilège*¹⁷⁰.

¹⁶⁴ Bouffartigue (1992), p. 652.

¹⁶⁵ Voir section II.2.vi.3, p. 31-32.

¹⁶⁶ Libanios, *Disc.* XVII.4.

¹⁶⁷ Julien, *Contre Héracléios*, 216 C sq.

¹⁶⁸ Julien, *Contre Héracléios*, 236 D sq.

¹⁶⁹ Julien, *Contre Héracléios*, 218 A 1-3.

¹⁷⁰ Julien, *Hélios-Roi*, 130 C 1, traduction de Lacombrade (1964).

Il semble donc, de l'aveu même de Julien, qu'il ait été initié aux mystères de Mithra, très probablement au cours de sa formation philosophique¹⁷¹, puisqu'il dit même posséder des preuves, qui devaient être les objets rituels que recevaient les initiés¹⁷². Bien qu'elle ait pu être remise en cause¹⁷³, cette initiation ne me semble pas devoir faire l'objet de doute.

On retrouve également deux fois¹⁷⁴ l'expression Ἀγαθή Ἐλπίς (Bonne Espérance) qui serait¹⁷⁵ une référence aux mystères éleusiens.

Ces indices nous montrent un Julien initié à certains des cultes à mystères qui gravitaient autour de la religion traditionnelle de l'Empire à son époque. Ces indices sont également renforcés par le témoignage de ses contemporains : Ammien aborde deux fois le sujet, le montrant ainsi accomplir des rites secrets en faveur de Mercure¹⁷⁶ et de Bellone¹⁷⁷.

Libanios¹⁷⁸ présente Julien comme un initié et un initiateur – il devait donc avoir reçu plus que la simple initiation des fidèles et se trouver à un échelon de la hiérarchie des prêtres de Mithra¹⁷⁹ -, ayant construit un mythraeum (ἱερόν [...] τῷ τῆν ἡμέραν ἄγοντι θεῷ, un temple au dieu qui gouverne le jour). Ailleurs¹⁸⁰, Libanios parle, sans donner de détails, d'initiations innombrables (τελεταὶ μυρία).

Grégoire de Nazianze évoque également les initiations de Julien, mais de façon nettement plus méprisante¹⁸¹; il s'accorde même avec Libanios en le décrivant comme initiant et étant initié¹⁸².

II.2.vi. La mission de Julien : restauration et réforme de la religion

Tournons-nous un instant vers le discours de Julien sur son arrivée au pouvoir, discours évidemment élaboré comme outil de propagande impériale, et utilisé comme justification a posteriori de sa prise de pouvoir.

Julien le répète à plusieurs reprises¹⁸³ : il ne voulait pas accéder au pouvoir. La charge de l'Empire lui a été imposée par les dieux. Sa conception du pouvoir est fondamentalement théocratique : Julien est un souverain de droit divin¹⁸⁴.

Julien prétend que s'il a accepté la charge d'empereur, c'est parce qu'il se croyait investi d'une mission par les dieux¹⁸⁵ : c'est à lui qu'incombait la charge de donner un nouveau souffle à l'antique religion de l'Empire : il devait "relever ce qui a croulé"¹⁸⁶, comme le lui avait indiqué

¹⁷¹ Lacombrade (1964), p. 88-95, s'interroge sur "l'Héliolâtrie" de Julien.

¹⁷² M. Clauss, *The Roman Cult of Mithras, The God and his Mysteries*, (tr. R. Gordon; éd. orig. : *Mithras : Kult und Mysterien*, München : C.H. Beck, 1990), Edinburgh : Edinburgh University press, 2000, chap. 11, p. 131-140.

¹⁷³ Par R. Turcan, *Mithras Platonicus*, Leyde, 1975; combattu entre autres par Bouffartigue (1992), p. 648-49 et Athanassiadi (1981), p. 38-40.

¹⁷⁴ Julien, *Césars*, 336 C (en relation avec Mithra); *Sur la Mère des dieux*, 180 C (en relation avec la Mère des dieux).

¹⁷⁵ Cf. N. Gauthier, "Les initiations mystérieuses de l'empereur Julien", in *Mélanges Pierre Lévêque*, vol 6. Paris : Belles-Lettres, 1992, p. 92.

¹⁷⁶ Ammien, XVI.V.5.

¹⁷⁷ Ammien, XXI.V.1.

¹⁷⁸ Libanios, *Disc.* XVIII. 127.

¹⁷⁹ Clauss (1990, 2000), chap. 11, p. 131-140.

¹⁸⁰ Libanios, *Disc.* XXIV.36.

¹⁸¹ Grégoire de Nazianze, *Disc.* IV. 52; 55-56

¹⁸² Grégoire de Nazianze, *Disc.* IV.109.

¹⁸³ Julien, *Eloge d'Eusébie*, 121 C 8 sq., à propos du titre de César; *Lettre au Sénat et au peuple d'Athènes*, 275 B – 277 C, 284 C, 285 D; Lettre 26, 414 B; *Misopogon*, 352 D, 354 B.

¹⁸⁴ Cette idée sous-tend tout le mythe autobiographique du *Contre Héracléios*, cf. section II.2.vii.2, p. 33-40; voir également le reflet de Julien comme souverain théocratique chez Libanios, *Disc.* XII.25; XIII.20; XVIII.103 et Ammien Marcellin, XX.V.4; XXI.V.3; XXII.II.5; XXIII.V.19; XXIV.IV.1. Grégoire de Nazianze, *Disc.* IV.46, était convaincu que Julien s'était auto-proclamé empereur; cf. Bowersock (1978), p. 46-54, qui rejoindrait plutôt l'avis de Grégoire. Et qui souligne l'ambition de Julien.

¹⁸⁵ Julien, lettre 60, 378 C – D (le pouvoir vient des dieux); *Contre Héracléios*, 229 B, 232 D, 234 A – C.

¹⁸⁶ Julien, lettre 9, 403 B.

le rêve de l'arbre¹⁸⁷. Cette idée revient plusieurs fois dans le mythe autobiographique du *Contre Héracléios*¹⁸⁸ :

*Nous (les dieux) serons partout avec toi, [...] aussi longtemps que tu seras à la fois pieux envers nous et fidèle dans tes amitiés, bienveillant à l'égard de tes sujets, que tu gouverneras et guideras vers le meilleur, sans céder en esclave ni à tes passions, ni aux leurs. [...] Revêts cette panoplie et parcours toute la terre et toute la mer, immuablement soumis à nos lois ; et que personne, homme, femme, familier ou étranger, ne vienne t'engager à l'oubli de nos commandements. Si tu les observes fidèlement, tu seras pour nous un ami précieux, respecté de nos bons serviteurs, mais l'effroi des méchants et des possédés. Sache que cette misérable chair t'a été donnée pour l'accomplissement de cette fonction ; nous voulons, par respect pour tes aïeux, débarrasser de ses souillures la maison de tes pères*¹⁸⁹.

C'est également de cette façon que les intellectuels de l'époque voyaient le rôle de Julien – ou ont accepté le rôle qu'il voulait se donner :

*Tu dis que dieu m'a assigné la place qu'avant moi Héraclès et Dionysos ont occupée, tout ensemble philosophes et rois, et qui ont épuré presque toute la terre et la mer du mal répandu à leur surface*¹⁹⁰.

Pour Libanios, Julien était monté sur le trône pour sauver le monde¹⁹¹. Ammien Marcellin place dans la bouche de Julien, sur son lit de mort¹⁹², une réflexion sur cette mission qu'il n'a pas pu mener à terme, mais qui lui avait été confiée par les dieux.

Julien voulait opérer un retour en arrière : il est donc compréhensible que, pour justifier ce mouvement, il ait voulu l'inscrire dans une volonté divine, dépassant les êtres humains.

En quoi consistait donc cette mission ? Le principal problème à régler était de combattre la mollesse, l'indifférence, le manque de ferveur des gens à l'égard des dieux¹⁹³, l'impiété de ce siècle de fer¹⁹⁴.

*Ce qui prévaut chez les hommes, ô dieux ! c'est de rougir des belles qualités, du courage et de la piété, pour faire comme un vaniteux étalage de ce qu'il y a de pire, le sacrilège et la mollesse de l'esprit et du corps*¹⁹⁵.

Libanios montre Julien en train de pleurer sur les ruines des temples¹⁹⁶. Ce même auteur se plaint également du fait que le culte des dieux ait été négligé¹⁹⁷ et que dans certains endroits, comme à Athènes¹⁹⁸, les temples n'aient pas été fermés par les chrétiens, mais par l'indifférence des païens. Le monde, avant l'arrivée de Julien, était malade¹⁹⁹ : il était même à l'article de la mort²⁰⁰.

Cette perte de vitalité ne semble pourtant pas être confirmée par les études modernes, puisque celles-ci tendent à montrer que les temples étaient encore restaurés et que les rituels étaient encore tenaces au quatrième siècle, et même plus tard²⁰¹.

¹⁸⁷ Voir section II.2.iii, p. 19, où je cite le récit de ce rêve.

¹⁸⁸ Ce mythe est étudié en détails section II.2.vii.2, p. 33-40.

¹⁸⁹ Julien, *Contre Héracléios*, 233 D – 234 C, traduction de Rochefort (1963).

¹⁹⁰ Julien, *Lettre à Thémistios*, 253 C – 254 A, traduction de Rochefort (1963).

¹⁹¹ Libanios, *Disc.* XVIII.4.

¹⁹² Ammien, XXV.III.17

¹⁹³ Julien, lettre 89a, 453 C 5sq.; *Misopogon*, 361 C – 362 B.

¹⁹⁴ Julien, *Contre Héracléios*, 205 A.

¹⁹⁵ Julien, lettre 89b, 400 A, traduction de Bidez (1924).

¹⁹⁶ Libanios, *Disc.* XIII.13.

¹⁹⁷ Libanios, *Disc.* XII. 69 où celui-ci utilise l'image d'un fils (Julien) reprochant à sa mère (l'Empire Romain) son erreur.

¹⁹⁸ Libanios, *Disc.* XVIII. 114.

¹⁹⁹ Libanios, *Disc.* XIII.41.

²⁰⁰ Libanios, *Disc.* XVIII.281.

²⁰¹ Cf. Beard, etc. (1998), p. 364-388. Voir aussi la persistance des rites païens au sein même du christianisme, chez MacMullen (1997, 1998).

Mais paradoxalement, Julien se plaint également parfois²⁰² d'une démonstration de ferveur trop grande, car – comme le disait Jésus ?²⁰³ – il est préférable d'adorer les dieux sans bruit, à l'écart de la foule.

Pour Julien, les fonctions religieuses du dirigeant ne sont d'ailleurs pas dissociables de ses fonctions politiques :

Il convient en effet, à mon avis, que le chef d'armée ou le roi, en sa qualité de prêtre et de prophète, ne manque jamais de rendre à la Divinité les honneurs qui lui sont dus, qu'il n'en néglige aucun, qu'il ne considère point ce service comme incombant à d'autres, et qu'il ne le confie à personne, l'estimant au-dessous de sa dignité²⁰⁴.

Cette mission de restauration de la religion a été en permanence celle des empereurs romains depuis l'époque d'Auguste. Auguste lui-même se présentait comme le restaurateur de la religion, mais il était également un innovateur²⁰⁵ - c'est d'ailleurs plutôt comme tel, donc négativement que Julien l'a représenté dans les *Césars*, où il l'affuble, en raison de son invention de l'apothéose pour les empereurs, du sobriquet de κοροπλάθος²⁰⁶ (fabricant de poupées, de pantins).

C'est Auguste qui, le premier, a accumulé les sacerdoces, pour finalement redéfinir la charge de *Pontifex Maximus* et la placer de manière exclusive dans les attributions de l'empereur. Cette nouvelle conception du *Pontifex Maximus* donna à cette charge une grande autorité en matière religieuse ainsi qu'une importante capacité à introduire des réformes religieuses. Comme le faisait remarquer Dion Cassius²⁰⁷ au troisième siècle, les empereurs détenaient dans leurs mains l'autorité suprême dans tous les domaines, aussi bien religieux que profanes. On ne sera donc pas étonné que Julien, le souverain pontife²⁰⁸, ait pris autant plaisir dans le titre de prêtre que dans celui d'empereur²⁰⁹.

La mission de Julien était donc de ramener l'état romain à une situation antérieure. Comme nous l'avons vu plus haut, depuis Constantin et particulièrement après lui, la religion d'état a été peu à peu dirigée dans le sens d'une christianisation. Julien, lui, veut revenir en arrière, c'est-à-dire rétablir les dieux de Rome et de la Grèce à la tête de l'Empire romain. D'un point de vue moderne la tâche pourrait sembler immense, mais comme il a été dit précédemment, le christianisme n'était absolument pas implanté partout d'une façon définitive.

Julien avait donc du pain sur la planche, mais celui-ci n'était pas encore trop sec. Il reste maintenant à savoir quelle sorte de couteau Julien allait utiliser...

II.2.vi.1. Les temples et les sanctuaires

Julien a d'abord commencé, semble-t-il, par réouvrir les temples que Constance avait fait fermer.

Planis absolutisque decretis aperiri templa arisque hostias admoveri <et restitui> deorum statuit cultum²¹⁰.

Il décida par des décrets clairs et nets que les temples soient ouverts, que les victimes soient conduites aux autels et que le culte des dieux soit rétabli²¹¹.

²⁰² Julien, lettre 98, 400 C – 400 D.

²⁰³ Matth. 6,5; voir plus bas note 504, p. 53, et mon paragraphe sur l'utilisation plus ou moins consciente que fait Julien de concepts, textes ou réminiscences chrétiennes, section II.4.

²⁰⁴ Julien, *De la Royauté*, 68 B 8 – C 2, traduction de Bidez (1932).

²⁰⁵ Sur les innovations augustéennes en matière de religion, cf. Beard, etc. (1998).

²⁰⁶ Julien, *Césars*, 332 D 5.

²⁰⁷ Dion Cassius, LIII. 17. 8; cf. Beard, etc. (1998), p. 192.

²⁰⁸ Julien, lettre 88, 451 B.

²⁰⁹ Selon Libanios, *Disc.* XII.80.

²¹⁰ Ammien Marcellin, XXII, 5, 2.

²¹¹ Ma traduction.

Les décrets en question ne se trouvent pas dans ce qui nous reste de sa législation, par contre Julien a du certainement ordonné la construction de nouveaux édifices religieux en l'honneur des dieux, et c'est à ce sujet que l'on trouve, dans le code de Théodose²¹², un édit favorisant la construction des temples au détriment des autres bâtiments publics; cet édit étant daté du 29 juin 362, cette préoccupation est donc restée d'actualité tout au long de son règne.

D'autres textes se font l'écho de ces mesures : Libanios décrit tantôt²¹³ une sorte de renaissance, après que le culte des dieux avait été négligé, et tantôt²¹⁴ un grand enthousiasme autour des temples fraîchement ré-ouverts et de la récupération des biens des temples et des sanctuaires.

Grégoire de Nazianze²¹⁵, lui, aborde le même sujet avec, si j'ose dire, un optimisme nettement moins grand.

II.2.vi.2 Redéfinition du clergé et de ses charges

Ensuite, il a semblé nécessaire à Julien de redéfinir en profondeur la fonction des prêtres. Pour Julien, le sacerdoce ne doit plus rester seulement une fonction civile.

De tous temps, il a existé entre magistrature et sacerdoce une relation étroite: Le sacerdoce reposait à Rome sur trois concepts fondamentaux²¹⁶ : la noblesse – un des critères du recrutement était l'appartenance au patriciat –, la magistrature – une grande proportion de ceux qui entraient dans la carrière sénatoriale pouvaient espérer devenir prêtres - et l'hérédité. Chez Julien, on trouve deux conceptions contradictoires.

D'un côté, Julien recommande précisément que l'on choisisse les meilleurs hommes, non pas en raison de leur condition sociale ou de leur gloire, mais en raison de leur amour des dieux et des hommes :

*Je déclare que l'on doit choisir dans les cités les meilleurs, ceux qui ont le plus d'amour pour les dieux d'abord, ensuite pour les hommes, peu importe qu'ils soient pauvres ou qu'ils soient riches. Que l'on n'établisse, à cet égard, absolument aucune distinction entre l'homme obscur et l'homme en vue*²¹⁷.

De l'autre, cette recommandation est un peu faussée par une autre déclaration :

*Seule, la philosophie peut nous (les prêtres) convenir*²¹⁸.

Mais qui dit études philosophiques dit aussi argent : étudier la philosophie n'était accessible qu'à une certaine frange de la population, la plus riche.

Nous connaissons la volonté de Julien concernant le sacerdoce par divers textes, notamment une série de lettres envoyées à des prêtres²¹⁹. La lettre 89, en particulier, est une sorte de brouillon d'une lettre circulaire – perdue - que Julien a dû envoyer à tous ses prêtres pour leur faire part de ses recommandations.

Les recommandations que Julien adresse aux prêtres tiennent en trois grandes catégories : εὐλάβεια ἄς τῶς θεῶς (respect, crainte envers les dieux), χρηστότης ἄς ἀνθρώπους (bonté pour les hommes) et ἀγνεία περὶ τὸ σῶμα (pureté du corps)²²⁰.

²¹² Cod. Theod. XV.I.3.

²¹³ Libanios, *Disc.* XII. 69.

²¹⁴ Libanios, *Disc.* XVIII.126.

²¹⁵ Grégoire de Nazianze, *Disc.* IV. 86.

²¹⁶ Cf. l'étude de J. Scheid pour le début de l'Empire, "Les prêtres officiels sous les Julio-Claudiens" in *ANRW*, II. 16. 1. Berlin-New-York : Walter de Gruyter, 1978, p. 610-654.

²¹⁷ Julien, lettre 89b, 304 D – 305 A, traduction de Bidez (1924).

²¹⁸ Julien, lettre 89b, 300 D, traduction de Bidez (1924).

²¹⁹ Julien, lettres 84 à 89. Rappel dans le *Misopogon*, 362 D – 363 A.

²²⁰ Julien, lettre 89b, 293 A 1-3.

Julien semble pourtant accorder une importance différente aux éléments de la liste ci-dessus; c'est pour cela que je ne suivrai pas son ordre d'exposition, mais que je parlerai de ces différents aspects dans leur ordre d'importance dans la pensée religieuse de Julien.

II.2.vi.2.1 Première mission du clergé : exercer la philanthropie

La philanthropie est pour Julien un concept fondamental, parce qu'elle est avant tout un atout important dans la guerre contre le christianisme. Pour replacer la religion traditionnelle au premier plan, il faut battre les galiléens sur leur propre terrain :

Ne voyons-nous pas que ce qui a le plus contribué à développer l'athéisme, c'est l'humanité envers les étrangers (περὶ τοὺς ξένους φιλανθρωπία), la prévoyance pour l'enterrement des morts (περὶ τὰς ταφὰς τῶν νεκρῶν προμήθεια) et une solennité artificielle dans la vie (ἡ πεπλασμένη σεμνότης κατὰ τὸν βίον)? Voilà de quoi nous devons nous occuper, sans y mettre aucune feinte²²¹.

Les prêtres hellènes doivent même faire mieux : alors que les galiléens agissent de manière intéressée et superficielle²²², les Hellènes seront, eux, des philanthropes honnêtes et sincères. D'ailleurs, pour les discréditer d'avantage, Julien n'hésite pas à assimiler l'attitude des chrétiens extrémistes, des ascètes, à de la μισανθρωπία (misanthropie)²²³.

Les chrétiens d'ailleurs ne sont que des imitateurs jaloux de ce que faisaient les Hellènes bien avant eux²²⁴ : la philanthropie est bien ancrée dans la tradition gréco-romaine, mais malheureusement, les Hellènes l'ont négligée, et les chrétiens l'ont accaparée. La philanthropie est un moyen de s'attirer la faveur des dieux, parce que les dieux également aiment les hommes²²⁵. Julien veut raviver cette tradition en lui donnant plus de ressources. Julien demande que l'on ouvre de nombreux hospices (ξενοδοχεῖα)²²⁶. Pour que ces hospices soient fonctionnels, Julien a pris des dispositions pour qu'on leur fournisse de la nourriture. Plus loin, il demande que tous soient sensibilisés à ces actions, que chacun mette la main à la pâte pour que ces actions soient réellement efficaces, et surtout qu'elles ôtent toute efficacité à la concurrence chrétienne.

Mais le concept de philanthropie de Julien va plus loin que la charité chrétienne : les hommes doivent également être punis par philanthropie²²⁷. Les hommes doivent suivre l'exemple des dieux : on les a comblés de bienfaits; en retour, il faut qu'ils distribuent les dons qu'ils ont reçus des dieux. Le malheur des hommes n'a pas sa source dans un châtement voulu par les dieux, mais dans l'absence de philanthropie des hommes et dans leur avidité.

Julien propose son propre exemple (et il est intéressant de constater que les termes qu'il utilise ici rappelle ceux des évangiles²²⁸) :

Pour ma part, souvent j'ai fait des largesses aux indigents et toujours, quoique je sois un piètre financier, j'en ai été payé au centuple. Jamais je ne me suis repenti d'une libéralité²²⁹.

La philanthropie n'est pas sélective, elle doit s'adresser à tous les hommes sans exception; mais il faut pourtant donner plus généreusement aux hommes bons²³⁰. Les pauvres doivent recevoir selon leurs besoins, et il ne faut pas exclure les prisonniers. Julien ne va pas tout à

²²¹ Julien, lettre 84, 429 D, traduction de Bidez (1924).

²²² Cf. l'extrait ci-dessus et lettre 89b, 305 B 6sq. Voir section II.3, p. 40-51 la vision que Julien a des chrétiens.

²²³ Julien, lettre 89b, 288 B 5. Voir également section II.3.v.5, p. 51.

²²⁴ Cf. section II.3; ainsi que Julien, lettre 84, 431 A 3 sq. et la lettre 89b, 305 B 6sq.

²²⁵ Julien, lettre 89b, 289 B sq.

²²⁶ Julien, lettre 84, 430 B 7.

²²⁷ Julien, lettre 89b, 289 B sq.

²²⁸ voir section II.4, p. 53.

²²⁹ Julien, lettre 89b, 290 C 2-4, traduction de Bidez (1924).

²³⁰ Julien, lettre 89b, 290 D 5-6.

fait jusqu'à dire qu'il faut aimer ses ennemis, encore moins son prochain (τὸν πλησίον²³¹) mais il déclare que "ce serait œuvre pieuse d'accorder, même à ses ennemis (τοῖς πολεμίοις), le vêtement et la nourriture²³²".

II.2.vi.2.2. Deuxième mission du clergé : faire exemple de piété

Si la piété (ἡ θεοσέβεια) est en vérité le plus grand des biens, par contre l'impiété (ἡ δυσσέβεια) est le plus grand des maux²³³.

Le terme de piété revient souvent sous la plume de Julien – sous plusieurs formes, notamment ἡ θεοσέβεια, comme dans l'exemple ci-dessus, ou ἡ εὐσέβεια - et est souvent mis en opposition avec son contraire - [ση]βεια ου δυσσηβεια, impiété²³⁴.

Les dieux voient tout, [...] notre piété réjouit leur cœur. [...] Il [Apollon] connaît ceux qui sont enfermés dans le Tartare (car ces régions ne sont pas soustraites à la puissance des dieux) et il promet aux hommes pieux l'Olympe à la place du Tartare. C'est pourquoi il faut s'attacher avant tout aux œuvres de la piété, en s'approchant des dieux avec respect, sans rien dire ni rien écouter de honteux²³⁵.

Un des vœux de Julien concernant le recrutement des prêtres était justement de baser le choix sur la piété du candidat²³⁶. C'est également par la piété que Julien reconnaît ses vrais amis²³⁷.

Pour Julien, une partie du mythe d'Attis montre :

qu'il nous faut recueillir de la terre ce qu'il y a de plus beau, en l'occurrence la vertu accompagnée de la piété²³⁸.

Julien insiste beaucoup sur l'aspect méditatif et la charge de prière des prêtres. Cet aspect mystique est une réelle nouveauté dans la religion traditionnelle. Les prêtres sont des *ministres de prières* (εὐχῶν διαόνους²³⁹). Les prêtres doivent prier régulièrement les dieux, au moins trois fois par jour²⁴⁰. La règle semble ici presque monastique :

Après avoir commencé par faire siennes de telles dispositions – vénération pour les dieux, bonté pour les hommes, pureté à l'égard du corps - que chacun de nous accomplisse les œuvres de la piété en s'efforçant, en toute occasion, de faire des dieux l'objet de méditations pieuses et en considérant leurs temples et leurs images avec déférence et dévotion, plein de respect comme s'il voyait les dieux présents.²⁴¹

Il faut adorer les statues des dieux :

Quand nous contemplons les statues des dieux, gardons-nous de les prendre pour de la pierre ou du bois, mais ne les prenons pas non plus pour les dieux eux-mêmes²⁴².

Mais il faut aussi honorer les temples des dieux, leurs sanctuaires, leurs autels et même leurs prêtres : les prêtres doivent en effet être considérés comme *la propriété la plus précieuse des dieux* (τὸ τιμιώτατον τῶν θεῶν κτήμα²⁴³).

Les hymnes doivent être réappris²⁴⁴ : la musique sacrée semble avoir eu une certaine importance pour Julien. "S'il est un objet digne de nos soins, c'est bien la musique sacrée²⁴⁵".

²³¹ Cf. par exemple Matth. 19.19.

²³² Julien, lettre 89b, 290 D 7-9, traduction de Bidez (1924).

²³³ Julien, lettre 114, 438 C 1-3, traduction de Bidez (1924).

²³⁴ Voir la section II.3.iii. : Les attaques contre les chrétiens dans le vocabulaire de Julien, p. 42-43.

²³⁵ Julien, lettre 89b, 299 C – 300 C, traduction de Bidez (1924).

²³⁶ Voir section II.2.vi.2, p. 26-27.

²³⁷ Julien, lettre 35, 416 A.

²³⁸ Julien, *Sur la mère des dieux*, 169 A, traduction de Rochefort (1963); même idée en 169 B.

²³⁹ Julien, lettre 88, 451 D 3-4.

²⁴⁰ Julien, lettre 89b, 302 A 5 sq.

²⁴¹ Julien, lettre 89b, 293 A 2 sq., traduction de Bidez (1924).

²⁴² Julien, lettre 89b, 294 B – C, traduction de Bidez (1924).

²⁴³ Julien, lettre 89b, 297 A 5.

Il déclare qu'elle est d'inspiration divine. Dans ce même texte, il donne ses prescriptions pour la création d'une chorale de jeunes gens à Alexandrie.

Enfin, les prêtres doivent montrer l'exemple : "à l'appui de ce qu'il faut dire aux foules, produisons l'exemple de notre propre vie"²⁴⁶. Et même si leurs fonctions ne sont pas (ou plus) civiques, ils doivent respecter les lois, qui sont de provenance divine²⁴⁷.

II.2.vi.2.3. Troisième mission du clergé : préserver la pureté

Le prêtre doit se rendre digne d'être honoré : il doit préserver la pureté de sa fonction et doit s'en rendre digne²⁴⁸. Un prêtre ne doit pas être *méchant* (πονηρός).

*Les prêtres doivent non seulement s'abstenir de toute action impure, de toute pratique licencieuse, mais aussi se garder de proférer ou d'écouter des propos indécents*²⁴⁹.

Julien dresse une liste des lectures dont le prêtre doit s'abstenir. Il ne doit pas lire de fiction. Il lui conseille de s'adonner à la philosophie, mais pas sans distinction, puisque les lectures du prêtre ne doivent pas être en désaccord avec la piété²⁵⁰ : il doit lire seulement Pythagore, Platon, Aristote et les stoïciens, et éviter absolument Epicure et Pyrrhon, dont les écrits, selon Julien ont pour la plupart heureusement disparus²⁵¹. Il semble évident qu'un ascète et un croyant fervent comme Julien ne pouvait pas donner son accord au matérialisme épicurien ou au scepticisme le plus radical.

Le prêtre ne doit pas aller au théâtre parce selon Julien, c'est devenu un lieu complètement corrompu, un lieu où sont bafoués Héraclès et Dionysos²⁵². Le prêtre ne doit pas fréquenter les acteurs, les conducteurs de char, les danseurs et les mimes²⁵³, professions déshonorantes pour les Grecs et les Romains. Il a seulement l'autorisation de se rendre aux jeux sacrés auxquels les femmes ne sont pas admises. Dans ce domaine, Julien montre d'ailleurs l'exemple, puisqu'il avoue lui-même détester aller au théâtre²⁵⁴.

Le prêtre se doit de porter les vêtements magnifiques qui conviennent à sa fonction²⁵⁵; par contre, hors des temples, les prêtres deviennent de simples particuliers²⁵⁶ et ils ne doivent pas porter les habits sacerdotaux à l'extérieur des sanctuaires. Ces marques honorifiques doivent servir les dieux et non les prétentions et la vanité des individus. Ces habits peuvent également être souillés par les profanes s'ils sont portés en dehors des sanctuaires²⁵⁷.

Mais, même lorsqu'il n'est pas en service, le prêtre doit continuer à montrer l'exemple en menant une vie pure. La pureté et la sainteté des prêtres sont clairement affirmées par Julien : il est sacrilège de frapper un prêtre, ils sont dignes du plus grand respect, car qui fait du tort à un prêtre fait du tort aux dieux eux-mêmes²⁵⁸. Le prêtre doit en outre procéder à des rituels de purification avant d'entrer dans le temple pour y exercer sa charge²⁵⁹. Le concept de pureté indispensable pour l'accomplissement du rite est abordé, en passant, dans le discours *De la*

²⁴⁴ Julien, lettre 89b, 301 D 7 sq.

²⁴⁵ Julien, lettre 109, 442 A, traduction de Bidez (1924).

²⁴⁶ Julien, lettre 89b, 299 B, traduction de Bidez (1924).

²⁴⁷ Julien, lettre 89b, 288 C 4 sq.; voir aussi *De la Royauté*, 88 D – 89 A et lettre 89a, 453 B.

²⁴⁸ Julien, lettre 89b, 296 D 5 sq.

²⁴⁹ Julien, lettre 89b, 300 C, traduction de Bidez (1924).

²⁵⁰ Voir section précédente, II.2.vi.2.2, p. 28-29.

²⁵¹ Julien, lettre 89b, 301 C 5 sq.; cf. section II.2.ii, p. 18.

²⁵² Julien, *Contre Héracléios*, 204 B 1-2.

²⁵³ Julien, lettre 89b, 304 B 2 sq. – Julien parle de ἀσέλγεια (grossièreté)

²⁵⁴ Voir section II.2.ii, p. 17.

²⁵⁵ Julien, lettre 89b, 303 B 4 sq.

²⁵⁶ Julien, lettre 84, 431 C.

²⁵⁷ Julien, lettre 89b, 304 A.

²⁵⁸ Julien, lettre 88, 450 B – 451 D.

²⁵⁹ Julien, lettre 89b, 302 D.

Royauté où Julien, lorsqu'il parle d'Hector, approuve le fait qu'il n'ait pas voulu sacrifier aux dieux avec du sang sur les mains²⁶⁰.

Les chrétiens eux-mêmes sont considérés comme impurs²⁶¹ : Les prêtres ne doivent donc pas fréquenter les Galiléens et surtout ils ne doivent pas les accepter dans leur famille. Si un prêtre a dans sa maison une femme, une fille ou un fils, ou même un esclave chrétien, Julien demande qu'il soit démis de sa charge²⁶². Il donne même des instructions pour se défaire au plus vite de tout esclave chrétien. Il le déclare à ce propos dans une lettre :

*Pour ma part, je ne veux pas de l'affection de ceux qui n'aiment pas les dieux, et je déclare que toi (il s'adresse à une prêtresse) et tous ceux qui prétendent mener une vie sacerdotale, vous devez désormais vous inspirer de ces considérations et vous attacher avec plus d'ardeur à votre divin ministère. Or, il est logique que chaque prêtre commence par sa propre maison et que, la première, il la purge radicalement d'infections aussi graves.*²⁶³

Les chrétiens ne sont pour autant pas définitivement perdus : ceux qui le désireront pourront réintégrer la communauté des hellènes, moyennant certaines conditions²⁶⁴.

Un décret de Julien va également dans le sens de cette préservation de la pureté, bien qu'il ne s'adresse pas exclusivement au clergé, mais bien à l'ensemble de la population :

Imp. Iulianus A. ad populum. Pergit audacia ad busta diem functorum et aggeres consecratos, cum et lapidem hinc movere et terram sollicitare et cespitem vellere proximum sacrilegio maiores semper habuerint. Sed et ornamenta quidam tricliniis aut porticibus auferunt de sepulchris. Quibus primis consulentes, ne in piaculum incidant contaminata religione bustorum, hoc fieri prohibemus poena Manium vindice cohibentes.

Secundum illud est, quod efferri cognovimus cadavera mortuorum per confertam populi frequentiam et per maximam insistentium densitatem; quod quidem oculos hominum infaustis incestat aspectibus. Qui enim dies est bene auspicatus a funere aut quomodo ad deos et templa venietur? Ideoque quoniam et dolor in exsequiis secretum amat et diem functis nihil interest, utrum per noctes an per dies efferantur, liberari convenit populi totius aspectus, ut dolor esse in funeribus, non pompa exequiarum nec ostentatio videatur. Dat. Prid. Id. Feb. Antiochiae Juliano A. IIII et Sallustio cons.²⁶⁵

L'empereur Julien Auguste au peuple. L'audace se prend même en plein jour aux tombeaux des défunts et aux tertres consacrés, alors que nos ancêtres ont toujours considéré comme proche du sacrilège de déplacer de là une pierre, d'en remuer la terre et même d'en arracher une motte de gazon. Mais certains enlèvent même des sépulcres les ornements pour leurs salles à manger ou leurs portiques. Nous occupant de ceux-ci en premier, de sorte qu'ils ne tombent pas dans l'impiété à cause de la souillure de la sainteté des tombeaux, nous interdisons que ceci se reproduise, sous la menace d'une peine qui venge les dieux Mânes.

Deuxièmement, nous savons que les cadavres des morts sont transportés au travers de la foule très compacte du peuple et au travers d'une très grande densité de gens; et du moins cela souille les yeux des hommes par leur vision funeste. Et en effet un tel jour

²⁶⁰ Julien, *Sur la Royauté*, 70 D 8 – 71 A 1.

²⁶¹ Voir Julien, lettre 114, 436 C sq., dans laquelle Julien prescrit un rituel de purification avant de pouvoir réintégrer les chrétiens dans la religion traditionnelle; voir également section II.3.iii, p. 43, où le christianisme est vu par Julien comme une maladie.

²⁶² Julien, lettre 84, 430 A 4 sq. et lettre 86, p. 148, l. 19-21.

²⁶³ Julien, lettre 86, Bidez (1924), p. 149, traduction de Bidez (1924); Julien a d'ailleurs "purgé" sa propre maison, la cour impériale, cf. section II.5.i.3, p. 57.

²⁶⁴ Voir section II.5.i.2, p. 56-57.

²⁶⁵ Cod. Theod. IX.17.5pr.

est-il de bon augure ou comment viendra-t-on auprès des dieux et de leurs temples ? Et c'est pourquoi puisque la douleur aime aussi le secret lors des funérailles et que peu importe aux défunts qu'ils soient transportés pendant la nuit ou pendant le jour, il convient que la vue du peuple dans son entier en soit libérée, de sorte que, dans les funérailles, on voit que la douleur est présente, mais pas un cortège de cérémonies ni un étalage exagéré. Donnée le jour avant les ides de février (12 février) à Antioche sous le 4^e consulat de Julien Auguste et celui de Salluste (363)²⁶⁶.

Dans ce texte de loi, ainsi que dans l'explication qui l'accompagne²⁶⁷, Julien affirme sa croyance selon laquelle les actes de la vie doivent être clairement séparés de ceux qui concernent la mort, de peur que les deuxièmes souillent et rendent impurs les premiers. En effet, la vision d'un cadavre peut être considérée comme un mauvais présage, ou doit obliger les prêtres à se purifier avant de pouvoir à nouveau effectuer leur service²⁶⁸.

II.2.vi.3 L'importance de la tradition

La tradition, comme on l'a vu plus haut, est un concept très important dans la pensée religieuse de Julien et de ses partisans, ainsi que dans sa critique du christianisme. Il faut continuer le culte qui a été établi au début des temps chez toutes les nations de la terre²⁶⁹.

Alors que la religion des Galiléens est une ignoble innovation, Julien s'appuie sur la tradition :

Je fais l'innovation en toute choses, je puis le dire, et spécialement en ce qui concerne les dieux. Je pense qu'il faut s'en tenir aux lois que nos pères ont eues dès l'origine et qui, manifestement, sont un don des dieux²⁷⁰.

La religion de l'Empire romain a pourtant bien évolué depuis les origines de Rome jusqu'au quatrième siècle²⁷¹. A l'époque de Julien, des cultes dits *orientaux* sont entrés dans le calendrier romain, et des changements importants ont eu lieu dans les rituels. Il n'est malheureusement pas possible de dater précisément ces changements. Pourtant il est indéniable que depuis l'époque d'Auguste, les empereurs, en tant que *Pontifices maximi*, ont procédé à de nombreuses innovations, transformations et changements. La tradition dont se réclame Julien est donc une suite de modifications et de créations, dont l'empereur était souvent la principale source.

Constantin est probablement dans l'esprit de Julien l'empereur qui a apporté le plus d'innovations infâmes. Dans les *Césars*, il fait dire à Constantin que son idéal était de "beaucoup amasser et beaucoup dépenser pour complaire à mes désirs et à ceux de mes amis²⁷²"; et ses actions sont présentées comme mesquines (*μικρά*²⁷³). Le Code de Théodose nous a laissé des traces de l'abrogation par Julien de certaines lois²⁷⁴ que Constantin avait promulguées.

Ammien va dans le même sens lorsqu'il déclare :

Tunc et memoriam Constantini, ut novatoris turbatorisque priscarum legum et moris antiquitus recepti vexavit²⁷⁵.

²⁶⁶ Ma traduction.

²⁶⁷ Julien, lettre 136b, Bidez (1924), p. 198-200.

²⁶⁸ Julien, lettre 136b, Bidez (1924), p. 199.

²⁶⁹ Julien, lettre 89b, 294 A 4 sq.

²⁷⁰ Julien, lettre 89a, 453 B 4 sq., traduction de Bidez (1924); voir également la lettre 114, 438 A.

²⁷¹ Cf. Beard, etc. (1998), chap. 6.1.

²⁷² Julien, *Césars*, 335 B, traduction de Lacombrade (1964).

²⁷³ Julien, *Césars*, 328 D 7.

²⁷⁴ Cod. Theod. II.5.2; III.1.3. C. Pharr, *The Theodosian Code and Novels and the Sirmondian Constitutions*, New York : Greenwood Press. 1951, p. 42, note 4, déclare même à ce sujet que Julien semblait prendre plaisir à abolir les lois de son oncle : "Julian seems to have taken an especial pleasure in abolishing the laws of his uncle, Constantine the Christian reformer."

²⁷⁵ Ammien, XXI.X.8.

*Alors il maltraita la mémoire de Constantin, en tant qu'innovateur et fauteur de troubles dans les lois anciennes et dans la tradition reçue dans les temps anciens*²⁷⁶.

II.2.vii. Julien Théologien

Comme on a déjà pu le constater, les sujets théologiques tiennent une place importante dans presque tous les écrits de Julien. Cependant, dans une série de discours²⁷⁷ et dans certaines de ses lettres, Julien fait plus particulièrement œuvre de théologien. Cela fait partie de ses attributions, puisqu'il est, en tant qu'empereur et comme il le rappelle lui-même²⁷⁸, souverain pontife.

En plus, comme nous l'avons vu, la mission que Julien s'était fixée (et que les dieux lui avaient assignée) était de restaurer l'Empire au niveau politique, social, mais surtout religieux²⁷⁹. En fait, aucune de ces choses n'est dissociable des autres dans l'esprit de l'empereur. La réaffirmation des dogmes théologiques de l'hellénisme fait donc partie intégrante du projet de Julien. Il n'est donc pas étonnant de voir Julien, malgré l'administration du royaume qui occupe tout son temps, consacrer ses nuits à la rédaction de textes affirmant sa croyance en certains dogmes théologiques.

Rappelons également que la théologie est alors considérée comme une branche de la philosophie²⁸⁰; Julien assume donc son rôle de philosophe en dissertant sur la théologie de la religion traditionnelle.

Pourtant, Julien fait ici œuvre novatrice : en effet, jusque-là, la religion traditionnelle de l'Empire n'avait pas de dogme fixe, auquel devait correspondre les rites et les croyances des adorateurs des dieux. Mais Julien a-t-il réellement voulu imposer une théologie universelle sur le modèle chrétien ? Cette question devra rester sans réponse.

Une bonne partie de la théologie de Julien a déjà été abordée jusqu'ici dans ce travail, tels que le panthéon de Julien et son interprétation²⁸¹, l'interprétation des signes laissés par les dieux²⁸², la philanthropie²⁸³, l'importance de la piété²⁸⁴ et l'accent mis sur la tradition²⁸⁵.

Il me reste à parler d'un aspect théologique d'importance chez un écrivain comme Julien : l'utilisation du mythe.

II.2.vii.1 L'utilisation et la signification des mythes

Pour Julien le théologien, l'origine du mythe se perd dans la nuit des temps. Julien se défend de penser que les mythes ont jamais eut lieu un jour²⁸⁶. Le mythe, c'est une "utilisation du mensonge en vue de l'utilité et de la séduction de l'âme des auditeurs²⁸⁷"; il ne faut donc pas croire le mythe à la lettre, mais il faut tenter de retrouver son sens caché²⁸⁸. Le mythe sert de pis-aller à ceux qui veulent enseigner la vérité aux autres, mais qui voient que ceux-ci n'y sont

²⁷⁶ Ma traduction.

²⁷⁷ Julien, *Contre Héracléios le Cynique, Sur la Mère des Dieux, Sur Hélios-roi*.

²⁷⁸ Julien, lettre 88, 451 B.

²⁷⁹ Voir section II.2.vi. La mission de Julien, p. 23-25.

²⁸⁰ Voir ci-dessous note 292 où je rappelle les différentes subdivisions de la philosophie en vigueur à l'époque de Julien.

²⁸¹ Voir section II.2.iv, p. 20-22.

²⁸² Voir section II.2.iii, p. 18-20.

²⁸³ Voir section II.2.vi.2.1, p. 27-28.

²⁸⁴ Voir section II.2.vi.2.2, p. 28-29.

²⁸⁵ Voir section II.2.vi.2.3, p. 29-31.

²⁸⁶ Julien, *Sur la mère des dieux*, 169 D 8 – 170 A 2.

²⁸⁷ Julien, *Contre Héracléios*, 205 C 4 - D 1, traduction de Rochefort (1963).

²⁸⁸ Julien, *Contre Héracléios*, 222 c 4-7; même idée dans le *Contre les Galiléens*, 94 A. *Thémistius*, 259 A : "Les mythes antiques [...] sont formés d'éléments vraisemblables mais non en tout point véritables" (traduction de Rochefort (1963)).

pas encore prêts²⁸⁹. Le mythe sert donc à enseigner et à exhorter. Les mythes sont faits pour chercher une vérité qui se cache derrière la fiction²⁹⁰. Pour Julien, la poésie n'existe pas sans les mythes²⁹¹. La poésie est donc toujours un moyen d'enseigner la vérité, d'une manière détournée. Beaucoup d'auteurs différents – notamment les philosophes – enseignèrent leurs vérités par des mythes. Dans le domaine de la philosophie, le mythe n'est utilisé qu'en morale et en théologie; les autres branches de la philosophie²⁹² ne l'acceptent pas. Les mythes sont utilisés parce que la nature des dieux ne souffre pas d'être absorbée *nue* par des oreilles impures. Les oreilles de la foule, d'ailleurs, ne la supporteraient pas. Les mythes sont faits pour enseigner les enfants : ceux qui le sont par l'âge, mais aussi ceux qui le sont par l'intelligence²⁹³.

II.2.vii.2. Julien mythographe

Dans le discours *Contre Héracléios*²⁹⁴, Julien se transforme lui aussi en mythographe, afin de donner un exemple à Héracléios, après le lui avoir expliqué, de ce en quoi doit consister un mythe véritable et bien construit.

C'est un mythe autobiographique que Julien fait remonter jusqu'à Constantin. Ce mythe me paraît très important, parce qu'en plus de raconter l'histoire de Julien, de façon évidemment subjective et partielle, il souligne un certain nombre d'aspects que j'ai déjà abordés au cours de ce travail, dont l'attachement de Julien à montrer que son pouvoir lui vient des dieux, et qu'il a donc à accomplir une mission divine.

Je reproduis ci-dessous la traduction intégrale de ce mythe²⁹⁵, dont j'analyserai le contenu au fil de son développement.

Un homme riche possédait des moutons en quantité, des troupeaux de bœufs et force hardes de chèvres; ses cavales, souvent par milliers, paissaient dans les bas-champs; il avait pour pâtres à la fois des esclaves et des hommes libres salariés, des bouviers pour les bœufs, des chevriers pour les chèvres, des palefreniers pour les chevaux – et aussi de vastes domaines. Son père lui en avait laissé une grande partie, mais il en avait acquis lui-même plusieurs fois autant : justement ou non, il voulait s'enrichir et il s'inquiétait peu même des dieux.

Cet homme riche, c'est Constantin, qui est pour Julien une espèce de paradigme du mauvais empereur, principalement parce que c'est lui qui a donné le premier, le coup d'envoi à un développement réel du christianisme, et parce que, en faisant cela, il a abandonné ses croyances précédentes, qui en faisaient un adepte du culte du soleil. Julien lui reprochait d'avoir renié la foi et les traditions²⁹⁶ de ses ancêtres, ce qui est pour lui un crime capital.

Il eut plusieurs femmes²⁹⁷ qui lui donnèrent des fils²⁹⁸ et des filles²⁹⁹ entre lesquels il partagea son bien avant de mourir, sans les instruire de l'administration des affaires ni du moyen d'acquérir ce que l'on n'a pas ou de conserver ce que l'on a : il croyait,

²⁸⁹ Julien, *Contre Héracléios*, 206 d.

²⁹⁰ Julien, *Sur la mère des dieux*, 170 B. Cette idée revient dans le préambule des *Césars* [306 A – 307 A]

²⁹¹ Julien, *Contre Héracléios*, 207 b 4-7.

²⁹² Selon Julien, *Contre Héracléios*, 215 C – 216 A, la philosophie peut-être découpées en trois parties, elles-mêmes subdivisibles en trois : logique (démonstrative / contentieuse / paralogistique), morale (éthique / économique / politique) et physique (théologie / mathématique / spéculation relatives à la vie, la mort, l'éternité, les corps (existence et substance) [=métaphysique])

²⁹³ Julien répète cette idée deux fois, dans le *Contre Héracléios*, en 223 a 6 et 226 a 9-d 2.

²⁹⁴ Julien, *Contre Héracléios*, 227 C – 234 C.

²⁹⁵ Dans la traduction de Rochefort (1963).

²⁹⁶ Comme il a été dit plus haut, section II.2.vi.3, p. 31-32.

²⁹⁷ Minervina, puis Fausta.

²⁹⁸ Du premier mariage : Crispus; du second : Constant, Constance et Constantin II.

²⁹⁹ Du second mariage : Constancie et Hélène.

dans son ignorance, que leur nombre suffisait³⁰⁰. Cet homme en effet, ne connaissait pas grand chose à cet art, ne l'ayant pas acquis avec méthode mais plutôt par une sorte d'habitude et d'expérience – comme on voit les mauvais médecins traiter les hommes par le seul empirisme, ce qui explique leur impuissance devant bien des maladies. Ainsi donc, croyant que le nombre de ses fils suffisait pour garder son bien, notre homme ne veilla nullement à les rendre honnêtes;

Constantin est présenté ici comme un homme qui ne connaissait rien à l'art de gouverner, et qui ne se soucia pas d'éduquer ses fils afin qu'ils soient dignes de lui succéder. Ceci montre que les flatteries que Julien écrivit au fils de Constantin, Constance, alors empereur, à propos de l'excellence de son éducation, n'étaient vraiment que des flatteries³⁰¹.

Julien accordait une très grande importance à l'éducation³⁰² : c'est un thème récurrent dans ses écrits. Il donne des conseils d'éducation³⁰³, il reproche leur mauvaise éducation à certains³⁰⁴ et aime à parler de lui comme un homme de culture³⁰⁵.

et ce fut le début de leurs mutuelles iniquités. Chacun désirant, tout comme son père, avoir beaucoup et tout à lui seul, se tourne contre son prochain. On va jusque-là ! Les proches parents, qui avaient été mal élevés eux aussi, recueillent de surcroît la résignation à la fois devant la déraison et devant l'ignorance des enfants. Ensuite le carnage est partout, et l'imprécation tragique reçoit de la Divinité son accomplissement : "Un fer aiguisé répartit l'héritage paternel"³⁰⁶, tout est plein de désordre.

Julien considère que l'Empire a été mal gouverné par les fils de Constantin. Concernant l'unification de l'Empire, il semble que lorsque Julien a été proclamé Auguste par ses soldats, il ait voulu négocier la mise sur pied d'une dyarchie³⁰⁷ avec Constance, que celui-ci aurait refusée.

Les enfants jettent à bas les temples ancestraux, qu'auparavant le père avait méprisés et dépouillés de leurs offrandes votives déposées par beaucoup de fidèles et surtout par ses aïeux. Sur les ruines des temples ils reconstruisent d'anciens sépulcres et ils en font de nouveaux, un mouvement propre et la Fortune les avertissant qu'avant longtemps il leur en faudrait beaucoup pour s'être peu inquiétés des Dieux.

Voici les reproches principaux faits à la dynastie constantinienne : ils ont fait confisquer les biens des temples, puis ils les ont fait fermer³⁰⁸. Julien critique aussi ici le culte des martyrs, qui souillait parfois les anciens sanctuaires de la religion traditionnelle³⁰⁹.

Aussi, devant la confusion générale, la conclusion de mariages qui n'en étaient pas et la profanation tant des lois divines que des lois humaines, la pitié pénétra le cœur de Zeus. Ensuite, tournant ses regards vers Hélios, il dit : «O mon fils, divin rejeton plus antique que le ciel et la terre,

³⁰⁰ Rochefort (1963), p. 75, note 6, renvoie à un passage du discours *Sur la mère des dieux* (167 C-D); mais je crois qu'ici l'interprétation du mythe d'Attis serait par trop littérale si on devait trouver, dans l'interprétation de la castration d'Attis par Julien, une critique de la prolixité.

³⁰¹ Julien, *Eloge de Constance*, 8 D 6 sq.

³⁰² Je reviendrai sur cette question dans la section II.5.ii.4. *De Professoribus*, p. 59-62.

³⁰³ Julien, lettre 8, 441 A – D; voir aussi *De la royauté*, 14 B – 15 D, où c'est l'éducation des gouvernants que Julien discute.

³⁰⁴ Julien, lettre 82, 443 C – 446 B; *Contre Héracléios*, 227 A – B.

³⁰⁵ En plus du grand nombre de citations en tous genres dont Julien a parsemé ses textes : amour des livres : lettre 107, 378 A; goût pour les études littéraires : *Eloge d'Eusébie*, 118 C; plus d'importance accordée aux livres qu'à d'autres cadeaux luxueux : *Eloge d'Eusébie*, 123 D sq.; Platon et Homère comme compagnons de voyage : Lettre 80, Bidez (1924), p. 88; "j'ai lu plus de livres que quiconque" : *Misopogon*, 347 A 3-5, traduction de Lacombrade (1964).

³⁰⁶ Citation du vers 68 des *Phéniciennes* d'Euripide; Julien met ici en parallèle les malédictions sacrilège que Œdipe avait lancé sur ses enfants, et les actions sacrilèges de Constantin.

³⁰⁷ Voir lettre 17, rapportée par Ammien Marcellin (XX.VIII.5sq.).

³⁰⁸ Cod. Theod. XVI.10.4-6.

³⁰⁹ Voir sections II.3.v.4, p. 50 et II.5.ii.3, p. 59.

On voit ici une des idées de Julien à propos d'Hélios³¹⁰ : son origine remonte plus loin que le ciel et la terre : c'est un dieu incréé et éternel. Ce qui se rapproche d'ailleurs de la conception des chrétiens, et particulièrement de celle d'Augustin³¹¹.

penses-tu encore garder rancune de son arrogance à un homme présomptueux et audacieux, qui, en abandonnant ton culte, attira de tels malheurs sur lui-même, ainsi que sur sa race et sur ses enfants ? Crois-tu que, pour ne pas manifester ton hostilité et ton indignation contre lui, pour ne pas aiguïser tes traits contre sa race, tu échappes à la responsabilité du désastre qui le frappe, toi qui as laissé sa maison privée de ta sollicitude ? Allons ! dit-il. Appelons les Moires : nous verrons si l'homme peut recevoir quelque secours.» Sur l'heure les Moires obéirent à Zeus. Hélios, comme s'il roulait quelque pensée en lui-même, fixait son attention sur Zeus et ne le quittait pas des yeux, quand l'aînée des Moires déclara : «Il y a opposition, mon Père, de la part de la Piété unie à la Justice. Il t'appartient donc de les convaincre, puisque aussi bien tu nous as ordonné de nous soumettre à elles. – Ce sont mes filles, reprit Zeus, et, justement, il convient de les interroger. Eh bien ! Que dites-vous, ô Vénérables ? – Tu es maître d'en décider, Père, répondirent-elles. Veille néanmoins à éviter que ce funeste zèle pour l'impiété n'étende partout son empire parmi les hommes. – Je pourvoirai à cela, dit Zeus.»

Le moyen de "pourvoir à cela", c'est Julien, investi de la mission de rétablir le culte des dieux traditionnels dans l'Empire³¹². On a à nouveau ici un écho de cette piété très importante pour Julien³¹³.

Et les Moires se rapprochèrent pour filer tous les événements selon la volonté de leur père. Zeus alors se tourne vers Hélios et lui dit : «Vois-tu ce petit enfant ?» (C'était précisément un des proches parents quelque peu délaissé et négligé, neveu, par son père, de l'homme riche dont nous avons parlé et cousin germain des héritiers).

C'est évidemment de Julien dont il s'agit ici.

«Il est de ta lignée.

La parenté de Julien avec Hélios apparaît plusieurs fois sous sa plume³¹⁴.

Jure donc, par mon sceptre et par le tien, de prendre un soin particulier de lui, de le guider et de le soigner de sa maladie. Il est infecté, tu le vois, par une sorte de fumée, de crasse et de suie; il y a également risque de voir s'éteindre le feu que tu as diffusé en lui, "à moins que toi, tu ne revêtes ta vaillance"³¹⁵.

La fumée, la crasse et la suie, c'est le christianisme dans lequel Julien a été élevé et auquel il a voulu montrer sa *fidélité* jusqu'à l'âge de vingt ans³¹⁶; peut-être faut-il voir dans cette utilisation de trois termes une critique de la trinité chrétienne, concept qui a fait beaucoup parler de lui dans les querelles théologiques contemporaines de Julien.

Tu as mon aveu et celui des Moires : aie donc soin de lui et nourris-le. » A ces mots, le roi Hélios se réjouit en son cœur et fut ravi du petit, dans lequel il retrouvait, encore vivante, une faible étincelle de ses propres feux.

Il y a en chaque homme une parcelle de divinité par son âme immortelle³¹⁷.

Dès lors il nourrit cet enfant à l'abri "du sang et du tumulte et des tueries"³¹⁸;

³¹⁰ Julien, *Hélios-Roi*, 146 B – C.

³¹¹ Augustin, *Confessions*, XI.

³¹² Voir section II.2.vi, p. 23-25.

³¹³ Voir section II.2.vi.2.2, p. 28-29.

³¹⁴ Plus loin dans le *Contre Héracléios*, 232 D, Julien écrit : "tu descends du dieu que voici (Hélios); *Césars*, 336 C : "Mithra, ton père"; voir également ma section II.2.iv, p. 21.

³¹⁵ Citation du vers 231 du livre 9 de *l'Iliade*; référence à l'action décisive que demande Ulysse à Achille, comparée au besoin d'une action décisive de Zeus contre l'impiété.

³¹⁶ Voir sections II.1, p. 12-14, et II.3.iii, p. 42-43.

³¹⁷ Julien, *Hélios-Roi*, 131 C; et section II.2.i, p. 16.

Référence au massacre de la famille de Julien sur l'ordre de Constance, dont on a en fait peu d'écho dans les œuvres de Julien, si ce n'est l'assurance d'avoir été sauvé par Hélios, comme ici, alors que d'autres auteurs comme Grégoire de Nazianze disent que Julien a été sauvé grâce à l'intervention des chrétiens³¹⁹.

mais Zeus, Père des Dieux, ordonna aussi à Athéna, la vierge née sans mère, d'assumer l'éducation du garçon de concert avec Hélios.

Athéna ne représente pas ici la providence divine³²⁰, mais bien la philosophie dans laquelle Julien a été élevé avant d'y être arraché pour occuper la charge de César³²¹.

Quand il eut grandi et qu'il fut devenu un jeune homme "chez qui commence à percer la moustache et dont l'âge entre tous est charmant"³²², supputant le nombre des maux qui s'étaient abattus sur ses proches et ses cousins, il manqua de se jeter dans le Tartare : tant de maux l'avaient frappé de stupeur. Dans sa bienveillance, Hélios, aidé d'Athéna Pronoia, le plonge dans un sommeil léthargique qui écarte cette pensée; à son réveil, il rentre dans la solitude.

Julien ne donne pas d'autres indications ailleurs quant à une quelconque envie de suicide, comme ici, et c'est dans cette fable que l'on trouve le plus d'allusion à ces moments de désespoir et de désillusion.

Ensuite il s'y reposa un peu sur une pierre qu'il avait trouvée et se mit à examiner en lui-même le moyen d'échapper à cette infinité de maux : voici que tout lui paraît hostile – rien ne lui a souri, nulle part, jusqu'à maintenant. Alors Hermès, qui a de l'amitié pour lui, prend les traits d'un jeune homme de son âge et vient le saluer affectueusement; il lui dit : «Viens, je te guiderai par un chemin uni et plus égal, lorsque tu auras quelque peu dépassé cet endroit tortueux et escarpé où tu vois tous les hommes trébucher et revenir sur leurs pas.»

Hermès est très certainement ici une référence aux diverses initiations aux mystères³²³ que Julien a dû suivre durant son temps de formation et qui ont achevé de l'écarter définitivement du christianisme : en effet, cet Hermès ici peut avoir un rapport avec la Révélation d'Hermès Trismégiste, mais il est peut-être également un avatar de Mithra, puisque des parallèles ont pu être tirés entre ces deux divinités dans le cadre des mystères de Mithra³²⁴.

Notre jeune homme partit; il marchait avec grande circonspection, portant épée et bouclier ainsi qu'une lance, mais il était resté la tête nue. Sur la foi de son guide, il allait de l'avant sur un chemin uni infrayé, à la fois absolument pur et couvert d'un berceau de fruits, de milliers de fleurs admirables – de toutes celles qui sont chères aux Dieux –, bordé de bosquets de lierre, de laurier et de myrte. Or Hermès l'ayant mené jusqu'à une grande et haute montagne lui dit : «Le sommet de cette montagne est le siège du Père de tous les Dieux. Fais donc en sorte – et c'est là le grand danger – de l'adorer avec le plus de piété possible, et demande-lui ce que tu désires. Puisses-tu choisir, enfant, le meilleur !»

Arrivée vers la connaissance.

Cela dit, Hermès disparut de nouveau. Le jeune homme aurait voulu s'enquérir à lui de ce qu'il fallait demander au Père des Dieux; quand il ne vit plus Hermès à ses côtés, il parut dans l'embarras, mais il prit un sage parti : «Demandons à la Bonne

³¹⁸ Citation du vers 164 du livre 11 de *Illiade*; comme Zeus avait protégé Hector dans les combats, les dieux protègent également Julien.

³¹⁹ Grégoire de Nazianze, *Disc.* IV.21 et 91; V.27.

³²⁰ Voir section II.2.iv. : L'évolution du discours de Julien sur les dieux – le panthéon de Julien, p. 21.

³²¹ Voir section II.2.ii. : Les fondements philosophiques de la religion de Julien, p. 16-18.

³²² Citation du vers 348 du livre 24 de *Illiade*; Homère décrit Hermès par ce vers. Julien se met ici quasiment au rang des dieux en utilisant cette expression pour se décrire lui-même.

³²³ Voir section II.2.v. : Initiations ?, p. 22-23.

³²⁴ Cf. Clauss (1990, 2000), p. 158.

Fortune, dit-il, ce qui convient le mieux, bien que nous ne voyions pas encore clairement le Père des Dieux. O Zeus Père, ou quel que soit le nom sous lequel il t'agrée d'être désigné [cela en effet m'importe peu³²⁵],

Julien veut peut-être montrer par cela que les différents noms des dieux ne se rapportent en fait qu'à une seule entité³²⁶.

indique-moi le chemin qui conduit à toi, là-haut. Plus belles en effet me paraissent ces régions où tu demeures, quand je présage la beauté qui t'entoure de la splendeur des lieux que nous avons parcourus pour arriver jusqu'ici.» Après cette prière, il tombe dans une sorte de sommeil ou d'extase : alors Zeus lui montre Hélios en personne. La vision frappe de stupeur le jeune homme qui s'écrie : «O Père des Dieux ! Pour toutes tes faveurs passées et présentes, c'est à toi que je viens m'offrir et consacrer ma personne.» Il jette ses mains autour des genoux d'Hélios, les presse avec instance et il lui demande d'être son Sauveur.

On a ici très probablement une référence à l'initiation de Julien aux mystères de Mithra³²⁷; on pourra remarquer que cette vision solaire rappelle en quelque sorte la conversion de Paul sur la route de Damas; on en aurait ici une version païenne³²⁸.

Hélios appelle Athéna, en la priant de s'enquérir des armes que le jeune homme avait prises avec lui. A la vue du bouclier, de l'épée et de la lance, elle lui dit : «Mais où sont, mon enfant, ton masque de Gorgone et ton casque ? – J'ai déjà eu de la peine, répondit-il, à me procurer cet équipement.» Il n'y avait personne, dans la maison de ses proches, pour témoigner de la sympathie à l'enfant délaissé. « Sache qu'il te faut absolument retourner là-bas, dit le grand Hélios.» A ce moment le jeune homme se mit à lui demander de ne pas l'y renvoyer, mais de le garder auprès de lui : il ne reviendrait jamais plus et succomberait aux maux qui l'attendaient là-bas ; et ses supplications étaient mêlées de larmes.

Julien désirait rester dans la sécurité de ses études, en dehors du pouvoir (à ce qu'il dit). Il répète à plusieurs endroits que son titre et sa charge de César d'abord, puis d'empereur ensuite, lui ont été imposés par les dieux³²⁹.

Hélios lui dit : « Allons ! tu es jeune et non initié. Va donc dans ta patrie, afin que l'initiation t'y assure la sécurité de la vie. Il te faut partir et laver toutes ces impiétés; mais songe à m'invoquer, ainsi qu'Athéna et les autres Dieux.»

Nouvelles références à l'importance des initiations³³⁰.

Ces paroles laissaient muet le jeune homme, et le grand Hélios le conduisit sur une élévation dont le sommet resplendissait de lumière, tandis que sa base baignait dans d'épaisses ténèbres, traversées – comme le serait une onde – par la lueur indécise émanant de l'éclat du roi Hélios. « Vois-tu, dit-il, ton cousin, l'héritier du domaine? – Oui, reprend le jeune homme – Et les bouviers que voilà, ces pâtres, les vois-tu ? » Le jeune homme dit qu'il les voyait ;

Il s'agit ici de Constance et de ses conseillers.

le Dieu lui demanda : « Que te semble-t-il donc de l'héritier ? Et que penses-tu des pâtres et des bouviers ? » Alors le jeune homme : «Le premier me fait l'effet de somnoler la plupart du temps et de s'enfermer à l'insu de tous pour prendre du bon temps. Quant aux pâtres, il y en a peu de vertueux, et la masse est perverse et bestiale. Ils mangent et vendent les moutons, et causent un double dommage à leur maître :

³²⁵ Cette phrase est une glose.

³²⁶ Voir section II.2.iv. : L'évolution du discours de Julien sur les dieux – le panthéon de Julien, p. 20-22.

³²⁷ Voir section II.2.v. : Initiations ?, p. 22-23.

³²⁸ Voir sections II.2, p. 14 et II.4, p. 52, et la note 492.

³²⁹ Julien, *Eloge d'Eusébie*, 121 C 8 sq., à propos du titre de César; *Lettre au Sénat et au peuple d'Athènes*, 275 B – 277 C, 284 C, 285 D; Lettre 26, 414 B; *Misopogon*, 352 D, 354 B; voir section II.2.vi. : La mission de Julien, p. 23-25.

³³⁰ Voir section II.2.v. : Initiations ?, p. 22-23.

d'un côté ils ruinent son troupeau et de l'autre, tout en lui rapportant peu des sommes reçues, ils se disent mal payés et se plaignent. Il serait pourtant préférable de réclamer des salaires complets plutôt que de ruiner le cheptel.

Julien critique ici la corruption qui régnait à la cour de Constance³³¹. Il présente également Constance comme un empereur incompetent.

– Et si, obéissant à l'ordre de Zeus, moi-même et Athéna ici présente, nous t'instituons administrateur général, à la place de cet héritier ? » Voilà encore le jeune homme qui proteste et qui multiplie ses supplications pour rester, « Cesse de t'obstiner dans ta résistance, lui dit Hélios, de peur que "je n'en vienne à te détester autant qu'aujourd'hui je te porte affection plus rare"³³². » Alors le jeune homme : "Eh bien ! O très grand Hélios, et toi Athéna, je vous prends à témoin ainsi que Zeus : employez-moi au dessein qu'il vous plaira. »

A nouveau, Julien répète ses réticences à accepter la responsabilité de l'Empire et que finalement son acceptation a découlé du désir des dieux, et de la mission qu'ils lui imposaient³³³.

Aussitôt Hermès reparait et redonne du cœur au jeune homme, qui pense maintenant avoir trouvé le guide pour son retour et son séjour là-bas. Athéna lui dit : "Apprends, cher enfant, que tu descends du Dieu que voici – ton noble père – et de moi.

Julien déclare encore une fois qu'il est un descendant d'Hélios³³⁴. Il se présente aussi ici comme un roi philosophe, puisqu'il se dit être un descendant d'Athéna³³⁵.

Cet héritier, ajoute-t-elle, ne porte pas en son cœur les meilleurs d'entre les pasteurs, mais les flatteurs et les scélérats en ont fait un esclave qu'ils tiennent dans leur main. Aussi rencontre-t-il la haine des gens de bien, tandis qu'il est victime des pires dommages de la part de ceux qui prétendent l'aimer. Veille donc à éviter, à ton retour, de préférer le flatteur à l'ami.

Critique de la cour de Constance, que Julien s'empresse d'épurer à son accession au trône³³⁶.

Écoute mon deuxième conseil, enfant. Ce somnolent personnage se laisse abuser la plupart du temps ; toi, sois sobre et vigilant. Que le flatteur ne vienne pas t'abuser sous le couvert d'une amicale franchise, tout comme un forgeron, couvert de fumée et de suie, mais qui porterait un manteau blanc et se serait passé le visage à la céruse, et à qui tu donnerais la main d'une de tes filles.

Écoute encore mon troisième conseil : garde-toi bien résolument, n'aie d'égards qu'à nous seuls et à ceux des hommes qui nous ressemblent – mais à personne autre. Tu vois comme ce niais a pâti de sa fausse honte et de son obstination dans une excessive stupidité ! (ὄρας ὄπως τοῦτον τὸν ἡλίθιον ἔβλαψεν αἰσχύνη καὶ τὸ λίαν ἄγαν εἶναι καταπλήγα³³⁷)»

Appel au culte des dieux, que Julien devait restaurer³³⁸; "l'excessive stupidité", c'est l'adhésion de Constance au christianisme.

Alors le grand Hélios, reprenant la parole : « Traite en amis ceux que tu auras choisis pour amis ; ne les prends pas pour des domestiques ou des serviteurs, mais comporte-toi librement et très simplement à leur égard, généreusement aussi ; ne dis pas d'eux le

³³¹ Cf. Julien, *Misopogon*, 357 B.

³³² Citation du vers 415 du livre 3 de *Illiade*; paroles d'Aphrodite à Hélène, que la déesse gardait sous sa protection.

³³³ Julien, *Eloge d'Eusébie*, 121 C 8 sq., à propos du titre de César; *Lettre au Sénat et au peuple d'Athènes*, 275 B – 277 C, 284 C, 285 D; Lettre 26, 414 B; *Misopogon*, 352 D, 354 B; voir section II.2.vi. : La mission de Julien, p. 23-25.

³³⁴ Cf. Julien, *Contre Héracléios*, 229 C : "Il est de ta lignée" (Zeus s'adresse à Hélios en désignant Julien), *Césars*, 336 C : "Mithra, ton père"; voir section II.2.iv. : L'évolution du discours de Julien sur les dieux – le panthéon de Julien, p. 21.

³³⁵ Cette idée du roi-philosophe, chère à Platon, est abordée par Julien dans *Sur la Royauté* et dans la *lettre à Thémistius*.

³³⁶ Par le procès de Chalcedoine à la fin de l'année 361, à ce sujet, voir Bowersock (1978), p. 66-70. Cf. section II.5.i.3.

³³⁷ 233 B 4-6.

³³⁸ voir section II.2.vi. : La mission de Julien, p. 23-25.

contraire de ce que tu penses. Tu vois que ce qui acheva de gâter cet héritier fut précisément sa défiance envers ses amis.

L'amitié est quelque chose de très important pour Julien³³⁹ : il se flattait d'avoir instauré un climat de confiance entre lui et ses conseillers à la cour³⁴⁰.

Aime tes sujets comme nous t'aimons.

Julien ne travaille pas pour sa propre ambition, mais pour le bien de l'Empire et de ses sujets³⁴¹.

Fais passer notre service avant tous les biens, car nous sommes tes bienfaiteurs, tes amis et tes sauveurs.» A ces mots le jeune homme s'épanouit. Il manifeste son obéissance totale aux Dieux.

Retour de Julien au culte des dieux; même si ses croyances s'orientent plutôt vers une vision très peu accessible aux couches les plus basses de la population³⁴².

«Va, ajoute Hélios, marche, aie bon espoir! Nous serons partout avec toi, moi et Athéna, ainsi qu'Hermès – le voici – et avec nous tous les Dieux de l'Olympe, ceux de l'air et de la terre, toute la race des Dieux de l'univers, aussi longtemps que tu seras à la fois pieux envers nous et fidèle dans tes amitiés, bienveillant à l'égard de tes sujets, que tu gouverneras et guideras vers le meilleur, sans céder en esclave ni à tes passions, ni aux leurs. Garde l'armement que tu as apporté ici, et pars. Prends aussi, de ma part, cette torche afin que, même sur terre, une grande lumière t'éclaire

Les dieux sont présents et apporte leur soutien aux hommes vertueux³⁴³. La mission de Julien est de répandre à nouveau sur la terre la lumière des dieux³⁴⁴. La torche avait aussi peut-être une signification particulière dans le culte de Mithra, divinité souvent représenté avec Cautès et Cautopatès, les porteurs de torches³⁴⁵; la torche est également l'attribut de l'avant-dernier grade de la hiérarchie des prêtres de Mithra³⁴⁶.

et que tu n'aspirez à aucune des choses de ce monde;

Référence à la sobriété de la vie de Julien³⁴⁷.

la belle Athéna, ici présente, te fournira à la fois le masque de Gorgone et le casque – elle en a plusieurs, comme tu vois, et elle les donne à qui elle veut. Hermès te donnera également une baguette d'or.

Julien est équipé par la philosophie³⁴⁸ et par sa connaissance des mystères de la religion³⁴⁹.

En avant donc ! Revêts cette panoplie et parcours toute la terre et toute la mer, immuablement soumis à nos lois ; et que personne, homme, femme, familier ou étranger, ne vienne t'engager à l'oubli de nos commandements. Si tu les observes fidèlement, tu seras pour nous un ami précieux, respecté de nos bons serviteurs, mais l'effroi des méchants et des possédés. Sache que cette misérable chair t'a été donnée pour l'accomplissement de cette fonction ; nous voulons, par respect pour tes aïeux, débarrasser de ses souillures la maison de tes pères.

Rappel de la mission de Julien³⁵⁰.

³³⁹ Cf. Julien, lettre 4, 428 A 6; lettre 40, Bidez (1924), p. 64, l. 11-14; *Sur le Départ de Salluste*, 242 C.

³⁴⁰ Cf. Julien, lettre 30, Bidez (1924), p. 58; lettre 32, 381 B – C; lettre 78, 375 A 3-5.

³⁴¹ Cette idée se retrouve dans l'idéal du gouvernant que Julien présente dans *De la Royauté*, 86 A – B; voir également *Eloge de Constance*, 33 C 6 sq.

³⁴² Voir section II.2.viii, p. 40.

³⁴³ Voir section II.2.iv. : L'évolution du discours de Julien sur les dieux – le panthéon de Julien, p. 20-21.

³⁴⁴ Voir section II.2.vi. : La mission de Julien, p. 23-25.

³⁴⁵ Cf. Clauss (1990, 2000), p. 95-98.

³⁴⁶ Cf. Clauss (1990, 2000), p. 137; on n'en sait pas assez pour pouvoir prétendre que Julien était effectivement arrivé au grade d'*Heliodromus*, ou à tout autre degré.

³⁴⁷ Comme je l'ai montré dans ma section II.2.ii. : Les fondements philosophiques de la religion de Julien, p. 17.

³⁴⁸ Voir section II.2.ii. : Les fondements philosophiques de la religion de Julien, p. 16-18.

³⁴⁹ Voir sections II.2.v. : Initiations ?, p. 22-23.

³⁵⁰ Voir section II.2.vi. : La mission de Julien, p. 23-25.

Souviens-toi donc que tu as une âme immortelle qui est de notre lignée, et que, si tu nous suis, tu seras un Dieu contemplant avec nous notre père.»

Plus qu'une promesse d'apothéose, c'est ici un rappel de la croyance en la divinité de l'âme³⁵¹, et la promesse d'un au-delà meilleur pour les adeptes des cultes à mystères³⁵².

Comme on a pu le voir, ce mythe est bien plus qu'autobiographique. Il est un pot-pourri de tout ce que l'on pourra trouver dans les écrits de Julien : avant tout, il montre la vision théocratique que l'empereur avait de son propre pouvoir, et son sentiment de devoir répondre à une mission qui lui avait été imposée par les dieux.

Ce récit exprime également la vision que Julien avait de sa propre religion et quelle image il voulait en donner au monde.

Finalement, il affirme un certain nombre de valeurs : l'importance d'une bonne éducation, l'importance de la tradition, des règles de la religion traditionnelle, l'ouverture sur les religions orientales et les cultes à mystères.

II.2.viii. Julien, adorateur des dieux : une première synthèse

Avant de passer à l'analyse de la vision que Julien avait des chrétiens, il me semble profitable de faire une première synthèse.

Comme on a pu le voir, malgré une volonté omniprésente de montrer l'importance de la tradition, la religion de Julien n'est pas réellement traditionnelle, mais plutôt très éclectique : son système de pratiques et de croyances intègre un grand nombre de traits qui font référence aux cultes orientaux, éléments novateurs au sein de la religion traditionnelle de l'Empire. Julien a en effet voulu concilier les deux dans un mélange qui tend plus vers l'innovation que vers un retour en arrière. Sa volonté de faire œuvre de théologien, de construire une sorte de fonds de pensée commun pour tous les adeptes de la religion gréco-romaine est également un aspect novateur de sa politique religieuse.

La religion de Julien intègre également un certain nombre d'éléments chrétiens, restes de sa première éducation.

Finalement, la religion de Julien n'est pas celle du peuple : farcie d'éléments philosophiques qui ne sont pas accessibles à tous, la religion de Julien est très élitiste³⁵³. On peut se demander à quel point elle aurait pu toucher les messieurs et mesdames Tout-le-monde de l'Empire à son époque.

II.3. Le christianisme par les yeux de Julien

II.3.i. Πολεμῶ τῷ Χι̃

Πολεμῶ τῷ Χι̃ (je fais la guerre au Chi) : même si elle représente de façon appropriée l'image de Julien que se faisaient les chrétiens³⁵⁴, on est presque étonné, lorsqu'on connaît les véritables actions de l'empereur concernant le christianisme³⁵⁵, de voir ces mots écrits par Julien. En fait, cette citation du *Misopogon*³⁵⁶ doit être remise dans son contexte. Si Julien

³⁵¹ Voir section II.2.i, p. 14-16.

³⁵² Voir sections II.2.v. : Initiations ? , p. 22-23. Cette croyance n'était, semble-t-il, pas partagée par tous les cultes à Mystères (cf. Beard, etc. (1998), p. 247), mais il semble ici que c'est bien à cela que Julien fait allusion.

³⁵³ Cf. Koch (1927), p. 139; selon lui, la "culture de l'esprit des néoplatoniciens n'a pas influencé et ne pouvait pas influencer les classes inférieures."

³⁵⁴ Comme Grégoire de Nazianze, Augustin, Jérôme, ou les historiens chrétiens.

³⁵⁵ Voir section II.5. : Législation impériale concernant les chrétiens, p. 54-62.

³⁵⁶ Julien, *Misopogon*, 360 D 6.

parle ici à la première personne, c'est pourtant bien l'avis des habitants d'Antioche à son propre propos qu'il retranscrit.

Cette phrase de combat ne pourrait en effet pas s'appliquer à toutes les périodes de la vie et du règne de Julien. Le lecteur peut en effet suivre une certaine évolution dans les écrits de Julien³⁵⁷. Il adopte d'abord un ton tout à fait neutre concernant la religion – à l'époque où il faisait d'ailleurs encore semblant d'être chrétien comme nous le rapporte Ammien Marcellin³⁵⁸ -, puis ses écrits se teintent de plus en plus de polythéisme – sa religion pouvant enfin se montrer sous son vrai jour – tout en conservant un esprit tolérant vis à vis du christianisme, pour lui devenir finalement franchement hostile – dans les derniers temps de sa vie.

Comme il a été dit plus haut³⁵⁹, Julien a été élevé dans le christianisme. Il a étudié les textes chrétiens et les connaît bien. Il peut donc critiquer de façon précise la religion à laquelle il a jadis adhéré. Julien connaissait bien les Ecritures puisqu'il est capable d'utiliser ironiquement les paroles de Jésus, lorsqu'il annonce aux Edesséniens³⁶⁰ que conformément aux préceptes de pauvreté des évangiles, leurs biens leurs seront confisqués.

Il reconnaît dans une lettre à Ecdicius, le préfet d'Egypte, qu'il connaît une grande partie des livres de la bibliothèque de Georges de Cappadoce, qui contenait, comme il le dit lui-même, beaucoup de livres "sur les enseignements des impies galiléens"³⁶¹.

II.3.ii. Une clef de compréhension : le rapport de Julien au judaïsme

Avant de passer aux critiques contre les chrétiens en tant que telles et pour mieux les comprendre, il me paraît indispensable d'essayer de saisir le rapport pour le moins ambivalent que Julien entretenait avec le judaïsme. En effet, il n'est pas rare de voir chez Julien le christianisme comparé au judaïsme soit pour appuyer les mérites de la religion juive par rapport à la religion chrétienne, ou alors pour les critiquer toutes les deux.

Sous la plume de Julien, les Juifs sont tantôt présentés comme un peuple servile et inférieur, tantôt comme un peuple qui mérite le respect des Hellènes. On se trouve ici au croisement de deux traditions de pensée : l'une franchement hostile aux Juifs³⁶², et l'autre plus sympathique³⁶³.

Pour Julien, les mythes des Juifs sont farcis de contradictions et d'absurdités et sont incomplets, ce qui les rend encore plus ineptes que les mythes grecs, desquels on peut au moins dégager un sens caché : le sens que l'on peut trouver dans les mythes juifs est encore plus absurde ou même blasphématoire³⁶⁴. Il s'étonne du fait que le dieu des Juifs, s'il était vraiment le dieu suprême – ce que Julien nie, bien évidemment – ne se soit occupé que d'une toute petite région du monde, et n'ait pas pris soin de se faire connaître au monde entier³⁶⁵.

³⁵⁷ Comme on a pu le voir dans ma section II.2.iv. L'évolution du discours de Julien sur les dieux, p. 20-22.

³⁵⁸ Ammien, XXI.II.4-5.

³⁵⁹ voir section II.1. : L'éducation chrétienne de Julien, p. 12-14.

³⁶⁰ Julien, lettre 115, 424 D; voir sections II.5.ii.2. : Confiscations.

³⁶¹ Julien, lettre 107, 378 B 1-3.

³⁶² Cicéron, *Pro Flacco*, 66-67 présente la religion juive comme une *barbara superstitio*, incompatible, voir même en opposition totale, avec les traditions religieuses romaines; Tacite, *Historiae*, livre 5, 1-13, - dans le cadre de sa description des actions de Titus contre Jérusalem et les Juifs en 70 apr. J.-C. – adopte un ton hostile pour parler de la superstition juive, de l'impiété des Juifs et de leur misanthropie; Dion Cassius, *Historia Romana*, LXVII, 14, 1-2, présente des condamnations de Juifs pour athéisme; Cf. Schäfer, *Judeophobia, Attitudes towards the Jews in the Ancient World*, Cambridge/Londres : Harvard University Press, 1997, particulièrement p.192-195, qui met bien en évidence le sentiment ambivalent d'attraction et de répulsion de la société romaine vis-à-vis de la religion juive.

³⁶³ Varron, dans ses *Antiquitates*, citées par Augustin, *De Civitate Dei*, IV, 31, 2 et *De Consensu Evangelistorum*, I, 23.31, considère les Juifs avec respect, pense que leurs coutumes sont en conformité avec le *mos majorum* et donne à leur système de croyances et de rites le statut de véritable *religio* ; c'est aussi l'avis de Celse (cf. Origène, *Contre Celse*, 5.25). Cf. Schäfer, op. Cit.

³⁶⁴ Julien, CG, 94 A.

³⁶⁵ Julien, CG, 106 C.

Mais pourtant, les Juifs aussi ont des opinions vraies³⁶⁶: malheureusement, ce que Julien pensait à ce propos ne nous est pas parvenu.

Dans son esprit, leur dieu existe réellement. Le dieu des Juifs n'est qu'un dieu parmi les dieux³⁶⁷. Mais leur dieu est grand³⁶⁸, il est le dieu très puissant et très bon qui gouverne le monde sensible³⁶⁹. Les Juifs le considèrent comme un dieu unique – ou plutôt, selon l'avis de Julien, négligent les autres dieux et les méprisent -, mais pour Julien, ce dieu est assimilable à l'Hélios du monde sensible.

En plus de cela, l'antiquité de leur religion leur vaut l'admiration de Julien. Les Juifs sont d'ailleurs "pieux (θεοσεβείς) en un sens³⁷⁰".

Si Julien parle des Juifs, c'est pour deux raisons : soit pour comparer leur ferveur religieuse à la mollesse des sujets de l'Empire de son temps³⁷¹, ou alors pour mettre en opposition leur respect de la tradition avec la négation de celle-ci par les Galiléens³⁷².

Dans le *Contre les Galiléens*, Julien va même jusqu'à déclarer que les Juifs et les Hellènes sont semblables, sauf en ce qui concerne la foi des premiers en un dieu unique³⁷³.

La politique de Julien concernant les Juifs a semble-t-il été nettement plus favorable que ses actions envers les chrétiens : de nombreux témoignages nous apprennent que Julien a eu le projet de reconstruire le temple de Jérusalem, d'après lui pour honorer le dieu qui y est invoqué³⁷⁴, mais peut-être d'avantage pour montrer aux chrétiens sa considération envers les Juifs.

Ammien donne³⁷⁵ comme raison de cette reconstruction l'envie de Julien de laisser derrière lui des monuments majestueux. Il parle également de l'échec – prodigieux³⁷⁶ - de cette entreprise, alors qu'on n'en trouve nulle trace chez Julien.

On retiendra que les Juifs, sont dans l'esprit de Julien, des hommes pieux, offrant des sacrifices à leur divinité, divinité qu'il serait possible, selon lui, d'intégrer dans le panthéon gréco-romain. Les Juifs sont dignes de respect du fait de l'ancienneté de leurs traditions.

II.3.iii. Les attaques contre les chrétiens dans le vocabulaire de Julien

Dans ses lettres, ses discours ainsi que dans le reste de ses écrits, Julien n'utilise jamais³⁷⁷ le terme χριστιανός (chrétien) ou χριστιανισμός (christianisme) pour parler de la religion dans laquelle il est né. La plupart du temps, Julien utilise le terme γαλιλαῖος³⁷⁸ (galiléen), auquel il ajoute souvent le qualificatif δυσσεβής³⁷⁹ (impie) mais il lui arrive également de définir le christianisme par d'autres termes, plus ou moins méprisants, car il en conserve tout un arsenal au plus sombre de son encre.

³⁶⁶ Julien, CG, 96 C.

³⁶⁷ Julien, CG, 100 C – 106 D.

³⁶⁸ Julien, lettre 89b, 295 D.

³⁶⁹ Julien, lettre 89a, 453 D 6sq. Varron – cité par Augustin, *De Civ. Dei*, IV.IX et *De Consensu Evangelistorum*, I, 22, 30-31 - faisait déjà ce genre d'équation entre le dieu des Juifs et le dieu suprême des Romains, Jupiter; cf. Schäfer, op. cit., p. 37.

³⁷⁰ Julien, lettre 89a, 453 D.

³⁷¹ Julien, lettre 89a, 453 C 4sq.

³⁷² Voir section II.3.iv.4. : Double-apostasie, p. 46-47.

³⁷³ Julien, CG, 306 B.

³⁷⁴ Julien, lettre 89b, 295 C.

³⁷⁵ Ammien, XXIII.1.2-3.

³⁷⁶ Comme chez Grégoire de Nazianze, *Disc.* V.4.

³⁷⁷ Sauf dans la lettre 114, 437 D 1, mais ici Julien cite les paroles de l'évêque des Bostréniens, Titus.

³⁷⁸ Par exemple dans le titre (et dans la matière) de son traité *Contre les Galiléens* en grande partie perdue; ainsi que dans les lettres 46, 61c, 79, 83, 84, 89, 106, 107, 110, 111, 114, 115, etc. Ce terme sera expliqué dans ma section II.3.iv.1. : Une religion régionale, p. 44-45.

³⁷⁹ Julien, lettres 84, 430 D 2; 89a, 305 B 7-8, et 107, 378 B 2. Je reviens sur ce terme un peu plus loin, voir également ma section II.2.vi.2.2, p. 28-29.

Julien n'hésite pas à définir les chrétiens au moyen d'expression qui expriment tous les reproches qu'il portait contre la religion qu'il avait abandonnée : ce sont tour à tour les mentions isolées de ὄσοι τῶν θεῶν ὀλιγωροῦσιν³⁸⁰ (ceux qui négligent les dieux), οὐ βουλομένους θύειν³⁸¹ (ceux qui ne sont pas prêts à sacrifier), οὔτε ἀέβοντα θεῶν³⁸² (qui n'honorent pas les dieux), ou même de πανουργοί³⁸³ (fourbes, méchants).

Julien s'adresse aux chrétiens de Bostra en leur disant οἱ πεπλανημένοι (ceux qui errent ça et là, qui sont dans l'erreur). Et il recommande plus loin aux païens "d'avoir plus de pitié que de haine pour ceux qui ont le malheur d'errer en si grave matière"³⁸⁴.

Plus souvent apparaît le terme οἱ ἄθεοι³⁸⁵ (qui ne croient pas aux dieux, athées), et le christianisme est qualifié de ἀθεότης³⁸⁶ (athéisme). Julien qualifie parfois le christianisme de δεισιδαιμονία³⁸⁷ (superstition), lui reconnaissant ainsi tout de même le statut de sous-religion.

Mais le terme qui manque de ravir la vedette à γαλιλαῖος, et qui lui est d'ailleurs parfois associé comme je l'ai fait remarquer ci-dessus, c'est le terme δυσσεβής (impie).

*Si la religion est en vérité le plus grand des biens, par contre l'impiété est le plus grand des maux*³⁸⁸.

Les chrétiens sont donc οἱ δυσσεβῆς³⁸⁹ (les impies). Dans la lettre 60³⁹⁰, l'évêque Georges, qui vient d'être assassiné, est désigné par l'expression τὸν ἀνίατα δυσσεβήσαντα (celui qui a agi de façon incurablement impie). Jésus lui-même est désigné comme "l'impie" lorsque dans la lettre 79³⁹¹, Julien parle du signe de croix comme "du signe de l'impie" (τοῦ δυσσεβῆς τὸ ὑπόμνημα³⁹²) que les chrétiens esquissent sur leur front. Le mot ἀσέβεια³⁹³ (impiété) est également très présent dans les écrits de Julien, mais pas seulement dans un contexte de critique des chrétiens : il apparaît également lorsque Julien s'adresse aux cyniques *impies* et lorsqu'il veut définir la bonne pratique religieuse par rapport à des actions *impies*³⁹⁴.

Julien n'hésite pas à comparer le christianisme avec une maladie (νόσος³⁹⁵) :

*Lorsque des gens sont atteints d'un mal, nous partageons leur peine, mais nous partageons leur joie quand les dieux les délivrent et les guérissent*³⁹⁶.

Julien utilise également le terme de ὁδός³⁹⁷ (voie) pour désigner le christianisme, c'est la mauvaise voie, alors que la religion traditionnelle est la bonne voie.

Il est possible que Julien ait même eu des mots beaucoup plus durs que des copistes chrétiens bien intentionnés nous auraient épargnés en censurant malheureusement les textes de Julien³⁹⁸.

³⁸⁰ Julien, lettre 60, 379 D 1.

³⁸¹ Julien, lettre 78, 375 C 5-6.

³⁸² Julien, lettre 86, p.148, l. 20, une expression semblable dans la lettre 114, 436 B 8.

³⁸³ Julien, lettre 111, 435 A 3.

³⁸⁴ Julien, lettre 114, 438 C, traduction de Bidez (1924).

³⁸⁵ Julien, *Césars*, 314 B 2; *Misopogon*, 346 B 8; 361 A 5; lettre 89b, 288 A 4.

³⁸⁶ Julien, lettres 84, 429 D 4; 430 B 1 et 89b, 305 D 4.

³⁸⁷ Julien, lettre 54, 381 A 1; lettre 111, 435 A 5.

³⁸⁸ Julien, lettre 114, 438 C 1-3; extrait déjà cité section II.2.vi.2.2.

³⁸⁹ Julien, *Contre Héracléios*, 224 B 1; au superlatif dans le discours *Sur la Mère des Dieux*, 174 B 4; lettre 79, p. 86, l. 13; lettre 84, 430 D 2; lettre 89a, 454 B 2; lettre 89b, 305 B 7; lettre 107, 378 B 2; lettre 114, 436 C 6.

³⁹⁰ Julien, lettre 60, 379 C 5-6.

³⁹¹ Lettre 79, Bidez (1924), p. 86, l. 13-14.

³⁹² J'y reviendrai plus loin; voir section II.3.v.1. : La croix et la divinité de Jésus, p. 48-49.

³⁹³ Julien, lettre 79, p. 87, l. 7.

³⁹⁴ Voir section II.2.vi.2.2, p. 28-29.

³⁹⁵ Julien, lettre 98, 401 C 7.

³⁹⁶ Julien, lettre 114, 438 C, traduction de Bidez (1924).

³⁹⁷ Julien, lettre 111, 434 D 6.

II.3.iv. Critiques générales contre le christianisme

Tout d'abord, il faut reconnaître que la critique du christianisme par Julien s'inscrit avant tout dans une volonté de raviver la religion traditionnelle de l'Empire. Le christianisme ne sera véritablement combattu que dans la mesure où il empêche cette restauration.

De façon générale, Julien critique le christianisme sur plusieurs points : bien qu'elle ait une volonté universaliste – dont le terme καθολικός (universel), utilisé dans le domaine chrétien dès le premier siècle, se fait l'écho³⁹⁹ –, Julien veut rabaisser la religion chrétienne à son aspect régional, exprimé dans le qualificatif γαλιλαῖος (galiléen)⁴⁰⁰.

Pour Julien, le christianisme n'a aucune légitimité du fait de sa nouveauté⁴⁰¹.

Le christianisme est, pour Julien – et ses devanciers – une religion qui est opposée à la raison, ou en tout cas qui n'en fait que peu de cas⁴⁰².

Les chrétiens se sont rendus coupables d'une double-apostasie, abandonnant la religion traditionnelle pour le judaïsme et le judaïsme pour le christianisme⁴⁰³.

Pour Julien – et c'est un anachronisme par rapport à l'époque à laquelle il vit –, la religion des chrétiens n'est en aucun cas celle de l'élite, mais bien la religion des couches les plus basses de la société⁴⁰⁴.

Ces critiques ne sont pas vraiment neuves, puisqu'on les trouvait déjà chez Celse⁴⁰⁵ ou chez Porphyre⁴⁰⁶.

II.3.iv.1. Une religion régionale

Comme il a été dit plus haut, Julien n'utilise jamais autre chose que le terme γαλιλαῖος (galiléen), pour parler des chrétiens. Le mot apparaît plus d'une vingtaine de fois dans les écrits qui nous sont conservés, sans compter le *Contre les Galiléens*. Les chrétiens sont οἱ ἐκ τῆς Γαλιλαίας δυσσεβεῖς⁴⁰⁷ (les impies venus de Galilée).

Ce terme, dans le sens de *chrétien* semble cependant avoir une histoire assez courte : à l'origine, le terme γαλιλαῖος sert à désigner les habitants de la Galilée, une petite région de la Palestine, assez cosmopolite, semble-t-il, et de réputation assez mauvaise.

Ce terme sert également à désigner une secte juive rebelle qui reconnaissait pour guide un certain Judas le Galiléen : ses adeptes disaient n'avoir pas d'autre maître que Dieu lui-même et se souciaient peu de la souffrance⁴⁰⁸.

On trouve le mot pour la première fois dans le sens de *chrétien* chez Epictète⁴⁰⁹, dans le premier quart du deuxième siècle, mais il semble n'avoir été utilisé de façon intensive que par

³⁹⁸ Bidez (1924) prend ici à témoin les blancs qui ont été laissés par les copistes, par exemple dans la lettre 26 de Julien, 415 D, la lettre 61c, 423 D, la lettre 98, 401 C. Le contenu de lacunes dans les manuscrits ne peut évidemment être l'objet d'aucune certitude.

³⁹⁹ Cf. *Oxford Dictionary of the Christian Church*, (ed. E.A. Livingstone), Oxford: Oxford Univ. Press, 1997

⁴⁰⁰ Voir section II.3.iv.1 : Une religion régionale, p. 44-45.

⁴⁰¹ Voir section II.3.iv.2. : Une religion nouvelle, p. 45.

⁴⁰² Voir section II.3.iv.3. Une religion irrationnelle, p. 45-46.

⁴⁰³ Voir section II.3.iv.4. : Double-apostasie, p. 46-47.

⁴⁰⁴ Voir section II.3.iv.5. : La religion des pauvres, des esclaves et des sots, p. 47-48.

⁴⁰⁵ Qui a écrit vers 178-180 apr. J.-C.

⁴⁰⁶ Qui a vécu entre 232/3 – c. 305.

⁴⁰⁷ Julien, lettre 89a, 454 B 2.

⁴⁰⁸ Fl. Josèphe, *Ant. J.*, 18, 23-25.

⁴⁰⁹ Epictète, *Arr. diss.* IV.7.6.

Julien⁴¹⁰. J. Bouffartigue⁴¹¹ note que le terme était utilisé en milieu juif pour désigner des dissidents religieux.

A propos de ce terme, Grégoire de Nazianze écrit⁴¹² que Julien avait voulu imposer cette appellation de façon légale. Comme il est le seul ici à se prononcer sur le sujet, nous ne nous attarderons pas sur cette *loi*, que Grégoire lui-même décrit, entre autres, comme σφόδρα μειρακῶδες κά κῶφον (particulièrement puérile et vaine); au vu des autres mesures de Julien, il semble peu probable que celui-ci a pu considérer une mesure de ce genre comme ayant pu avoir la moindre utilité ou efficacité contre les chrétiens ou en faveur de la religion traditionnelle.

II.3.iv.2. Une religion nouvelle

Il oppose les Galiléens aux vrais Hébreux (οἱ ἀληθεῖς Ἑβραῖοι), les Juifs, pour lesquels il a un certain respect⁴¹³.

Les Juifs respectent la tradition, alors que les Galiléens renient cette ancienneté et prêchent une religion nouvelle, sans racines. Comme Julien le rappelle, le nom de Jésus n'est prononcé que depuis à peine trois cents ans⁴¹⁴.

Dans sa lettre à Photin⁴¹⁵, cette nouveauté du christianisme est également mise en avant : le dieu des chrétiens est nommé, dans les termes latins : *novum deum galilaeum*.

Grégoire de Nazianze répond à cette critique, ou plutôt il l'élude, dans le premier de ses discours contre Julien⁴¹⁶ : la prédication chrétienne est neuve en même temps qu'ancienne, le Christ ayant reçu l'héritage de la loi ancienne, mais ayant également instauré une nouvelle⁴¹⁷.

II.3.iv.3. Une religion irrationnelle

Il me paraît bon d'exposer à tous les raisons pour lesquelles je me suis laissé convaincre que la supercherie des Galiléens (τῶν Γαλιλαίων ἡ σκευωρία) est une fiction humaine (πλάσμα ἀνθρώπων), mise en œuvre par malice (ὑπὸ κακουργίας); qu'elle n'a rien en elle de divin, mais a mis à profit le penchant pour la fable (φιλομύθῳ), le côté puéril (παιδαπιώδει) et insensé (ἄνοήτῳ) de l'esprit pour transformer un récit monstrueux (τὴν τερατολογία) en témoignage véridique⁴¹⁸.

C'est ainsi que débutait, d'après Cyrille d'Alexandrie, le *Contre les Galiléens*. Déjà abordée par Celse, puis par Porphyre, la critique d'un christianisme opposé à la raison et fondé exclusivement sur la foi est reprise par Julien et apparaît parfois au fil de ses écrits.

Dans les lettres, la doctrine des Galiléens, ou leur attitude, est qualifiée de ἀπόνοια⁴¹⁹ (déraison), de μωρία⁴²⁰ (folie).

⁴¹⁰ Cf. Ernst Dassmann (éd.), *Reallexikon für Antike und Christentum*, Stuttgart : A. Hiersemann, 1954, vol 2, p. 1131.; A. Di Berardino (éd.), *Dictionnaire encyclopédique du christianisme ancien*, (adapt. fr. sous la dir. de F. Vial), Paris : Cerf, 1990, p. 1007; Gérard (1995), p. 74.

⁴¹¹ Bouffartigue (1992), p. 390.

⁴¹² Grégoire de Nazianze, *Disc.* IV. 76.

⁴¹³ Julien, lettre 111, 433 A, mais aussi dans le *CG*; voir également sections II.3.ii, p. 41-42 et II.3.iv.4, p. 46-47.

⁴¹⁴ Julien, *CG*, 191 E.

⁴¹⁵ Julien, lettre 90, Bidez (1924), p. 174, l. 21. On a conservé de cette lettre qu'une version latine. Voir section II.3.v.6, p. 51-52.

⁴¹⁶ Grégoire de Nazianze, *Disc.*, IV.67.

⁴¹⁷ Voir la discussion de M. Simon, *Verus Israel, étude sur les relations entre Chrétiens et Juifs dans l'Empire romain (135-425)*, Paris : E. De Brocard, 1964² (1948¹); particulièrement pp. 105-117.

⁴¹⁸ Julien, *CG*, 39 A – B, d'après la traduction de Burguière/Évieux (1985).

⁴¹⁹ Julien, lettre 46, 404 C 1; lettre 89a, 454 B 1; lettre 114, 436 B 3.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que celui qui porte cette critique contre les chrétiens ne met absolument pas en doute l'histoire de l'arrivée de la Mère des dieux à Rome, avec son cortège de prodiges⁴²¹.

Dans le *Contre les Galiléens*, Julien va même un peu plus loin : il n'hésite pas à comparer les histoires judéo-chrétiennes avec les mythes grecs et à les mettre sur un pied d'égalité. Ce qu'ont écrit les poètes grecs est tout aussi invraisemblable que les textes de Moïse⁴²². Les textes judéo-chrétiens – malheureusement nous ne possédons plus la plupart des remarques de Julien sur les écrits exclusivement chrétiens – sont d'ailleurs remplis d'incohérences.

Julien n'a d'ailleurs que mépris pour les écritures chrétiennes. En réponse à la foule des Alexandrins qui lui demande de leur rendre Athanase, il rétorque que si c'est pour expliquer les Écritures qu'ils veulent son retour, alors qu'ils se rassurent, le premier venu fera tout aussi bien l'affaire, sous-entendant qu'il n'y a pas besoin d'être supérieurement intelligent pour comprendre les textes chrétiens ou pour les interpréter de la façon dont les intellectuels chrétiens les comprennent⁴²³.

Aucun homme intelligent ne peut rester dans la religion chrétienne. Personne ne peut d'ailleurs améliorer son esprit en se basant sur les enseignements chrétiens⁴²⁴.

Pourtant, comme le rappelle H. D. Saffrey⁴²⁵, le maître spirituel de Julien, Jamblique, avait dit pour sa part que les questions de théurgie ne peuvent pas être expliquées seulement grâce à la raison... mais la différence réside ici dans le *seulement*.

II.3.iv.4. Double apostasie

De façon quelque peu ironique – de notre point de vue moderne, évidemment -, l'empereur qui a été affublé plus tard du qualificatif d'"apostat" porte lui-même cette accusation contre les chrétiens, accusation qui avait déjà été portée contre eux par Celse⁴²⁶.

Les chrétiens sont même, pour Julien, coupables d'une double apostasie : grecs, ils ont abandonné la religion et les traditions de leurs pères pour se tourner vers le judaïsme, mais ils l'ont ensuite renié à son tour pour une voie qui leur est propre⁴²⁷. Ils ont délaissé ce qui était bon dans ces deux traditions et ne se sont appropriés que les vices : les galiléens ont adopté l'athéisme des Juifs, leur violence⁴²⁸, ainsi que le mode de vie vulgaire et débraillé des hellènes⁴²⁹.

Les Juifs sont appelés ἀληθεῖς Ἑβραῖοι⁴³⁰ (vrais hébreux) pour bien montrer qu'ils ne considèrent les chrétiens que comme des Juifs dégénérés et renégats. Julien se moque des chrétiens qui voient tout à coup les aliments déclarés comme impurs par Dieu dans le pentateuque devenir soudain purs⁴³¹ !

On peut ici tirer un parallèle avec les discussions chrétiennes sur le rapport entre l'Ancienne et la Nouvelle Alliance, entre la loi de Moïse et la loi du Christ : pour Paul, puis pour Tertullien, les Chrétiens sont dorénavant le nouveau – et le seul, pour certains – peuple élu⁴³².

⁴²⁰ Julien, lettre 83, 376 D 1.

⁴²¹ Julien, *Sur la Mère des dieux*, 161 A – B.

⁴²² Julien, *CG*, 44 A – B; 75 A.

⁴²³ Julien, lettre 111, 435 B.

⁴²⁴ Julien, *CG*, 229 D.

⁴²⁵ Saffrey (2000), p. 134, où il cite le *De Mysteriis*.

⁴²⁶ Origène, *Contre Celse*, 2,1; 2,4; 2,11.

⁴²⁷ Julien, *CG*, 43 A. Retour sur la même idée en 201 E, 209 D, 238 A-B, 305 D.

⁴²⁸ Julien, *CG*, 205 E.

⁴²⁹ Julien, *CG*, 43 B.

⁴³⁰ Julien, lettre 111,433 C 7.

⁴³¹ Julien, *CG*, 314 D.

⁴³² Voir M. Simon, *op. cit.* (note 417), chap. III, particulièrement pp. 100-105.

Paul est d'ailleurs comparé à un poulpe qui change de couleur selon la teinte des rochers; celui-ci change le fond de son discours suivant le public auquel il s'adresse : tantôt il affirme que seuls les Juifs ont l'héritage exclusif de Dieu⁴³³, tantôt il prétend que son Dieu est aussi celui des Hellènes⁴³⁴.

La tradition étant un élément très important dans la religion de Julien, il ne peut comprendre pourquoi les chrétiens ont apporté tant de changements à la religion juive⁴³⁵. Ils ont d'ailleurs même renié les préceptes de leurs propres apôtres puisque ni Paul, ni Matthieu, ni Marc, ni Luc n'ont affirmé que Jésus était un Dieu⁴³⁶; ce sur quoi Julien se trompe, puisque chacun d'eux a affirmé cette divinité à sa manière⁴³⁷, mais évidemment pas de manière péremptoire, puisque cela a permis au débat christologique des 3^e et 4^e s. de se développer.

II.3.iv.5. La religion des pauvres, des esclaves et des sots

Dans l'esprit de Julien, alors que la religion traditionnelle de l'Empire est auréolée de prestige et de noblesse, celle des Juifs d'abord, mais celle des chrétiens surtout sont des religions qui ne touchaient, sous le règne de Claude ou de Tibère, que les couches les plus viles de la population⁴³⁸. Cette critique n'a cependant plus aucune actualité à l'époque de Julien, puisque Constantin, puis Constance après lui se sont convertis au christianisme et faits baptisés – y a-t-il un degré de noblesse plus élevé que celui de l'empereur ? -, avec certainement dans leur suite, grand nombre de nobles⁴³⁹.

Pourtant, Julien n'en reste pas là avec cette critique : le peuple juif, peuple d'esclaves, a toujours été asservi durant toute son histoire⁴⁴⁰. Tous les autres peuples montrent bien plus de sagesse que les Juifs⁴⁴¹, alors qu'ils prétendent que leur dieu les a choisis comme peuple élu. Jésus lui-même était un sujet de Rome⁴⁴². Il a gagné à sa cause les plus vils (χείριστοι) d'entre les hommes⁴⁴³. Les plus humbles, mais aussi les pires : Julien met d'ailleurs dans la bouche de Jésus, à la fin de sa pièce satirique, les *Césars*:

*Que tout séducteur (φθορέύς), tout meurtrier (μιαιφόνος), tout homme frappé de malédiction (ἐναγής) et d'infamie (βδελυρός) se présente en confiance*⁴⁴⁴.

Julien ajoute dans le *Contre les Galiléens* :

*Et s'il faut vous dire la vérité, vous vous êtes démenés pour accroître la vulgarité qui sévit chez vous [...] et vous avez cru devoir adapter vos traditions au genre de vie de la racaille : cabaretiérs, extorqueurs d'impôts, danseurs et souteneurs*⁴⁴⁵.

Les doctrines des Galiléens sont fondées sur des textes simples comme on l'a vu plus haut, qui ne demandent pas une intelligence supérieure pour les comprendre et les expliquer⁴⁴⁶. La

⁴³³ Je n'ai pas trouvé la référence dont parle ici Julien; celui-ci veut peut-être parler des origines juives de Paul et des persécutions qu'il menait contre les chrétiens avant sa propre conversion suite à la vision sur le chemin de Damas, cf. Act. 9.1-30. Cette idée pourrait également se trouver dans le discours de Paul aux juifs d'Antioche, mais l'exclusivité de Dieu et du Christ pour le peuple d'Israël n'y est pas affirmée péremptoirement puisqu'un peu plus tard, Paul reproche aux juifs de n'avoir pas entendu la "Bonne Nouvelle" et leur annonce qu'il s'adressera dorénavant aux non-juifs. Paul semble parfois penser que les juifs ont la priorité sur les non-juifs en ce qui concerne le salut : cf. Rom. 1.16; 2.9-10. Mais il répète également à plusieurs reprises qu'il n'y a pas de différence entre les juifs et les non-juifs : par exemple, Rom. 10.12 ou I. Cor. 12.13.

⁴³⁴ Julien, *CG* 106 B – C; cf. Rom. 3.29.

⁴³⁵ Julien, *CG*, 320 B.

⁴³⁶ Julien, *CG*, 327 C.

⁴³⁷ Cf. par exemple, Matthieu 3.17, Marc 1.11, Luc 1.32 et 35.

⁴³⁸ Julien, *CG*, 206 B.

⁴³⁹ Cette critique se retrouvera pourtant sous la plume d'Eunape de Sardes, *Vies*, 6.11.8.

⁴⁴⁰ Julien, *CG* 209 D – 210 A.

⁴⁴¹ Julien, *CG.*, 176 A – B; 221 E – 222 A.

⁴⁴² Julien, *CG* 213 A.

⁴⁴³ Julien, *CG* 191 D – E.

⁴⁴⁴ Julien, *Césars*, 336 B, traduction de Lacombrade (1964).

⁴⁴⁵ Julien, *CG*, 238 D-E; traduction de Gérard (1995).

⁴⁴⁶ Voir section II.3.iv.3, p. 45-46 et Julien, lettre 111, 435 B.

religion et les doctrines des chrétiens n'attirent donc pas seulement la racaille, elles repoussent également quiconque a un peu d'esprit :

À toute personne qui avait quelques bonnes dispositions, même en petite quantité, il arrivait de renoncer à votre athéisme. [...] Mais vous aussi, vous connaissez, me semble-t-il les effets différents sur l'intelligence de vos écritures et de nos enseignements et vous savez que personne, en se fondant sur vos écritures, ne pourrait devenir quelqu'un de noble ni même de convenable, tandis qu'avec nos enseignements n'importe qui pourrait s'améliorer, même en étant totalement dépourvu de qualités⁴⁴⁷.

Et comme on peut le voir, l'enseignement des chrétiens ne permet pas de faire progresser ou de faire s'améliorer qui que ce soit.

Pourtant, l'éducation qu'ont reçue, par exemple, deux hommes presque contemporains de Julien, Jérôme et Augustin, leur a permis de devenir des penseurs chrétiens très influents. Leur éducation a d'ailleurs été la même que celle des païens⁴⁴⁸.

On doit pourtant également remarquer que les écrits des chrétiens ont traité, depuis l'origine, de discussions de plus en plus complexes, souvent en relation avec les problèmes que traitait la philosophie. Les chrétiens ont en effet cherché très tôt à rationaliser leurs doctrines afin de montrer qu'elles pouvaient rivaliser avec celles des philosophes⁴⁴⁹.

II.3.v. Critiques particulières des dogmes, symboles, rites, comportements et genres de vie chrétiens

Julien est capable de sortir des généralités énoncées ci-dessus pour opposer aux chrétiens une critique plus précise. Il aime à rappeler en effet qu'il connaît bien les écritures considérées comme saintes par les Galiléens et par les Juifs⁴⁵⁰, et comme je l'ai déjà dit plus haut, Julien a l'occasion d'utiliser dans sa jeunesse la bibliothèque en grande partie chrétienne de Georges de Cappadoce.

En plus de cela, par son éducation chrétienne, Julien connaît le christianisme de l'intérieur. Julien sait que Jésus est considéré par les chrétiens comme le Dieu-Verbe (θεὸν λόγον)⁴⁵¹. Il connaît certains termes techniques comme κατήχησις⁴⁵² (catéchèse), terme ancien qui avait primitivement le sens général "d'action d'instruire de vive voix" et qui a été ensuite repris et spécialisés par les chrétiens pour désigner l'instruction donnée aux catéchumènes avant leur baptême.

Il connaît les actions des chrétiens, qu'ils considèrent comme des stratégies d'évangélisation :

L'humanité envers les étrangers, la prévoyance pour l'enterrement des morts et une gravité simulée dans la vie⁴⁵³.

II.3.v.1. La croix et la divinité de Jésus

Ironiquement, Julien prétend que la plus haute théologie des chrétiens se résume à deux gestes⁴⁵⁴ : le signe de croix, qu'il qualifie de τοῦ δυσσεβῶς τὸ ὑπόμνημα (signe de l'impie), et le fait de siffler⁴⁵⁵ devant les démons (συρίττειν πρὸς τοὺς δαίμονας).

⁴⁴⁷ Julien, *CG*, 229 D, traduction de Gérard (1995).

⁴⁴⁸ Augustin décrit son éducation dans ses *Confessions*; pour l'éducation de Jérôme, voir F. Cavallera, *Saint Jérôme, sa vie et son œuvre*, 1^{ère} partie, tome I, Louvain : Spicilegium sacrum Lovaniense / Paris : H. Champion, 1922, p. 6-17; voir aussi section II.5.ii.4. *De professoribus*, p. 59-62.

⁴⁴⁹ Cf. M. L. Clarke, *Higher Education in the Ancient World*, Londres : Routledge, 1971, p. 122-123.

⁴⁵⁰ Julien, *CG*, 261 E et 319 D.

⁴⁵¹ Julien, lettre 111, 434 C 6.

⁴⁵² Julien, lettre 111, 435 A 3.

⁴⁵³ Julien, lettre 84, 429 D – 430 A, traduction de Bidez (1924); je reviendrai sur le thème de la philanthropie chrétienne dans la section II.3.v.3. : La charité chrétienne, p. 50. Cf. section II.2.vi.2.1, p. 27-28, où je cite déjà cet extrait.

Le sifflement symbolise tout le mépris contre la religion traditionnelle et contre le judaïsme que Julien perçoit dans l'attitude et les propos des chrétiens.

La croix est plus importante : pour les chrétiens, la croix est un rappel de la mort de Jésus. Julien se moque de ce signe⁴⁵⁶. Pour Julien, Jésus n'est rien de plus qu'un mort, un cadavre (ὁ νεκρός)⁴⁵⁷. Les chrétiens n'adorent pas des dieux, ils n'adorent qu'un homme, un homme mort. Celse critiquait déjà la croyance chrétienne en la résurrection des morts⁴⁵⁸, mais surtout le fait d'avoir élevé un homme à la même dignité que leur dieu⁴⁵⁹. Pour Porphyre, Jésus n'était qu'un homme sage⁴⁶⁰.

La divinité de Jésus est rejetée par Julien – alors qu'il accorde l'existence au dieu des Juifs, comme nous l'avons vu plus haut – plusieurs fois au fil de ses écrits : dans la lettre à l'hérétique Photin⁴⁶¹ – conservée seulement en latin – Julien répète à deux reprises, et en accord avec Photin, que Jésus est exclu de la divinité⁴⁶².

Ce Jésus, aucun chrétien de son époque ne l'a jamais vu, alors que le soleil, la lune, sont les témoins visibles de la présence des dieux⁴⁶³.

Comment une femme humaine aurait-elle pu mettre au monde un dieu ? Son fils ne peut pas être appelé σωτήρ (sauveur). C'est blasphématoire⁴⁶⁴. Jésus n'est qu'un bâtard⁴⁶⁵, critique déjà présente dans la polémique anti-chrétienne antérieure – chez Celse, par exemple⁴⁶⁶ –, mais que Julien transforme, puisque ici, le père qui ne reconnaît pas son fils, c'est le dieu des Juifs.

Ayant déserté les rangs des hébreux, les chrétiens adorent désormais un homme – ou même plusieurs –, plutôt que de nombreux dieux⁴⁶⁷.

On voit ici que la critique de la divinité de Jésus se situe au niveau païen : le dieu des chrétiens – contrairement à celui des Juifs – ne peut en aucun cas s'intégrer au panthéon de la religion traditionnelle de l'Empire. Sa critique de la divinité du Christ ne fait aucune référence à la polémique arienne et il est impossible de savoir si ses idées sur ce sujet lui ont été inspirées par son contact avec le mouvement arien dans sa jeunesse⁴⁶⁸.

II.3.v.2. Le comble de l'ignominie : le baptême et la rémission des péchés

Pour M. C. Lacombrade⁴⁶⁹, la raison de l'apostasie de Julien viendrait du fait que celui-ci n'a jamais pu supporter les aberrations que représentaient pour lui les sacrements du baptême et de la rémission des péchés. Julien trouve scandaleux que l'on puisse passer sa vie dans la débauche, et que le pardon, l'absolution vienne finalement au moment où on a choisi de se

⁴⁵⁴ Julien, lettre 79, Bidez (1924), p. 86, l. 12-17.

⁴⁵⁵ Bidez (1924), dans une note à ce passage, fait remarquer que siffler était une marque de mépris.

⁴⁵⁶ Julien, *CG*, 194 C-D.

⁴⁵⁷ Julien, *CG*, 194 D; 206 A.

⁴⁵⁸ Origène, *Contre Celse*, 8,49.

⁴⁵⁹ Origène, *Contre Celse*, 8,12-14.

⁴⁶⁰ Cf. R. L. Wilken, *The Christians as the Romans saw Them*, New Haven/Londres : Yale University Press, 1984; p. 159-160.

⁴⁶¹ Photin fut évêque de Sirmium. Condamné pour hérésie en 345, chassé de son évêché en 356, il profite de l'arrivée de Julien au pouvoir pour rentrer à Sirmium d'où il est encore chassé plus tard. Il aurait prêché l'humanité complète du *logos*; cf. *Oxford Dictionary of the Christian Church*, p. 1283 et *Dictionnaire encyclopédique du christianisme ancien*, p. 2025-2026.

⁴⁶² Julien, lettre 90, Bidez (1924), p. 174, l. 12-14 et l. 21-23.

⁴⁶³ Julien, lettre 111, 434 B sq.; cf. section II.2.iv. : L'évolution du discours de Julien sur les dieux – le panthéon de Julien, p. 20-22.

⁴⁶⁴ Julien, *CG*, 276 E.

⁴⁶⁵ Julien, *CG*, 159 E.

⁴⁶⁶ Origène, *Contre Celse*, 1,28; 1,32; selon Celse, Jésus serait le fils d'un soldat nommé Panthera.

⁴⁶⁷ Julien, *CG*, 201 E.

⁴⁶⁸ Voir section II.1. : L'éducation chrétienne de Julien, p. 12-14.

⁴⁶⁹ dans la notice de Lacombrade (1964), p. 80.

faire baptiser. D'ailleurs, le baptême n'est pas capable de soigner ni la lèpre, ni même d'autres maladies plus bénignes, alors comment serait-il capable de soigner les crimes de l'âme⁴⁷⁰ ? Et si après le baptême, on retombe dans la débauche, le pêcheur qui fera pénitence pourra se laver à nouveau de toutes ses fautes. C'est ce que Julien caricature dans les dernières lignes de ce discours quand il met dans la bouche de Jésus :

*Que tout séducteur, tout homicide, tout homme frappé de malédiction et d'infamie se présente en confiance. En le baignant avec l'eau que voici, je le rendrai pur aussitôt, et s'il retombe dans les mêmes fautes, lorsqu'il se sera battu la poitrine et frappé la tête, je lui accorderai de redevenir pur*⁴⁷¹.

II.3.v.3. La charité chrétienne

Dans sa lettre au grand prêtre Théodore⁴⁷², Julien compare les œuvres de charité des chrétiens à une insidieuse manœuvre telle celle d'un "imposteur attirant des enfants par l'appât d'un gâteau"; les agapes, l'hospitalité des chrétiens sont des moyens alléchants pour attirer les gens en masse vers l'athéisme, selon Julien. Si les impies Galiléens nourrissent les pauvres (chrétiens comme païens), ils le font en imitation des traditions païennes, selon Julien. "Ces pratiques sont nôtres depuis longtemps", dit-il et il ajoute que les chrétiens ne sont que des imitateurs jaloux⁴⁷³, la philanthropie remontant à la plus haute antiquité païenne⁴⁷⁴. Julien méprise d'ailleurs l'aumône (ἐλεημοσύνη) des chrétiens, dont il dit ne pas comprendre le sens⁴⁷⁵.

II.3.v.4. Le martyr

Julien critique la croyance des chrétiens selon laquelle le martyr les ferait accéder à un hypothétique paradis⁴⁷⁶ :

*Quant à ceux qui refusent d'invoquer les dieux, ils sont soumis à des démons pervers. Ceux-ci jettent la plupart de ces athées dans un accès de délire qui leur fait souhaiter de mourir, en leur donnant l'idée qu'ils s'envoleront vers le ciel après s'être arraché violemment la vie*⁴⁷⁷.

Julien rappelle pourtant que cette "divinisation" des cadavres et des tombeaux ne se trouve nulle part dans les écritures des chrétiens :

*Vous avez tout rempli de tombeaux et de sépulcres. Pourtant il n'a été spécifié nulle part dans vos écritures qu'il fallait se vautrer dans les tombeaux et qu'il fallait les honorer*⁴⁷⁸.

Il rappelle ensuite que Jésus lui-même a dit que les tombeaux étaient impurs⁴⁷⁹. Cette glorification des tombeaux rappelle, selon Julien, des pratiques juives de sorcellerie ou de nécromancie où l'on essayait d'infléchir l'esprit du mort à sa volonté ou d'obtenir des rêves prophétiques⁴⁸⁰.

⁴⁷⁰ Julien, CG, 245 D.

⁴⁷¹ Julien, Césars, 336 A 8 – B 5, traduction de Lacombrade (1964).

⁴⁷² Julien, lettre 89b, 305 B sq. Cette lettre est le premier jet d'une circulaire (perdue) que Julien a envoyée à l'ensemble du clergé païen pour lui donner ses recommandations. Cette idée revient dans le *Misopogon*, 363, où les femmes d'Antioche, par leurs dons aux pauvres, suscitent une grande admiration pour le christianisme.

⁴⁷³ Julien, lettre 84, 431 A 3 et 431 B 3. Julien revient à cette idée plus loin dans la même lettre (305 B sq.).

⁴⁷⁴ Cette philanthropie païenne dont parle Julien ne s'exprimait pourtant pas sous la même forme que la charité chrétienne.

⁴⁷⁵ Julien, *Contre Héracléios*, 224 C 2.

⁴⁷⁶ Ce même mépris se retrouvera sous la plume d'Eunape de Sardes, *Vies*, 6.11.8.

⁴⁷⁷ Julien, lettre 89b, 288 A, traduction de Bidez (1924).

⁴⁷⁸ Julien, CG, 335 C, traduction de Gérard (1995).

⁴⁷⁹ Matt. 23.27.

⁴⁸⁰ Julien, CG, 340 A.

II.3.v.5. Le monachisme

Il continue plus loin en blâmant le fanatisme de ces chrétiens extrémistes qui décident de tout quitter pour s'isoler, ainsi que leur *ascétisme*, terme dont le sens est en train de s'éloigner de son sens original d'exercice. Il n'hésite pas à définir leur mode de vie, comme je l'ai déjà noté plus haut⁴⁸¹, par le terme *μισανθρωπία* (misanthropie) :

*Il en est qui sortent des villes pour rechercher les déserts, bien que, de sa nature, l'homme soit un animal sociable et civilisé. Mais les démons pervers auxquels ils sont livrés les poussent à cette misanthropie. Déjà, en grand nombre, ils ont imaginé de se charger de chaînes et de carcans : tant les obsède de toute part l'esprit malin auquel ils se sont volontairement donnés en désertant le culte des dieux éternels et sauveurs*⁴⁸².

C'est d'ailleurs un peu paradoxal, puisque Julien lui-même menait une vie dont l'idéal cynique n'est pas très éloigné de celui des ascètes chrétiens⁴⁸³.

II.3.v.6. Les hérésies

Julien connaît bien évidemment l'existence de querelles de doctrine au sein même du christianisme. Il parle de la violence des chrétiens qui se déchaînent non seulement contre les gens qui restent fidèles au culte des dieux, mais également contre ceux qui, à l'intérieur de la religion chrétienne, pensent différemment⁴⁸⁴.

Par contre, Julien ne nous donne que peu de détails quant à l'origine et au sens même de ces disputes. Dans sa lettre 90 – qui ne nous est conservée qu'en latin⁴⁸⁵ –, il prend parti avec l'hérétique Photin contre la divinité de Jésus. Avec lui, il remet aussi en cause la naissance virginale de ce "nouveau dieu Galiléen"⁴⁸⁶. Voici une partie du texte de cette lettre :

Iulianus etenim Christo perfidus imperator sic Photino haeresiarcae adversus Diodorum scribit :

(dans la marge : ex literis iuliani apostatae) Tu quidem, o Photine, verisimilis videris et proximus salvari, bene faciens nequaquam in utero inducere quem credidisti deum. [...]

Et post paulum :

Quem, si nobis opitulati fuerint dii et deae omnes et Musae et Fortuna, ostendemus infirmum et corruptorem legum et rationum et mysteriorum paganorum⁴⁸⁷ et deorum infernorum et illum novum eius deum Galilaeum, quem aeternum fabulose praedicat, indigna morte et sepultura denudatum confictae a Diodoro deitatis.

En outre, Julien, l'empereur ayant renié sa foi au Christ, écrit ainsi à Photin l'hérésiarque contre Diodore :

(Dans la marge : tiré des lettres de Julien l'Apostat) Toi au moins, ô Photin, tu parais dans le vrai et très proche d'être sauvé, en faisant bien de n'introduire en aucune façon dans un utérus celui que tu crois être un dieu. [...]

Et peu après :

⁴⁸¹ Cf. section II.2.vi.2.1, p. 27-28.

⁴⁸² Julien, lettre 89b, 288 B sq., traduction de Bidez (1924).

⁴⁸³ Voir section II.2.ii. : Les fondements philosophiques de la religion de Julien, p. 16-17.

⁴⁸⁴ Julien, CG, 206 A.

⁴⁸⁵ Chez Facundus Hermianensis, qui écrivait à Constantinople en 546.

⁴⁸⁶ Voir section II.3.v.1 : La croix et la divinité de Jésus, p. 48-49.

⁴⁸⁷ On pourra s'étonner de voir qu'un terme grec ait été traduit par ce mot de *paganorum*; on peut cependant penser que cette traduction latine a été faite en milieu chrétien, ce qui expliquerait cette expression purement chrétienne qu'on imaginerait pas chez Julien.

Si tous les dieux et les déesses et les Muses et la Fortune nous portent secours, nous montrerons que cet homme (Diogène) est faible, qu'il est un corrupteur des lois, des doctrines et des mystères des païens et des dieux infernaux et que son dieu, ce nouveau dieu de Galilée, qu'il prétend faussement éternel, a été dépouillé par une mort et une sépulture honteuse de cette divinité imaginée par Diodore.

On peut donc voir dans cette lettre une volonté de prise de position doctrinale dans certaines affaires chrétiennes.

Mais on ne peut par contre trouver aucun écho ou aucune prise de position de la part de Julien dans les textes qui nous ont été conservés quant à la controverse arienne, que Julien avait du voir de l'intérieur, puisqu'il a été élevé en milieu arien, ni au sujet de toute autre débat théologique chrétien⁴⁸⁸, à part ce qui vient d'être cité ci-dessus. Ce qui ne veut pas dire que ces textes n'ont jamais existé, mais il est évidemment impossible de se prononcer sur des sujets dont il ne nous reste aucune trace.

On verra plus bas quelles actions Julien a prises en faveur du retour des chrétiens exilés et quelle signification cela a pu avoir pour lui dans sa lutte contre le christianisme⁴⁸⁹.

II.4. Réminiscence chrétiennes chez Julien

Bien que je ne prétende pas être un expert en ce domaine, il me semble pourtant que les réminiscences chrétiennes chez Julien sont plus nombreuses que ce que les commentateurs ont noté⁴⁹⁰.

Nous avons déjà vu des exemples de réminiscences comme les dieux sauveurs⁴⁹¹ - rappel du Christ - dans la théologie de Julien, ou sa conversion, décrite dans des termes semblables à celle de Paul sur la route de Damas⁴⁹² :

Après cette prière (dédiée à Zeus), il (Julien) tombe dans une sorte de sommeil ou d'extase : alors Zeus lui montre Hélios en personne. La vision frappe de stupeur le jeune homme qui s'écrie : «O Père des Dieux ! Pour toutes tes faveurs passées et présentes, c'est à toi que je viens m'offrir et consacrer ma personne.» Il jette ses mains autour des genoux d'Hélios, les presse avec instance et il lui demande d'être son Sauveur⁴⁹³.

J. Bouffartigue dresse la liste des rappels (citations) des écritures judéo-chrétiennes chez Julien⁴⁹⁴, mais il n'a pas fait ce même travail pour des réminiscences moins évidentes, telles que celles que je vais analyser ici. Je mettrai donc ici en avant quatre exemples qui ne me semblent pas avoir attiré l'attention des commentateurs précédents.

Premièrement, Julien est capable de parodier les écritures chrétiennes : dans sa lettre aux habitants d'Édesse⁴⁹⁵, Julien se moque du vœu de pauvreté des chrétiens (ou en tout cas de

⁴⁸⁸ Voir Julien, *Contre Héracléios*, XXX, (cf. section II.2.vii.2. Julien mythographe, p. 35) où l'on pourrait déceler une allusion à la trinité chrétienne.

⁴⁸⁹ Voir section II.5.i.1. : Retour des exilés, p. 55-56.

⁴⁹⁰ Bouffartigue (1992) - qui ne tient compte que des réminiscences textuelles -, p. 113 : "Les allusions exprès aux textes scripturaires sont évidemment constantes dans le traité *Contre les Galiléens*. Elles sont quasi-inexistantes dans le reste de l'œuvre."

⁴⁹¹ Asclépios, Dionysos et Héraclès; voir page 21, et Bouffartigue (1992), p. 649.

⁴⁹² Actes 9.1-18; cf. section II.2, p. 14; cf. Bouffartigue (1992), p. 169, qui discute d'une intuition de Bidez : la base de cette interprétation se base sur le texte suivant (Julien, *Hélios-Roi*, 131 A) : "Mais vouons à l'oubli ce temps de ténèbres (le temps où Julien était encore adepte du christianisme). Pour en revenir à cette impression personnelle de baigner de toutes parts dans la radieuse lumière du ciel, qui suscitait et éveillait mon attention au point de m'avoir déjà conduit à comprendre tout seul que le mouvement de la lune était opposé à celui de l'univers – cela sans avoir encore lu le moindre traité technique – ce que je viens de dire doit suffire à l'attester" (la révélation que Julien reçoit d'Hélios n'étant pas uniquement scientifique, mais également religieuse). Le passage que je cite me paraît même aller d'avantage dans le sens d'une similitude avec l'idée du texte des Actes.

⁴⁹³ Julien, *Contre Héracléios*, 231 B – C, traduction de Rochefort (1963).

⁴⁹⁴ Bouffartigue (1992), appendice 1.

⁴⁹⁵ Julien, lettre 115, 424 B – 425 A.

Jésus) et de leur espérance de la venue proche d'un royaume céleste : il ordonne que les biens de l'Eglise d'Édesse lui soit confisqués pour faciliter son accession au royaume de leur Dieu :

*La pauvreté les rendra modestes et ils ne seront pas exclus de ce royaume céleste qu'ils espèrent encore*⁴⁹⁶.

Ce qui est un écho des paroles de Jésus, selon lesquels il est difficile pour un riche d'entrer dans le Royaume des cieux⁴⁹⁷.

Deuxièmement, il arrive aussi à Julien d'utiliser plus ou moins inconsciemment des termes qui se font manifestement l'écho de textes chrétiens. Par exemple, quand il parle de sa propre philanthropie, les termes qu'il utilise ont une saveur tout à fait chrétienne.

*Pour ma part, souvent j'ai fait des largesses aux indigents et toujours, quoique je sois un piètre financier, j'en ai été payé au centuple (πολλαπλασία). Jamais je ne me suis repenti d'une libéralité*⁴⁹⁸.

Ce texte semble en effet faire écho à un passage de l'évangile de Luc :

*En vérité, je vous le déclare, personne n'aura laissé maison, femme, frères, parents ou enfants à cause du Royaume de Dieu, qui ne reçoive beaucoup plus (πολλαπλασίονα) en ce temps-ci (ἰν τό καιρό τούτω) et, dans le monde à venir, la vie éternelle*⁴⁹⁹.

Le contexte n'est pas tout à fait semblable puisque les paroles de Jésus se rapporte ici seulement à l'abandon des biens matériels; Julien, quant à lui, fait de la réclame pour la philanthropie païenne, qui rapporte autant, si ce n'est plus, que la charité chrétienne.

Troisièmement, Julien semble également reprendre inconsciemment les paroles de Jésus lorsque, dans la lettre 98 à Libanios, il se plaint du zèle trop chaud des hellènes de Batné, en rappelant que "on doit éviter la foule et agir sans bruit, n'avoir en vue que l'acte même et bannir tout autre préoccupation, quand on va présenter aux dieux les victimes et les hommages qui leur sont dus"⁵⁰⁰. Cette idée revient dans le *Misopogon*⁵⁰¹, et Julien cite même Homère pour appuyer son propos, mais son argumentation est bancal, il me semble : en effet dans le passage de l'Odyssée cité⁵⁰², Ulysse réprimande sa nourrice qui veut crier de joie devant ses exploits. Le précepte d'Homère, tiré de l'Iliade⁵⁰³, que Julien cite juste au-dessus n'a pas beaucoup plus de pertinence : le conseil qu'Achille donne aux Grecs de prier en silence (avant de se raviser d'ailleurs) repose sur la crainte que les Troyens les entendent et ne se doutent des préparatifs du combat contre Hector. Ces deux citations, tirées de leurs contextes, n'ont en fait qu'un rapport superficiel avec ce que veut étayer Julien : le rapport avec le fait de prier les dieux en silence est léger. Julien semble en effet retranscrire l'idée qui sert d'introduction dans l'évangile de Matthieu⁵⁰⁴ à la prière dite du "Notre Père" selon laquelle la prière en public et à voix haute est le fait des hypocrites.

⁴⁹⁶ Julien, lettre 115, 424 D, traduction de Bidez (1924); voir également les quelques lignes qui précèdent ce texte, dans la section II.5.ii.2. : Confiscations, p. 58-59.

⁴⁹⁷ Matth. 19.21-23; Marc 10.21-23; Luc 18.22-24.

⁴⁹⁸ Julien, lettre 89b, 290 C 2-4, traduction de Bidez (1924).

⁴⁹⁹ Luc, 18.29-30, TOB; voir également pour une expression légèrement différente (έκατονταπλασίονα) Mat. 19.29, qui lui parle au futur, et Marc 10.29-30, où la construction est semblable. Le terme qu'emploie Julien (πολλαπλασία) se trouve évidemment également ailleurs dans la littérature grecque (par exemple chez Hérodote, 3.135, dans le même sens), mais il me semble que ce soit au textes chrétiens qu'il faille ici renvoyer ce terme.

⁵⁰⁰ Julien, lettre 98, 400 D, traduction de Bidez (1924).

⁵⁰¹ Julien, *Misopogon*, 345 D.

⁵⁰² *Odyssée*, XXII, 411.

⁵⁰³ *Iliade*, VII 195.

⁵⁰⁴ Καὶ ὥταν προσεύχησθε, οὐκ ἔσεσθε ὡς οἱ ὑποκριταί· ὅτι φιλοῦσιν ἐν ταῖς συναγωγαῖς καὶ ἐν ταῖς γωνίαις τῶν πλατειῶν ἐστῶτες προσεύχεσθαι, ὅπως φανῶσιν τοῖς ἀνθρώποις· ἀμὴν λέγω ὑμῖν, ἀπέχουσιν τὸν μισθὸν αὐτῶν. Matth. 6.5. (Et quand vous priez, ne soyez pas comme les hypocrites qui aiment faire leurs prières debout dans les synagogues et les carrefours, afin d'être vus des hommes. En vérité, je vous le déclare : ils ont reçu leur récompense [TOB].).

Quatrièmement, et comme nous l'avons vu plus haut⁵⁰⁵, le christianisme n'est pas le "bon chemin" (ἡ ὀρθή ὁδός⁵⁰⁶). Julien parodie ici une parole de Jésus que l'on trouve dans l'évangile de Jean⁵⁰⁷ :

λέγει αὐτῷ Ἰησοῦς Ἐγὼ εἰμι ἡ ὁδὸς καὶ ἡ ἀλήθεια καὶ ἡ ζωή.

Jésus lui dit (il répond à Thomas qui l'interroge sur le chemin à suivre pour rejoindre le père) : "*je suis le Chemin, la Vérité et la Vie*".

Cette idée de chemin, ou plutôt de voie, revient ailleurs chez Julien. Cela n'est d'ailleurs pas très étonnant, puisque le terme ὁδός, en dehors de son acception de "bonne conduite de vie" chez les chrétiens, se trouvait déjà chez les philosophes plutôt dans le sens de méthode, l'étymologie de ce mot le montrant bien. Le terme se retrouve donc plusieurs fois dans le discours *Contre les Cyniques Ignorants*, où Julien explique qu'il n'y a pas qu'une seule voie au sein de la philosophie pour atteindre la vérité⁵⁰⁸, il est évident que le terme ne s'applique pas ici au chemin des chrétiens, qui lui ne peut en aucun cas mener vers la vérité; il est cependant intéressant de constater que dans cet extrait, Julien parle non seulement de chemin, mais également de vérité, ce qui ne peut manquer – fortuitement ou inconsciemment peut-être – de rappeler le texte de Jean⁵⁰⁹.

Dans un sens plus religieux, on le retrouve dans cette phrase du *Misopogon* déjà citée :

*Nous ne suivons qu'une seule route (ὁδὸν), celle qui conduit aux temples des dieux*⁵¹⁰.

II.5. Législation impériale concernant les chrétiens

Nous venons de voir comment se présentaient les chrétiens pour Julien, et dans quels termes peu élogieux celui-ci les décrivait et discutait de leurs opinions et comportements.

J'aimerais maintenant sortir du domaine théorique pour essayer de déterminer quelles ont été les actions concrètes de Julien contre les chrétiens.

Alors que les persécutions antérieures s'appuyaient sur le fait qu'il fallait calmer l'irritation des dieux, fâchés de ne pas être honorés comme il le faudrait, Julien va lui-même un peu dans le même sens lorsqu'il déclare : "c'est à cause de la folie des Galiléens que tout a failli être bouleversé, tandis que la bienveillance des dieux nous a tous sauvés⁵¹¹".

Les chrétiens présentent Julien comme une sorte de monstre, une sorte d'antéchrist qui aurait heureusement trouvé la mort avant son heure pour leur plus grand bien. Cependant, et d'une manière quelque peu paradoxale, les textes de lois émanant de la chancellerie impériale de l'époque de Julien sont peu bavards sur le plan religieux : on ne peut y trouver que peu de décrets qui semblent avoir été dirigés contre les chrétiens, mais ceux-ci ne sont pas exactement libellés comme tels. Le plus important constitue les recommandations de Julien concernant les personnes susceptibles d'être maîtres d'école⁵¹².

Si l'on devait s'en tenir à cela, on serait obligé de reconnaître que toute l'énergie que Julien a mise contre les chrétiens dans ses écrits sur un plan théorique a épuisé celle qu'il aurait pu placer dans des actions pratiques.

D'autres voix antiques permettent pourtant d'apporter d'autres pierres à notre édifice, et permettront de tracer le profil de la lapidation douce à laquelle Julien a soumis les chrétiens.

⁵⁰⁵ Section II.1, p. 12-13.

⁵⁰⁶ Julien, lettre 111, 434 D et lettre 61c, 424 A.

⁵⁰⁷ Jean 14.6

⁵⁰⁸ Julien, *Contre les Cyniques Ignorants*, 184 C; je cite ce texte dans la section II.2.ii : Les fondements philosophiques de la religion de Julien, p. 17.

⁵⁰⁹ Jean 14.6; voir ci-dessus.

⁵¹⁰ Julien, *Misopogon*, 354 C 7 – D 1, traduction de Lacombrade (1964); cf. section II.2.i.

⁵¹¹ Julien, lettre 83, 376 D, traduction de Bidez (1924).

⁵¹² Cod. Theod. XIII. 3. 5 du 17 juin 362; ce décret sera analysé plus loin, sections II.5.ii.4, p. 59-62.

II.5.i La manière douce

*J'ai usé envers tous les Galiléens de douceur et d'humanité, de manière qu'aucun d'eux ne fut nulle part violenté, ni traîné au temple, ni contraint par de mauvais traitements à quelque autre action contraire à sa volonté*⁵¹³.

Julien le répète souvent⁵¹⁴ : il ne préconisait pas la violence contre les chrétiens : il ne voulait pas revenir dans la logique de persécutions qui avait prévalu avant la conversion de Constantin et qui avait permis aux chrétiens de se *fabriquer* des martyrs⁵¹⁵. Julien ne voulait pas non plus tomber aussi bas que les chrétiens qui, une fois les persécutions païennes terminées, se sont empressés de prendre le relais pour persécuter les païens comme il le rappelle parfois dans ses écrits⁵¹⁶. Ils sont même allés jusqu'à persécuter leurs propres co-religionnaires, comme Julien le rappelle dans une de ses lettres⁵¹⁷. D'ailleurs, contrairement à Constance qui voulait empêcher les sacrifices, Julien, lui, autorise les chrétiens à continuer de pratiquer leurs cultes⁵¹⁸.

Julien voulait se présenter comme un souverain agissant avec douceur⁵¹⁹.

Cette politique douce a été remarquée et mentionnée non seulement par Ammien Marcellin⁵²⁰, mais également par Grégoire de Nazianze. Celui-ci reconnaît à plusieurs reprises⁵²¹ que Julien n'a pas usé de moyens de persécution directe contre les chrétiens. Il est par contre un peu embarrassé devant une telle volonté de *douceur* : il a pris le parti de la considérer comme un stratagème – ce en quoi il avait certainement raison. Le premier but de Julien était de raviver la religion traditionnelle. Pour cela, Julien recommandait donc la pitié envers les chrétiens, envers ceux qui se sont trompés de chemin.

Dans une lettre aux habitants de la ville de Bostra⁵²², Julien veut également montrer qu'il souhaite la concorde entre Hellènes et Galiléens. Il s'étonne également que les chrétiens ne lui soient pas plus reconnaissants, puisqu'il a favorisé une plus grande tolérance envers tous les chrétiens, quelle que soit la doctrine qu'ils confessent, alors que Constance se montrait beaucoup plus durs envers les croyances qui divergeaient de la sienne – mais l'authenticité de sa sincérité ici me semble douteuse, comme je l'ai déjà dit plus haut.

II.5.i.1 Retour des exilés

Dans la lettre aux habitants de Bostra⁵²³, Julien rappelle les dispositions qui ont été prises concernant les chrétiens : les hérétiques, proscrits par Constance, ont pu revenir dans leur patrie (probablement dans l'idée d'affaiblir le christianisme), les biens confisqués leur ont été rendus. On a d'ailleurs de la peine à considérer Julien comme sincère dans cette lettre lorsqu'il s'étonne du fait que les chrétiens lui soient si peu reconnaissants de ces mesures⁵²⁴.

Ammien Marcellin parle quant à lui de la volonté de Julien de réconcilier les évêques chrétiens afin que règne l'harmonie au sein de l'Empire :

⁵¹³ Julien, lettre 115, 424 C, traduction de Bidez (1924); cf. section II.5.i.2, p. 56-57.

⁵¹⁴ Julien, lettre 61c, 424 A – B; lettre 83, 376 C; lettre 114, 435 D – 436 A et 438 A - C; lettre 115, 424 C (citation ci-dessus).

⁵¹⁵ Voir section II.3.v.4. : Le martyr, p. 50.

⁵¹⁶ Julien, lettre 60, 378 C sq. : les chrétiens sont décrits comme des oppresseurs; leurs troupes armées ont détruit les temples et leurs statues; lettre 81, 388 D 2-5 : les femmes dévouées au culte des dieux viennent de passer par un grand danger.

⁵¹⁷ Julien, lettre 114, 436 A sq.

⁵¹⁸ Voir cette volonté explicite dans Julien, lettre 114, 437 B, citée dans la section II.5.ii.1, p. 58.

⁵¹⁹ Julien, lettre 60, 380 C; lettre 112, 376 A –B.

⁵²⁰ Cf. Ammien, XXII.V.3, texte cité dans la section II.5.i.1, p. 56.

⁵²¹ Grégoire de Nazianze, *Disc.* IV. 57, 79, 94.

⁵²² Julien, lettre 114, 436 A sq.

⁵²³ Julien, lettre 114, 435 D sq.

⁵²⁴ Julien, *CG*, 436 A.

Utque dispositorum roboraret effectum, dissidentes Christianorum antistites, cum plebe discissa, in palatium intromissos monebat civilius ut, discordiis consopitis, quisque nullo vetante religioni suae serviret intrepidus⁵²⁵.

Et pour affermir l'exécution de ces arrangements (la réouverture des temples), après avoir introduit au palais les chefs (évêques) des chrétiens, en désaccord avec leur peuple lui-même déchiré, il les engageait d'une manière particulièrement polie à ce que, les discordes une fois assoupies, chacun observe sans crainte sa propre religion⁵²⁶.

Julien a peut-être vu en ces querelles un moyen de saper le christianisme à la base. En tout cas, sa décision de rappeler les chrétiens que Constance avaient exilés n'est pas passée inaperçue⁵²⁷. Ammien Marcellin expliquait cette autorisation de revenir dans leur patrie donnée aux évêques dissidents comme une stratégie de la part de l'empereur :

Quod agebat ideo obstinate ut, dissensiones augente licentia, non timeret unanimantem postea plebem, nullas infestas hominibus bestias <ut> sunt sibi ferales plerique Christianorum expertus.

Et il le faisait avec une telle obstination que, la liberté augmentant les dissensions, il ne craignait pas après cela un peuple uni; il savait qu'aucune bête n'est hostile aux hommes comme le sont entre eux la plus grande partie, sauvage, des chrétiens⁵²⁸.

La stratégie de Julien était ici très fine, puisqu'il n'y a plus besoin d'accomplir grand chose de l'extérieur lorsque la force de désintégration provient de l'intérieur.

II.5.i.2. Reconversion

Il semble que Julien ait eu la volonté de *reconvertir* les chrétiens à l'hellénisme⁵²⁹; tel l'évêque opportuniste Pégase⁵³⁰. Un cérémonial bien particulier a d'ailleurs été prévu afin que les chrétiens qui décident d'honorer à nouveau les dieux puissent se débarrasser de la souillure du christianisme⁵³¹.

Pourtant, Julien ne souhaite, et même ne tolère pas que l'on traîne de force les chrétiens aux autels.

J'ai usé envers tous les Galiléens de douceur et d'humanité, de manière qu'aucun d'eux ne fut nulle part violenté, ni traîné au temple, ni contraint par de mauvais traitements à quelque autre action contraire à sa volonté⁵³².

Il souhaite qu'ils reviennent d'eux-mêmes à la raison et abandonnent leur folie.

Pour persuader les hommes et les instruire, il faut recourir à la raison, et non aux coups, aux outrages, aux supplices corporels⁵³³.

Julien pense d'ailleurs que les démons pervers auxquels se sont soumis les chrétiens se chargent de les châtier en permanence⁵³⁴. En ce qui concerne les jeunes chrétiens, dans sa lettre au sujet des professeurs⁵³⁵, Julien ne veut pas leur interdire l'accès aux écoles païennes, parce qu'il pense qu'il est toujours possible de les guérir de leur mal et de leur faire se rendre compte (comme il s'en est rendu compte lui-même) que la voie chrétienne n'est pas la bonne.

⁵²⁵ Ammine, XXII.V.3

⁵²⁶ Ma traduction, avec l'aide de celle de Fontaine (1996).

⁵²⁷ Voir les témoignages que citent Bidez/Cumont (1922), n°45, p. 51-52.

⁵²⁸ Ma traduction.

⁵²⁹ Julien, lettre 86, p. 148-149; cf. également Grégoire de Nazianze, *Disc.* IV.64-65, 83; Libanios, *Disc.* XVIII.168.

⁵³⁰ Julien, lettre 79, p. 85-87; il semble qu'en ce qui concerne Pégase, la couche de chrétienté n'était pas bien épaisse...

⁵³¹ Julien, lettre 114, 436 C sq.

⁵³² Julien, lettre 61 c), 424 A sq., Lettre 114, 436 C et 438 B; cette citation provient de la lettre 115, 424 C 1-4, traduction de Bidez (1924); cf. section II.5.i, p. 55.

⁵³³ Julien, lettre 114, 438 B 1-3, traduction de Bidez (1924).

⁵³⁴ Julien, lettre 89b, 288 B. voir texte déjà cité auparavant, section II.3.v.4. : Le martyr, p. 50.

⁵³⁵ Julien, lettre 61c, 424 A.

Il va même plus loin : il souhaiterait que les livres exposant les doctrines chrétiennes soient anéantis⁵³⁶, ce qui, à long terme, tuerait le christianisme.

Pour Julien, les Hellènes, et tout particulièrement les prêtres, qui s'attachent à des chrétiens, sans espoir de les convertir, sont en faute⁵³⁷ : c'est une menace contre la pureté du clergé. Il semble que la lettre à l'évêque hérétique Aèce⁵³⁸ soit bien loin...

II.5.i.3 Donner la préférence aux adorateurs des dieux

Par les dieux, je ne veux pas qu'on mette à mort les Galiléens ni qu'on les frappe injustement ni qu'on les maltraite d'aucune autre manière. Toutefois, je déclare qu'il faut absolument leur préférer les adorateurs des dieux⁵³⁹.

C'était donc un principe qui devait sous-tendre les choix des gouverneurs pour les nominations qu'ils avaient à effectuer.

Dans une lettre⁵⁴⁰, il sous-entend également que l'homme qui honore les dieux a davantage le droit d'être secouru qu'un autre.

Julien se montrait aussi très partial envers les cités d'un point de vue religieux : le principe qu'il demandait à ses fonctionnaires d'appliquer – "il faut honorer les dieux, ainsi que les hommes et les cités qui les vénèrent⁵⁴¹" – il l'appliquait lui-même de façon stricte. Ainsi, il conseille aux gens de Pessinonte d'honorer Cybèle, et que s'ils manquent à ce conseil, ils ne pourront que sentir sa défaveur⁵⁴².

Ailleurs, Julien avoue explicitement que, à cause de la piété des habitants de la ville d'Emesse, ceux-ci n'ont jamais été inquiétés par lui :

Les gens d'Emesse au contraire (contrairement aux habitants d'Antioche), ont-ils été les zéloteurs de Christ, eux qui ont mis le feu aux tombeaux des Galiléens ? Or, ai-je jamais causé le moindre ennui à quelqu'un d'Emesse ?⁵⁴³

Pour lui, d'ailleurs, une ville chrétienne n'est pas une ville bien policée (εὐνομούμενη πόλις)⁵⁴⁴.

Libanios reconnaît également que Julien accordait plus de sollicitude et de bienfaits aux villes qui faisaient preuve d'une grande piété, mais il ne dédaignait pourtant pas complètement les autres⁵⁴⁵.

Cette préférence a même été active, dès le début de son règne, puisque Julien a renouvelé la cour que lui a laissée Constance, en expulsant les chrétiens et les éléments indésirables⁵⁴⁶.

II.5.ii La fin de la douceur

Cette manière douce que nous venons de voir n'a pourtant pas été jusqu'au bout la politique de Julien. Comme il le déclare dans le brouillon de sa lettre circulaire aux prêtres⁵⁴⁷, des hommes impies doivent autant être enseignés ou même châtiés que des hommes qui se conduisent de manière injuste.

⁵³⁶ Julien, lettre 107, 378 B 3-5.

⁵³⁷ Julien, lettre 86, p. 148-149; voir mon § sur la pureté du clergé.

⁵³⁸ Julien, lettre 46, 404 B sq.; Julien y parle d'une longue intimité et l'encourage à venir le rejoindre à Constantinople.

⁵³⁹ Julien, lettre 83, 376 C, traduction de Bidez (1924).

⁵⁴⁰ Julien, lettre 97, Bidez (1924), p. 177-178.

⁵⁴¹ Julien, lettre 83, 376 D 3-4.

⁵⁴² Julien, lettre 84, 431 D 4 sq.

⁵⁴³ Julien, *Misopogon*, 357 C – D, traduction de Lacombrade (1964).

⁵⁴⁴ Comme cela apparaît clairement dans Julien, lettre 115, 424 C.

⁵⁴⁵ Libanios, *Disc.* XVIII.129.

⁵⁴⁶ Avec le procès de Chalcédoine, à la fin de l'année 361; cf. également Grégoire de Nazianze, *Disc.* IV.63-65; Libanios, *Disc.* XVIII.130.

⁵⁴⁷ Julien, lettre 89a, 453 A 3-5.

Nous allons donc maintenant voir de quelle façon Julien s'est éloigné de cet idéal de douceur.

II.5.ii.1 Révocation des privilèges

Les chrétiens, et particulièrement les membres du clergé, ont également vu certains de leurs privilèges révoqués, comme Julien le rappelle dans une lettre, dans laquelle il parle des autorités de l'Eglise :

Loin de s'estimer heureux de l'impunité acquise à leurs méfaits passés (Julien fait ici référence à sa volonté de ne pas persécuter les chrétiens), nos tyrans d'hier regrettent le temps de leur domination; irrités de ne plus pouvoir rendre la justice, écrire des testaments, s'approprier l'héritage d'autrui, tirer tout à eux, ils font jouer les ressorts du désordre; ils versent du feu sur le feu, comme on dit, et, en poussant les foules à la discorde, ils osent ajouter à leurs précédents méfaits des crimes plus grands encore. C'est pourquoi il m'a paru bon de faire savoir à tous les peuples par le présent décret et de déclarer publiquement qu'il est interdit de s'unir aux clercs en révolte, de se laisser entraîner par eux à jeter des pierres ou à désobéir aux magistrats. Qu'ils tiennent leurs réunions tant qu'il leur plaira; qu'ils fassent pour eux-mêmes les prières accoutumées; mais si le clergé, pour ses intérêts, leur prêche la rébellion, que l'accord cesse; autrement, ils seront punis⁵⁴⁸.

Ces privilèges, c'est donc la possibilité pour les évêques de rendre la justice, ce qu'un décret de Constance et Constant leur avait accordé⁵⁴⁹, ainsi que de ramener de l'argent à l'Eglise par les héritages de particuliers, ce qu'une loi de Constantin avait admis⁵⁵⁰.

Constantin, et Constance à sa suite, avait également permis que les membres du clergé soient exemptés de leurs obligations envers leurs cités⁵⁵¹ : Julien abroge également ces privilèges, dans l'idée de renforcer l'administration des cités :

Imp. Iulianus A. Secundo P P. *Post alia* : Decuriones, qui ut Christiani declinant munia, revocentur⁵⁵².

L'empereur Julien à Secundus, Préfet du Prétoire : Après d'autres sujets : *Que soient rappelés les décurions qui esquivent leurs charges sous prétexte qu'ils sont chrétiens⁵⁵³.*

Julien veut affaiblir l'Eglise en lui retirant pouvoir, argent et privilèges, mais ne veut surtout pas faire de martyrs, il laisse donc aux chrétiens la liberté de culte, en espérant que l'intérêt pour le christianisme ne fera que décroître.

II.5.ii.2. Confiscations

Julien a également procédé dans certains cas à des confiscations des biens des chrétiens, comme la lettre aux habitants de la ville d'Edesse nous en fournit la preuve :

Puisque la plus admirable des lois leur enjoint de renoncer à ce qu'ils ont afin de parcourir plus aisément la route qui mène au royaume des cieux, associant à cet égard nos efforts à ceux de leurs saints, nous ordonnons que tous les biens de l'église

⁵⁴⁸ Julien, lettre 114, 437 A – B, traduction de Bidez (1924).

⁵⁴⁹ Cf. *Cod. Theod.* XVI.2.12, décret de Constance et Constant donnant l'impunité aux évêques, ainsi qu'une capacité à rendre la justice. Julien l'avait donc abrogé.

⁵⁵⁰ Cf. *Cod. Theod.* XVI.2.4, loi de Constantin qui permettait faire des dons à l'Eglise par testament. Julien l'avait donc également abrogée.

⁵⁵¹ *Cod. Theod.*, XIII.1.1, 11 et 14; XVI.2.8, 10 et 36.

⁵⁵² *Cod. Theod.* XII.1.50; cf. J. Bidez, "L'évolution de la politique religieuse de l'empereur Julien en matière religieuse", in *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique, Classe des Lettres* 7, 1914 (dorénavant : J. Bidez, *Evolution*), p. 424.

⁵⁵³ C'est-à-dire "à titre de membres du clergé chrétien", comme l'explique Bidez (1914), p. 424. Ma traduction.

*d'Edesse leur soient enlevés, l'argent pour être donné aux soldats, et les terres pour être réunies à notre domaine privé*⁵⁵⁴.

Certes, les confiscations ont lieu ici après que l'église d'Edesse, à majorité arienne a combattu dans la ville les Valentinieniens, causant des troubles importants dans la cité⁵⁵⁵.

II.5.ii.3. La destruction des édifices chrétiens

La manière forte de Julien contre les chrétiens s'est aussi exprimée dans la destruction de certains de leurs lieux de culte ou de pèlerinage.

Il a par exemple fait déplacer – et probablement détruit - les reliques du martyr Babylas qui souillaient le sanctuaire d'Apollon à Daphné⁵⁵⁶.

D'autres bâtiments ont été détruits sur l'ordre exprès de Julien :

*[Ils] se sont empressés de restaurer les sanctuaires des dieux et de renverser les tombeaux des athées, en vertu même de la consigne que je leur avais donnée tout récemment*⁵⁵⁷.

Il paraît clair qu'ici Julien avait donné l'ordre aux habitants des villes voisines d'Antioche – parmi lesquels on peut inclure Emèse⁵⁵⁸ – de détruire les sanctuaires qui avaient été construits en l'honneur des martyrs chrétiens sur des temples grecs.

II.5.ii.4. *De professoribus*

Passons aux décrets qui nous ont été conservés par le Code de Théodose : voyons tout d'abord un décret de Julien, daté du 17 juin 362, qui a fait couler beaucoup d'encre⁵⁵⁹, aussi bien à l'époque de Julien et postérieurement, qu'à l'époque moderne :

*Idem a. magistros studiorum doctoresque excellere oportet moribus primum, deinde facundia. Sed quia singulis civitatibus adesse ipse non possum, iubeo, quisque docere vult, non repente nec temere prosiliat ad hoc munus, sed iudicio ordinis probatus decretum curialium mereatur optimorum conspirante consensu. Hoc enim decretum ad me tractandum referetur, ut altiore quodam honore nostro iudicio studiis civitatum accedant. Dat. XV Kal. Iul., acc. IIII Kal. Augustas Spoletio Mamertino et Nevitta Conss.*⁵⁶⁰

*Le même Auguste (c'est-à-dire Julien) : il faut que les maîtres d'études et les enseignants excellent avant tout par leurs mœurs, ensuite par leur éloquence. Mais parce que je ne peux pas être présent moi-même dans chaque cité, j'ordonne que quiconque veut enseigner ne se précipite pas dans cette charge de façon soudaine et sans réflexion, mais que, approuvé par le jugement de l'ordre des curiales, il obtienne un décret de ceux-ci par le consensus unanime des meilleurs citoyens. Puis, ce décret me sera soumis pour que je l'examine, afin, à cause de notre décision, ils accèdent aux écoles des cités en vue d'un plus haut honneur. Donné le 15^e jour avant les calendes de juillet (17 juin), reçu le quatrième jour avant les calendes d'août (29 juillet) à Spolète, sous le consulat de Mamertin et Névitta (362)*⁵⁶¹.

⁵⁵⁴ Julien, lettre 115, 424 D, traduction de Bidez (1924).

⁵⁵⁵ Voir l'article de D. Dormeyer, "Stasis-Vorwürfe gegen Juden und Christen und rechtstrübe in Prozessverfahren gegen sie nach Josephus' *Bellum Judaicum* und Mk 15,1-20 parr.", in J. U. Kalms, Internationales Josephus-Kolloquium Aarhus 1999, Münster [etc.] : LIT, 2000, p. 63-78

⁵⁵⁶ Julien, *Misopogon*, 361 B.

⁵⁵⁷ Julien, *Misopogon*, 361 A, traduction de Lacombrade (1964).

⁵⁵⁸ Dont Julien a déjà parlé (*Misopogon*, 357 C – D); voir section II.5.i.3. : Donner la préférence aux adorateurs des dieux, p.

57.

⁵⁵⁹ Cf. notamment Bidez (1914), p. 427-433.

⁵⁶⁰ *Cod. Theod.* XIII.3.5

⁵⁶¹ Ma traduction, avec l'aide de celles de Bidez (1914) et Pharr (1951).

Ce décret concerne donc les enseignants. Il s'inscrit dans une volonté de réformer en profondeur l'éducation, qui était une valeur fondamentale pour Julien⁵⁶².

On remarquera tout d'abord que les chrétiens n'y sont pas explicitement nommés : pourtant, de nombreux indices donnent à penser que c'est véritablement contre eux, en premier lieu, qu'il a été promulgué.

Le premier de ces indices – et de taille -, c'est une lettre⁵⁶³ de Julien lui-même qui sert d'explication à ce décret. Dans ce texte, Julien explique que les compétences techniques ne suffisent pas. Afin de dispenser une *bonne éducation* (παιδεία ὀρθή), il faut que l'enseignant se distingue par "la saine disposition d'un jugement raisonnable (διάθεσιν ὑγιῆ νοῦν διανοίας) et par la justesse de ses opinions (ἀληθεῖς δόξας)⁵⁶⁴".

Nous avons vu plus haut⁵⁶⁵ qu'une des critiques de Julien contre le christianisme était son absence de raison, ce qui correspond au premier terme.

En deuxième lieu, les chrétiens doivent être empêchés d'enseigner, parce qu'il est impossible, dans l'esprit de Julien, d'enseigner quelque chose auquel on ne croit pas; ce n'est pas honnête :

Quiconque pense une chose et en enseigne une autre à ses élèves me paraît aussi loin de la vraie éducation qu'il l'est de l'honnêteté⁵⁶⁶.

Les enseignants doivent être des gens intègres, et les chrétiens enseignant les classiques ne peuvent avoir une attitude loyale, puisqu'ils ne croient pas ce que les auteurs anciens ont eux-mêmes cru.

Je trouve absurde que celui qui commente leurs ouvrages (des auteurs anciens) méprise les dieux qu'ils ont honorés⁵⁶⁷.

Julien rappelle pourtant qu'il ne veut en aucun cas forcer les chrétiens, par ce décret, à changer leurs opinions⁵⁶⁸. Il entend simplement les empêcher de les enseigner de manière officielle.

Il est certain qu'une telle mesure aurait pu porter atteinte à la progression du christianisme si elle avait été appliquée avec soin pendant une longue période, puisque le christianisme aurait été forcé, malgré ses prétentions prosélytistes, de (re)devenir une religion restreinte et sans pouvoir.

Comme je l'ai dit ci-dessus, on a beaucoup écrit au sujet de ce décret, aussi bien à la fin de l'Antiquité qu'aujourd'hui; il me semble donc important de voir en quelques mots ce qu'en disent Libanios, Ammien et Grégoire⁵⁶⁹.

Libanios ne parle pas de ce décret – peut-être le passe-t-il sous silence parce que ce décret ne correspondait pas à son image de Julien ? -, pourtant il insiste sur le fait que l'éducation et la religion étaient sœur, et que vouloir relever l'une, impliquait de travailler également sur l'autre. C'est certainement dans ce cadre que l'on doit replacer ce décret.

Pour Ammien Marcellin, ce décret devrait être "enseveli sous un silence éternel" (obruendum perenni silentio⁵⁷⁰) et ne s'accorde pas avec les autres modifications que Julien a apporté aux lois, qui, elles, étaient des améliorations.

Du côté chrétien, Grégoire de Nazianze n'a pas de parole assez dure pour décrire cet aspect de la politique de Julien⁵⁷¹. En effet, les chrétiens reconnaissaient la haute importance de

⁵⁶² Voir plus haut section II.2.vii.2, p. 34, notes 303, 304 et 305 ainsi que le témoignage de Libanios, *Disc.* XVIII.157.

⁵⁶³ Julien, lettre 61c, 422 A – 424 B.

⁵⁶⁴ Julien, lettre 61c, 422 A – B, traduction de Bidez (1924).

⁵⁶⁵ Voir section II.3.iv.3. : Une religion irrationnelle, p. 45-46.

⁵⁶⁶ Julien, lettre 61c, 422 A 4 – B 3, traduction de Bidez (1924).

⁵⁶⁷ Julien, lettre 61c, 423 A 4-6, traduction de Bidez (1924).

⁵⁶⁸ Julien, lettre 61c, 423 A 6sq.

⁵⁶⁹ Voir également les témoignages répertoriés par Bidez/Cumont (1922), n° 61, p. 69-75.

⁵⁷⁰ Ammien, XXII.X.7; voir aussi XXV.IV.20.

⁵⁷¹ Cf. Grégoire de Nazianze, *Disc.* IV.4-5 et 101-108; V. 29 et 39.

l'éducation littéraire classique, même si celle-ci ne devait pas être étudiée par elle-même, mais en tant que formation de l'esprit, comme une sorte de propédeutique⁵⁷².

On remarquera que Tertullien avait le même avis que Julien, mais il reconnaît pourtant comme une nécessité la fréquentation des écoles païennes pour les enfants chrétiens :

[...] Scimus dici posse : "si docere litteras dei servis non licet, etiam nec discere licebit, et quomodo quis institueretur ad prudentiam interim humanam vel ad quemcumque sensum vel actum, cum instrumentum sit ad omnem vitam litteratura ? Quomodo repudiamus saecularia studia, sine quibus divina non possunt ?"

Videamus igitur necessitatem litteratoriae eruditionis, respiciamus ex parte eam admitti non posse, ex parte vitari. Fideles magis discere quam docere litteras capit; diversa est enim ratio discendi et docendi. Si fidelis litteras doceat, insertas idolorum praedicationes sine dubio, dum docet, commendat, dum tradit, affirmat, dum commemorat, testimonium dicit.

[...] At cum fidelis haec discit, si jam sapit, qui sit, neque recipit neque admittit; [...]

Huic necessitas ad excusationem deputatur, quia aliter discere non potest. [...]⁵⁷³

[...] *Nous savons qu'on pourrait dire : "S'il n'est pas permis aux serviteurs⁵⁷⁴ de Dieu d'enseigner les Lettres, il ne sera pas permis non plus des les étudier. Et comment quelqu'un pourra-t-il cependant être instruit dans la sagesse humaine ou dans quelque compréhension ou activité, alors que la littérature est l'équipement nécessaire pour toute vie ? Comment pourrions-nous répudier les études séculières sans lesquelles les études divines ne peuvent exister ?"*

Regardons donc la nécessité de l'étude de la littérature, voyons qu'il n'est pas possible de ne l'admettre qu'en partie et d'en éviter une partie. Il est d'avantage permis que les fidèles apprennent les Lettres plutôt qu'ils ne les enseignent; en effet, la façon d'aborder l'apprentissage est différente de la façon d'aborder l'enseignement. Si un fidèle enseigne la littérature, pendant qu'il enseigne, il recommande sans aucun doute les louanges des idoles contenues dans les textes, pendant qu'il les transmet, il les affirme, pendant qu'il les évoque, il leur porte témoignage.

[...] *Mais lorsque le fidèle étudie ces choses, s'il sait déjà qui il est, il ne s'y rallie pas ni ne les admet. [...]*

La nécessité peut être accordée à celui-ci comme excuse, parce qu'il ne peut étudier autrement. [...]⁵⁷⁵

Avec cette mesure, Julien franchit un pas. Ce décret est véritablement révolutionnaire⁵⁷⁶ : dans l'Empire romain, l'enseignement avait toujours gardé jusque-là les coudées franches dans toutes ses évolutions. En effet, du temps de la République, Rome n'avait pas véritablement de politique scolaire : le soin de l'éducation des individus était laissé à l'initiative privée⁵⁷⁷. Le principat verra l'exemption de charges fiscales pour certains professeurs, mais pas tous⁵⁷⁸. Vespasien, puis Marc-Aurèle, créèrent des chaires de rhétoriques et de philosophie à Rome, mais il faut sans doute voir ces créations comme des initiatives de particuliers, même si ceux-ci sont à la plus haute place de l'Etat⁵⁷⁹.

⁵⁷² Cf. H. I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris : Seuil, 1948; p. 425. Les chrétiens ne proposeront d'ailleurs une éducation purement chrétienne qu'à partir du 4^e s. avec le développement du monachisme; cf. M. L. Clarke, *op. cit.* (note 449), chap. 5, p. 119-129.

⁵⁷³ Tertullien, *De Idololatria*, 10,4-7.

⁵⁷⁴ Je garde ici la traduction traditionnelle de ce mot qui émousse quelque peu le sens original.

⁵⁷⁵ Ma traduction avec l'aide de celle de J. H. Waszink et J. C. M. Van Winden, *Tertullianus : De idololatria*, Leiden ; New York [etc.] : E.J. Brill, 1987.

⁵⁷⁶ Comme l'a montré Bidez (1914), p. 432-33.

⁵⁷⁷ Cf. Marrou, *op. cit.*, p. 398.

⁵⁷⁸ Cf. Marrou, *op. cit.*, p. 402.

⁵⁷⁹ Cf. Marrou, *op. cit.*, p. 404-405.

Ce n'est qu'à partir du quatrième siècle que les empereurs se permettent de plus en plus d'intervention dans la conduite des écoles et des cours. Constance Chlore, Constant, Constance se firent remarquer par leurs prises de position concernant la nomination de professeurs⁵⁸⁰.

Cet interventionnisme culminera avec Julien et avec le décret ci-dessus. Avec lui, l'empereur s'octroie un droit de regard sur l'enseignement dans tout l'empire. Jusqu'à ce décret, l'école avait été parfaitement neutre, dans le sens où des païens et des chrétiens se côtoyaient dans les rangs des professeurs comme dans les rangs des élèves. Les élèves allaient indistinctement chez l'un ou l'autre professeur en fonction de sa valeur pédagogique et de sa réputation, et aucunement en fonction de sa religion⁵⁸¹.

III. CONCLUSION

Il me semble avoir montré que Julien avait réussi à concilier ses propres opinions avec sa politique religieuse, et qu'il a su faire passer une partie de lui au sein de ses textes de lois et de ses actions politiques.

Pourtant, la mission que les dieux avaient confiée à Julien n'a pas pu être menée à bien à cause de la mort de celui-ci, survenue trop tôt pour que ces réformes aient le moindre effet réellement durable.

Une vie plus longue aurait-elle suffi à réduire le christianisme au statut d'une petite religion, presque secrète ? La religion traditionnelle aurait-elle gagné un nouveau souffle qui lui aurait permis de résister plus longtemps ? Il est évidemment difficile de le dire (ce travail ne voulait pas traiter de science-fiction), mais il semble pourtant que de l'aveu même de Julien, cette mission ait été un échec, en tout cas à Antioche; il l'avoue lui-même, mettant dans la bouche des habitants de cette ville :

Nous ne tolérons pas seulement d'entendre parler de nous soumettre aux dieux, pas plus que de nous soumettre aux lois : il est si doux d'être absolument libre⁵⁸².

Cet aveu d'échec est également placé par Ammien dans la bouche même de Julien sur son lit de mort⁵⁸³.

En tout cas, Julien a rencontré beaucoup d'opposition, de la part des chrétiens d'abord, mais également de la part des païens, puisqu'il a dû écrire des discours et des lettres pour répondre à ces oppositions⁵⁸⁴.

Julien a été très influencé par ses premières années de croyances chrétiennes : comme on a pu le constater, les propres textes de Julien gardent encore des traces de cette éducation chrétienne qui l'a fortement marqué. Je crois avoir dégagé quatre nouvelles traces de ce fond chrétien chez Julien.

C'est également avec les armes que le christianisme lui a fournies que Julien a tenté de relever la religion traditionnelle. Cette volonté s'est exprimée dans la constitution d'un *dogme* théologique unifié pour la religion gréco-romaine, en imitation des discussions théologiques chrétiennes, mais de façon plus efficace, puisque ce dogme aurait été UN.

Julien a également désiré la création d'une prêtrise forte et véritablement religieuse⁵⁸⁵ qui reprendrait à son compte les actions du clergé chrétien.

⁵⁸⁰ Cf. Marrou, op. cit., p. 407-408.

⁵⁸¹ Cf. Marrou, op. cit., p. 428.

⁵⁸² Julien, *Misopogon*, 343 C, traduction de Lacombrade (1964).

⁵⁸³ Ammien, XXV.III.17.

⁵⁸⁴ Cf. Julien, *Contre Héracléios, Contre les Cyniques Ignorants*, lettre 111, lettre 114, lettre 115; cf. Bowersock (1978), p.

81 sq.

⁵⁸⁵ Cf. Bidez (1914); et Koch (1927).

Malheureusement pour le succès de ces réformes, comme je viens de le dire, Julien n'a pas été suivi par l'ensemble des représentants de la religion traditionnelle.

Mais les actions de Julien n'ont pas non plus porté le coup fatal à la religion traditionnelle : bien après lui, on continua de se battre contre ses idées et contre ses actions, et le paganisme, très fort encore en Occident, le resta pendant encore plusieurs siècles.

IV. BIBLIOGRAPHIE

Je donne ci-dessous les titres des ouvrages utilisés pour mon travail avec pour certain l'abréviation que j'utilise dans les notes au fil de mon texte. Je les ai classés par ordre alphabétique des auteurs (ou éditeurs) au sein des catégories suivantes : 1. Sources primaires : 1.1 Julien (avec Cyrille d'Alexandrie pour le *Contre Julien*), 1.2. Libanios, 1.3. Grégoire de Nazianze, 1.4. Nouveau Testament, 1.5. Ammien Marcellin, 1.6. Code de Théodose, 2. Sources secondaires : 2.1 Sur Julien, 2.2 Religion, 2.3 Philosophie.

IV.1. Sources primaires

IV.1.1. Julien

- Bidez/Cumont (1922) = Bidez, J. et Cumont, F., *Imp. Caesaris Flavii Claudii Juliani Epistulae Leges Poematia Fragmenta Varia*, Paris : Les Belles-Lettres, 1922.
- Bidez (1932) = Bidez, J., *L'empereur Julien, Œuvres complètes, Tome 1 – 1^{ère} partie : Discours de Julien César*, Paris : Les Belles-Lettres, 1932.
- Bidez (1924) = Bidez, J., *L'empereur Julien, Œuvres complètes, Tome 1 – 2^e partie : Lettres et fragments*, Paris : Les Belles-Lettres, 1924.
- Burguière/Évieux (1985) = Burguière, P. et Évieux, P., *Cyrille d'Alexandrie, Contre Julien*, Paris : Cerf, Sources Chrétiennes n° 322, 1985.
- Gérard (1995) = Gérard, C., *Contre les Galiléens*, Bruxelles : Ousia, 1995.
- Lacombrade (1964) = Lacombrade, C., *L'empereur Julien, Œuvres complètes, Tome 2 – 2^e partie : Discours de Julien Empereur*, Paris : Les Belles-Lettres, 1964.
- Rochefort (1963) = Rochefort, G., *L'empereur Julien, Œuvres complètes, Tome 2 – 1^{ère} partie : Discours de Julien Empereur*, Paris : Les Belles-Lettres, 1963.

IV.1.2. Libanios

- Forman, F., *Libanius, Selected Works, vol. 1 : The Julianic Orations*, Londres / Cambridge : Loeb, 1969.

IV.1.3. Grégoire de Nazianze

- Bernardi (1983) = Bernardi, J., *Grégoire de Nazianze, Discours 4-5 contre Julien*, Paris : Cerf, Sources Chrétiennes n° 309, 1983.

IV.1.4. Nouveau Testament

- Carrez, M., *Nouveau Testament Interlinéaire Français / Grec*, Swindon : Alliance Biblique Universelle, 1993.

IV.1.5. Ammien Marcellin

- Fontaine (1996) = Fontaine, J., *Ammien Marcellin, Histoire*, T. 3, Livres XX-XXII, Paris : Les Belles-Lettres, 1996.
- Fontaine, J., *Ammien Marcellin, Histoire*, T. 4, Livres XXIII-XXV, Parties 1 et 2, Paris : Les Belles-Lettres, 1977.
- Galletier, E., *Ammien Marcellin. Histoire*, T. 1, Livres XIV-XVI, Paris : Les Belles-Lettres, 1968.
- Sabbah, G., *Ammien Marcellin, Histoire*, T. 2, Livres XVII-XIX, Paris : Les Belles-Lettres, 1970.

IV.1.6. Code de Théodose

- Mommsen, Th., *Theodosiani libri XVI cum constitutionibus Sirmondianis*, vol. 1.2, Dublin/Zürich : Weidmann, 1904 (1971⁴).
- Pharr (1951) = Pharr, C., *The Theodosian Code and Novels and the Sirmondian Constitutions*, New York : Greenwood Press, 1951.

IV.2. Sources secondaires

IV.2.1. Sur Julien

- Athanassiadi (1981) = Athanassiadi-Fowden, P., *Julian and Hellenism*, Oxford : Clarendon Press, 1981.
- Bidez (*Vie*, 1924) = Bidez, J., *La Vie de l'Empereur Julien*, Paris : Les Belles-Lettres, 1930.
- Bouffartigue (1992) = Bouffartigue, J., *L'empereur Julien et la culture de son temps*, Paris : Institut d'Études Augustiniennes, 1992.
- Bowersock (1978) = Bowersock, G. W., *Julian the Apostate*, Londres : Duckworth, 1978.
- Braun/Richer (1978) = Braun, R. et Richer, J., *L'empereur Julien, de l'histoire à la légende (331-1715)*, Paris : Les Belles-Lettres, 1978

IV.2.2 Religion

- Beard, etc. (1998) = Beard, M., North, J. et Price, S., *Religions of Rome*, Cambridge : Cambridge University Press, 1998.
- Bidez (1914) = Bidez, J., "L'évolution de la politique religieuse de l'empereur Julien en matière religieuse", in *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique, Classe des Lettres* 7, 1914, p. 406-461.
- Clauss (1990, 2000) = Clauss, M., *The Roman Cult of Mithras, The God and his Mysteries*, Edinburgh : Edinburgh University press, 2000 (tr. R. Gordon; éd. orig. : *Mithras : Kult und Mysterien*, München : C.H. Beck, 1990).
- Fox (1986, 1997) = Fox, R. L., *Paiëns et Chrétiens*, Toulouse : Presse Universitaires du Mirail, 1997 (trad. Française par R. Alimi, M. Montabrut et E. Pailler; éd. orig. : *Pagans and Christians*, Harmondsworth : Viking, 1986).
- Gauthier, N., "Les initiations mystériques de l'empereur Julien", in *Mélanges Pierre Lévêque*, vol 6. Paris : Les Belles-Lettres, 1992, p. 89-104.
- Hazlett, I., *Early Christianity, Origins and Evolution to AD 600*, Londres : SPCK, 1991.
- Koch (1927) = Koch, W., "Comment l'empereur Julien tâcha de fonder une église païenne" in *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, Vol 6, 1927, p. 123-148.
- MacMullen (1997, 1998) = MacMullen, R., *Christianisme et Paganisme du IVe au VIIIe siècle*, Paris : Les Belles-Lettres, 1998 (trad. française par F. Regnot; éd. orig. : *Christianity and Paganism in the Fourth to Eighth Centuries*, New Haven [etc.] : Yale University Press, 1997).

IV.2.3. Philosophie

- Des Places (1975) = Des Places, E., "La Religion de Jamblique", in *De Jamblique à Proclus, Entretiens sur l'Antiquité Classique*, tome XXI Vandoeuvres-Genève : fondation Hardt, 1975, p. 69-94.
- Dillon, J., "Iamblichus of Chalcis (c. 240 – 325 A. D.)" in *ANRW*, II.36.2, Berlin, 1987.
- Saffrey (2000) = Saffrey, H. D., "ΣΗΜΕΙΟΝ / SIGNUM dans la littérature platonicienne et la théurgie" in *Le Néoplatonisme après Plotin*, Paris : Vrin, 2000, p. 127-141.
- Wallis (1972) = Wallis, R. T., *Neoplatonism*, Londres : Duckworth, 1972.
- Witt, R. E., "Iamblichus as a Forerunner of Julian", in *De Jamblique à Proclus, Entretiens sur l'Antiquité Classique*, tome XXI Vandoeuvres-Genève : fondation Hardt, 1975, p. 35-64.